Marie-Pierre Courtellemont

Les bébés congelés de Séoul

JC Lattès

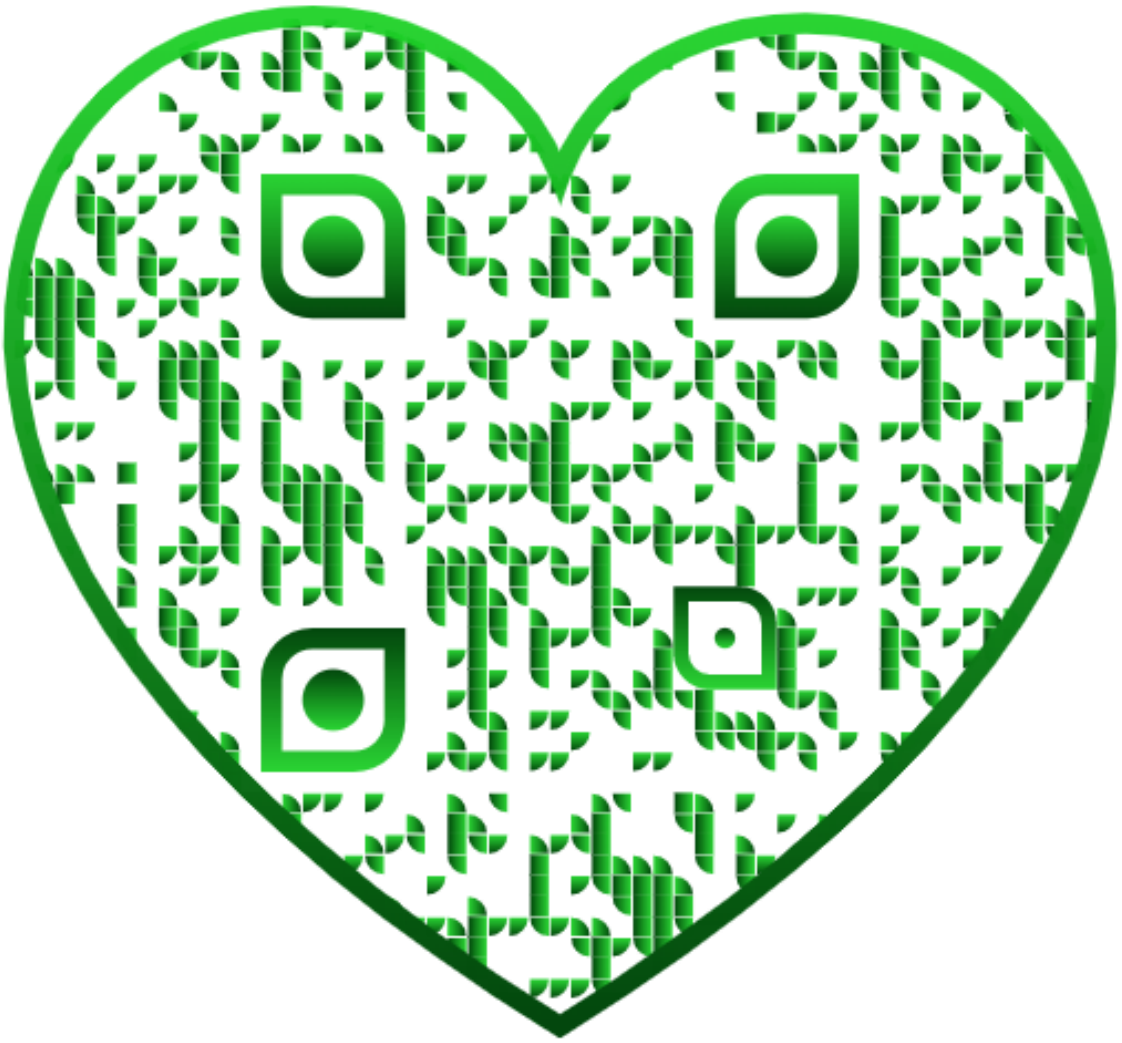

Table des Matières

Table des Matières

Page de Copyright

Epigraphe

Dédicace

Avant-propos

1. - Macabre découverte

2. - La mariée était en noir

3. - Une enfance si heureuse… en apparence

Une éducation stricte

Secret de famille

4. - Même époque, sous d'autres latitudes

5. - Vie de couple

6. - Histoire de Corée : je dialogue, moi non plus…

7. - Le retour en France de Jean-Louis Courjault

8. - Le rôle de la presse

9. - En Croatie…

10. - Les aveux

11. - Mise en examen

12. - Le procureur de la République

13. - L'enquête

14. - La défense s'organise

15. - Paroles de femmes

16. - Paroles de psys

17. - Autres cas d'infanticides, en France et dans le monde

- *Autres cas :*
- *De l'autre côté du Rhin…*
- *L'Afrique*
- *Le continent asiatique*
- *La Corée du Sud*

18. - Et Dieu dans tout cela ?

19. - Le procès

Remerciements

© 2009, éditions Jean-Claude Lattès
Première édition juin 2009
978-2-709-63396-3

« Rien n’est plus facile que de dénoncer l’être abject.

Rien n’est plus difficile que le comprendre. »
Dostoïevski

www.editions-jclattes.fr

À mes parents.
À ma sœur Anne-Marie.
À Sophie, Nicolas et Thomas.

Avant-propos

L'affaire dite « Courjault ou les bébés congelés de Séoul » a éclaté comme un coup de tonnerre dans le ciel de l'été 2006 : deux corps de nourrissons trouvés dans le congélateur d'un appartement de Séoul.

Journaliste d'investigation, passionnée par l'Asie et auteur de deux précédents livres traitant de questions judiciaires, je me suis immédiatement intéressée à ce dossier. Un couple de Français expatriés en Corée victime d'un complot économique ou diplomatique : telle était la première version que Jean-Louis et Véronique Courjault ont livrée aux médias. Il a fallu attendre plusieurs semaines pour que la jeune femme passe aux aveux : elle avait tué les deux bébés à leur naissance. De la thèse rocambolesque du complot, nous sommes passés à celle d'un crime peu banal lié, selon les avocats du couple Courjault, au déni de grossesse, une pathologie peu connue en France.

Avant de me lancer dans l'écriture d'un livre sur cette affaire, j'ai dans un premier temps tenu à rencontrer les deux familles concernées. Les parents de Véronique Fièvre ont refusé de me recevoir. Seul Thierry, l'un de ses frères, a accepté de me raconter, le temps d'un après-midi, l'histoire de sa famille. En revanche, les proches de Jean-Louis Courjault se sont montrés beaucoup plus ouverts. Durant plusieurs mois, sa mère, Geneviève Courjault, a été d'une disponibilité remarquable à mon égard, m'ouvrant sa porte avec un accueil toujours chaleureux, ne fuyant aucune question, me faisant part de ses doutes ou de ses inquiétudes.

Je ne peux que saluer sa dignité, sa grande intelligence et son humanité qui m'ont poussée à écrire ce livre. Philippe et Béatrice, respectivement frère et sœur de Jean-Louis Courjault, ont également accepté de me raconter leur part de vérité. Enfin, dès que la justice lui a délivré un non-lieu dans l'accusation de complicité d'assassinat, Jean-Louis Courjault m'a accordé un entretien en

présence de son avocat pour m'aider à raconter minutieusement les heures qui ont suivi sa découverte des deux bébés dans le congélateur de son arrière-cuisine.

Ainsi, en quelques mois, j'ai pu rencontrer la plupart des protagonistes de cette affaire, mis à part Véronique Courjault puisqu'elle a été immédiatement incarcérée après ses aveux.

Les acteurs de cette tragédie des temps modernes jouent gros dans ce dossier : les accusés et leur famille bien sûr, mais également le couple d'avocats tourangeaux qui défend les époux Courjault – cette affaire est l'une, sinon la plus importante qu'ils aient eu à traiter –, le procureur de la République qui venait tout juste de prendre ses fonctions à Tours quand l'affaire a éclaté et les journalistes qui ont dû suivre au fil des mois les différentes péripéties de cette histoire.

Tel un tableau impressionniste ou une tapisserie brodée au point de croix, j'ai tenu à rendre compte avec le plus de détails et de précisions possibles des rebondissements et des réactions des différents acteurs de ce drame.

Ce livre ne s'arrête cependant pas au récit du dossier de Véronique Courjault. J'ai voulu en savoir un peu plus sur le déni de grossesse, une pathologie qui concerne entre 800 et 2 400 femmes chaque année en France. Je suis donc partie à la rencontre d'autres femmes, elles aussi victimes de déni de grossesse, de médecins, de psychothérapeutes qui ont à traiter de ces cas.

En quelques secondes, Véronique Courjault a donné la vie et la mort. Il m'a paru pertinent de demander leur avis à des représentants des différentes confessions religieuses qui réfléchissent à ces questions. Tous ne portent pas le même regard sur les actes commis par la jeune femme. Certains sont plus tolérants que d'autres qui n'hésitent pas à évoquer la rupture du contrat social.

1.

Macabre découverte

Ladies and gentlemen, we just land at Incheon Airport. Mesdames, messieurs, nous venons d'atterrir à l'aéroport international d'Incheon de Séoul. La température extérieure est de 28º.

18 juillet 2006. Après douze heures de vol, l'annonce de l'hôtesse de l'air sort Jean-Louis Courjault de sa torpeur. L'ingénieur s'étire sur son siège, il a pris le copieux petit-déjeuner servi en classe affaires. Pas de quoi modifier son humeur, mi-figue mi-raisin. Il est content de retrouver ce pays où il habite avec sa femme et ses deux enfants depuis quatre ans mais il aurait aimé ne pas être forcé d'y revenir seul, au milieu de ses vacances pour une réunion de travail.

Il y a quelques jours, l'un de ses supérieurs l'a prié de suspendre son séjour en France en vue d'une réunion capitale. Cette demande a interrompu un agenda bien réglé : chaque été, la famille revient en Touraine le temps des vacances scolaires qui permettent également à Jean-Louis Courjault de faire le point avec ses collègues de l'entreprise Delphi, la société pour laquelle il travaille en Corée.

Bien sûr, Jean-Louis Courjault aime ce pays d'Extrême-Orient, mais il aurait apprécié pouvoir passer l'été tranquillement en Touraine, à Souvigny où il possède une maison et à Chinon ou Parnay où vivent ses parents et beaux-parents. Pourquoi alors avoir interrompu ses vacances ?

« J'avais un projet en gestation, explique-t-il de sa voix douce. Les réunions étaient repoussées de semaine en semaine. Finalement, les choses se sont débloquées à la mi-juillet. Je me devais absolument d'y participer de par mes fonctions, et de fait, j'étais le seul Français de cette équipe à vivre en Corée toute l'année. »

Rendez-vous est donc pris avec ses collègues pour le 18 juillet à Séoul. Jean-Louis en parle à sa femme Véronique qui comprend la situation : « Cela fait partie du boulot, pas de problèmes. » Elle décide de laisser leurs deux fils chez leurs grands-parents pour partir elle-même en vacances avec l'une de ses sœurs, Nathalie, chez l'aînée, Jocelyne, qui habite sur la Côte d'Azur.

Dès son atterrissage à Séoul, Jean-Louis Courjault participe en toute sérénité à une réunion avec ses collègues coréens. Le mois de juillet est chaud et humide. La climatisation des bureaux n'atténue pas les effets des sept heures de décalage horaire. Après le déjeuner, Jean-Louis Courjault rentre chez lui. Une courte sieste et il se remet au travail sur son ordinateur.

Le soir, il dîne chez l'un de ses meilleurs amis, Philippe, expatrié comme lui et qui habite le même quartier dédié aux étrangers, particulièrement à ceux venus de France. Le lendemain, comme souvent depuis qu'il est installé en Corée, Jean-Louis Courjault part au travail dès 6 heures le matin pour éviter les embouteillages. Nous sommes vendredi. La journée se poursuit normalement de réunions en discussions professionnelles et il profite du samedi, jour de congé, pour faire visiter la capitale coréenne à ses collègues français. Jean-Louis est un bon guide. Depuis son arrivée au pays du Matin calme, il prend des cours afin d'apprivoiser la langue coréenne. Entre deux leçons de grammaire, son professeur, Diane, lui transmet les bases de la culture coréenne, notamment la gastronomie. Un exemple : comment cuisiner les maquereaux, l'un des plats traditionnels du pays. C'est ainsi qu'il décide d'en rapporter en France pour faire partager cette tradition culinaire à ses parents. Il en commande une première fournée mais ceux-ci lui sont livrés en retard et décongelés. Impossible de les emmener en Europe dans ces conditions.

« Du coup, explique-t-il, j'ai demandé à Diane de repasser commande et les fameux poissons ont été livrés le 23 juillet 2006. » Un dimanche matin.

Le week-end, le grand jeune homme brun n'est pas un lève-tôt. Il émerge sur le coup de 10 heures, quand on vient lui livrer le colis. Il pose le carton en polystyrène sur la table de la cuisine. Sans plus de façons, il se dirige vers la salle de bains, se lave, se rase et revient s'occuper de la livraison.

Naturellement, il choisit de les mettre au congélateur.

« Je prends le carton, je vais dans l'arrière-cuisine, et j'ouvre le congélateur de cinq tiroirs, raconte-t-il. Les deux premiers casiers sont pleins, mais je ne cherche pas à identifier ce qu'il y a dedans. Dans l'avant-dernier tiroir, je trouve un gros sac en plastique blanc. Je me demande ce que c'est. Je me dis qu'il appartient sans doute à mes amis Philippe et sa femme Sabine avec qui j'ai dîné la veille. J'étais persuadé qu'ils l'avaient déposé chez nous avant de partir en vacances ».

Soudain, il remarque ce qu'il appelle « un truc » enveloppé dans un essuie-main de couleur sombre. Il écarte la serviette et voit une main qu'il identifie immédiatement comme étant celle d'un nouveau-né. Dans un geste de recul, il referme le congélateur : « Qu'est-ce que c'est que cette histoire ? »

Interloqué, il va dans le salon, tourne en rond pour tenter de recouvrer ses esprits, puis il retourne vers le congélateur, ouvre les tiroirs les uns après les autres. Dans le dernier tiroir, il voit un autre sac en plastique noir et là, une nouvelle découverte hallucinante : une tête de nourrisson avec des cheveux bruns.

Jean-Louis Courjault poursuit son récit :

« Mon premier réflexe a été de refermer le congélateur et de retourner dans le salon. J'étais tellement ahuri, continue-t-il en écarquillant ses grands yeux noirs abrités derrière des lunettes sans monture, que dans un premier temps, je ne savais pas comment réagir. J'ai d'abord pensé appeler la police, mais j'avais un problème : je ne maîtrisais pas suffisamment la langue coréenne. J'ai donc contacté un ami, Hoguen. Un collègue avec qui je m'étais

lié parce qu'il était ouvert, curieux et chaleureux, parlait anglais couramment, ce qui n'est pas le cas de tous les Coréens. »

La conversation est surréaliste :

– I have two babies in my freezer. J'ai deux bébés dans mon congélateur.

Son ami lui demande de lui répéter trois fois cette information et il est tellement incrédule qu'il lui demande :

– Are they alive ? Est-ce qu'ils sont vivants ?

– No.

Après quelques secondes de silence, Hoguen comprend enfin la situation et suggère à Jean-Louis Courjault d'appeler le gardien de sa résidence, pendant que lui se charge de prévenir la police. Jean-Louis Courjault raccroche et part à le recherche du concierge.

– I have babies in my freezer…

– Chickens ?

– No, babies…

La discussion tourne en rond pendant une vingtaine de minutes et, enfin, la police arrive.

« Au début, ils n'étaient que deux ou trois, raconte Jean-Louis Courjault, et puis soudain, ils étaient une quinzaine. J'en ai même compté dix-sept à un moment donné. Un vrai bataillon. Ils parlaient coréen, cela bougeait dans tous les sens, précise-t-il. Et ils me posaient des questions par l'intermédiaire d'un étudiant qui, lui, parlait anglais. »

Pendant que les policiers fouillent l'appartement, Jean-Louis Courjault part dans le jardin en fumant nerveusement des Twist, des cigarettes coréennes. Finalement, à 14 heures, il part dans sa voiture – ou celle de son ami Hoguen ? il ne s'en souvient plus – au commissariat du quartier. « Les policiers étaient très sympa, se souvient-il. J'avais le sentiment de pouvoir m'exprimer librement. » Le fidèle Hoguen est resté pour traduire. Comme le souligne Jean-

Louis Courjault « la confiance règne ». Ses déclarations sont retranscrites sur ordinateur.

Les policiers interrogent l'ingénieur sur les conditions de sa découverte, lui posent des questions sur son emploi du temps, lui demandent qui a été la dernière personne à ouvrir le congélateur. Ils lui prennent son passeport, notent son nom et le numéro de sa pièce d'identité. Ils poursuivent leur recherche d'ADN en prélevant un échantillon de salive sur un coton-tige.

Évidemment, les enquêteurs coréens s'intéressent à la femme de ce Français installé dans leur pays depuis quatre ans. Dans l'appartement, ils ont récupéré quelques cheveux sur une brosse censée appartenir à Véronique Courjault afin de les expertiser. Jean-Louis Courjault n'y voit rien d'inquiétant. Il ne s'oppose à aucune recherche de pièce à conviction. Il leur demande également l'autorisation d'appeler son épouse en France. Mais il y a sept heures de décalage horaire entre la France et la Corée en été. Et surtout, Véronique n'a pas de téléphone portable français, puisqu'elle ne passe chaque année que quelques semaines dans son pays d'origine. Il lui faut donc retrouver sa trace. Il obtient le numéro de Jocelyne, la sœur aînée, chez qui la jeune femme passe quelques jours de vacances.

« Elle dormait et, au premier abord, je l'ai trouvée silencieuse. » Jean-Louis pense alors qu'elle est sous le choc. Il tente de lui ramener les pieds sur terre : « Maintenant, tu te secoues et tu me dis quand tu as ouvert le congélateur pour la dernière fois ? » Selon son mari, Véronique reste évasive. Elle ne répond que par oui ou par non. Nous sommes un dimanche. Jean-Louis Courjault quitte le commissariat, rentre chez lui et multiplie les communications téléphoniques avec sa femme. « Elle semblait très inquiète. Je lui ai demandé si elle avait été enceinte en Corée. Elle m'a répondu que non », précise-t-il.

Voilà qui n'intrigue pas le procureur général de Séoul au point qu'il autorise l'ingénieur à reprendre l'avion pour Paris dès le mardi. Un

procureur qui va découvrir dans les semaines qui vont suivre une histoire de famille tellement banale et si… terrifiante.

2.

La mariée était en noir

Bon anniversaire ! Que la vie est belle ce 10 août 1994, à l'ombre du tilleul, l'arbre symbole de la fidélité et de l'amitié. Sur les hauteurs de Chinon, tout près du château, la maison de Jean et Geneviève Courjault domine des vallées et des collines en pente douce. La famille est réunie au bord de la piscine. On y célèbre les soixante et un ans de Geneviève Courjault. Bonne humeur et simplicité. Cette mère de famille, toute en rondeurs épanouies, cheveux courts et grisonnants, le regard pétillant de tendresse, jouit de sa retraite en compagnie de son mari. Ils sont venus, après une carrière d'expatriés, se reposer dans ces pays de Loire que l'on dit si tranquilles.

Au moment de souffler les bougies, Geneviève Courjault est fière de sa petite tribu. Trois enfants, Béatrice, Philippe et Jean-Louis. Chacun à sa manière a trouvé sa voie. L'aînée, qui partage avec son père un regard pénétrant, a réussi ses études de médecine, elle est interne en psychiatrie, mère de deux enfants, enceinte d'un troisième. Philippe, longtemps rebelle dans cette famille de tendance libérale qu'animent régulièrement des débats politiques, est aujourd'hui le père d'un petit garçon. Après des études de commerce, il a décidé de rejoindre l'Éducation Nationale. Il est actuellement en poste au Maroc. Le cadet, Jean-Louis, à l'origine technicien, devenu ingénieur, à force de travail, fréquente depuis quelques années la discrète Véronique Fièvre, jeune femme brune aux grands yeux verts, qui prête peu d'attention à ses tenues vestimentaires – jean et t-shirt –, mais dont la simplicité fait l'unanimité.

Jusqu'à présent, la famille Courjault n'a guère eu l'occasion de la connaître tant la jeune femme est discrète. Cependant

conformément à la culture accueillante du clan, elle a été immédiatement adoptée dans le giron familial. Geneviève et Jean Courjault respectent le choix de leur fils. Ils savent Véronique issue d'une famille de viticulteurs des cépages du Saumur Champigny. Ils la trouvent douce et bien élevée. Chez les Courjault, on n'en demande pas plus, tant on respecte le choix des enfants. Puissent-ils être heureux !

À l'apéritif, chacun y va de son cadeau. L'œil malicieux, le sourire en coin, Jean-Louis présente un paquet à sa mère. Elle l'ouvre et découvre des pelotes de laine et un modèle de layette… Gene vième Courjault a compris, mais il tient à lui expliquer :

– Maman, il faudra que tu tricotes pour ton cinquième petit enfant.

Véronique est enceinte de trois mois. Elle l'aurait annoncé quelques jours plus tôt à Jean-Louis en lui précisant : « Je n'osais pas te le dire. »

Autour de la grande table en bois, personne n'est au courant de cette petite phrase qui sera plus tard si lourde de sens. Ce soir-là, la nouvelle de cette grossesse comble de joie la famille. Tous lèvent leur coupe de champagne. Un anniversaire, une naissance à venir… Le bonheur peut être si paisible. Entre deux bulles, on aborde les fiançailles et le mariage. L'accouchement est prévu pour le printemps. Jean-Louis et Véronique sont d'accord pour officialiser leur engagement à l'automne, avant la naissance du bébé. Encore faut-il trouver le lieu. Trouver une date libre dans les châteaux et demeures de Touraine et d'Anjou représente un véritable challenge. La plupart sont réservés depuis longtemps pour ce type de cérémonie.

Après avoir trouvé une bague de fiançailles ornée d'un saphir et de deux petits diamants montés sur un jonc en or, la famille se met en quête d'une robe pour la cérémonie. Fine couturière, Mme Courjault est presque une spécialiste. Elle a assemblé les robes de mariée de ses sœurs et de ses cousines, avant de piquer chaque

point de la robe couleur ivoire de sa fille Béatrice. Pourtant, elle n'ose pas proposer ses talents à la timide Véronique. La jeune femme est si secrète. Habituellement, la mère de la future mariée prend ce rôle en charge. Curieusement, c'est à Béatrice, sa future belle-sœur, et à Geneviève Courjault, sa future belle-mère, que Véronique demande de l'accompagner à Tours pour acheter une tenue. À ce moment-là, aucune des deux ne se pose de questions. Elles comprennent que Véronique vient d'un milieu plus austère, peu enclin au shopping.

Ensemble, elles vont donc se rendre dans l'unique boutique pour femmes enceintes de la ville. En cette saison, qui oscille entre la fin de l'été et le début de l'automne, le choix est limité. Béatrice attend elle-même un troisième enfant. Elle en profite pour faire des emplettes en vue des futures noces. Rapidement, elle trouve un tailleur beige foncé adapté à sa taille. La sélection sera plus difficile pour Véronique. Rien ne lui va. Trop cintré, trop court, trop long, rien ne convient quand…. au détour d'un rayon, toutes trois tombent sur une petite robe en crêpe de soie noire, prévue pour les collections de fête de fin d'année. La forme est assez évasée pour masquer des rondeurs qui promettent d'être encore plus avantageuses, en novembre, à la date du mariage. Le vêtement fait l'unanimité et personne n'imagine à cet instant que la couleur sera, des années plus tard, l'objet de tant de commentaires.

« Ce jour-là, explique Geneviève Courjault, nous étions ravies de lui avoir trouvé une toilette seyante. Nous ne nous sommes pas posées de questions sur la couleur. » À tel point que, des années plus tard, la famille offrira, en toute innocence, une photo du mariage de Véronique habillée en noir aux photographes qui se presseront devant leur porte, sans mesurer les conséquences qu'un tel cliché pourrait avoir pour l'image que leur belle-fille donnerait à voir dans tous les kiosques de France.

Ce 12 novembre 1994, famille et intimes de Jean-Louis et Véronique assistent donc au mariage civil prononcé par le père de Véronique, Robert Fièvre, à l'époque conseiller municipal sans

étiquette du village de Parnay, là où vit la famille de la jeune femme. Dans la petite salle, il lit les articles du code civil inchangés depuis 1884.

Échange d'alliances et promesse d'amour éternel. Jean-Louis Courjault vient ainsi de donner son nom et celui de sa famille à Véronique Fièvre. Si tous deux ont été baptisés dans leur enfance, ils n'estiment ce jour-là ni opportun, ni important de célébrer leur union à l'église, devant un prêtre.

Pour le mariage, la famille Courjault est finalement parvenue à réserver le château de Brezé, où ils avaient quelques années auparavant célébré le mariage de leur fille Béatrice. Un domaine vendu sur Internet comme l'un des plus curieux châteaux de la Loire : classé monument historique, ses origines remontent à l'an 1060, ses transformations au XVI^{e}, puis au XIX^{e} siècle.

L'entourage des mariés garde peu de souvenirs de la majesté des lieux et du mariage. Si ! La belle-sœur Béatrice se souvient « malgré sa grossesse avoir beaucoup dansé et s'être amusée comme une petite folle ». Mais Thierry, le frère chéri de Véronique, avoue ne plus en avoir la mémoire.

Parents, frères, sœurs et une centaine de proches des jeunes mariés sont pourtant venus faire la fête, danser, boire à l'avenir de ce couple. La famille et les invités sont tous au courant de l'heureux événement qui s'annonce. À aucun moment, Véronique n'a voulu cacher sa grossesse à son entourage. En revanche, la plupart des convives sont surpris par la couleur de la robe de la jeune femme. La mariée est en noir. Effet de mode ? Est-ce pour cacher un embonpoint, qu'enceinte ou pas, elle n'a jamais réussi à endiguer depuis son adolescence ? D'autres préfèrent respecter le choix d'une couleur sombre qui lui va bien au teint. D'autant que, pour la première fois de sa vie, elle s'est maquillée. Avec l'aide d'une professionnelle.

Personne n'a encore vu Véronique Fièvre aussi sophistiquée. Non qu'elle donne l'image d'une jeune femme négligée, mais tous savent

que celle-ci n’accorde guère d’attention à ses tenues. Et puis qu’importe… ce n’est pas le jour pour poser des questions inconvenantes. Rarement, on a vu Véronique Courjault si radieuse. Elle, la discrète, toujours affable et souriante, mais effacée lors des réunions familiales ou amicales, est tout à la fois gênée et heureuse d’être au centre de toutes les attentions. Félicitations et vœux de bonheur ouvrent le bal de la nouvelle vie de Véronique Fièvre et Jean-Louis Courjault.

3.

Une enfance si heureuse… en apparence

La première maison familiale était si petite qu'ils s'entassaient à dix dans trois pièces. Le père vigneron s'occupe des ceps de ces vignes angevines qu'il fallait protéger toute l'année, quatre saisons durant. La mère au caractère fermé est toute dévouée au dur labeur de la terre.

Thierry a trente-deux ans. Il est le seul des six frères et sœurs de Véronique Fièvre, à accepter aujourd'hui de témoigner devant une journaliste. De grands yeux verts qui n'en finissent désormais plus de s'allonger de tristesse. Un samedi après-midi, au fond d'un bar du I^{er} arrondissement de Paris, il accepte de parler et il tremble à chaque mot murmuré.

Au premier abord, la vie qu'il décrit paraît pourtant simple et charmante. « Nous sommes nés et nous avons grandi en Anjou, à 10 kilomètres du département de l'Indre-et-Loire. » Le nom même de son département d'origine, le Maine-et-Loire, semble le terrifier. En fait, les Fièvre sont issus d'un petit village, Parnay, qui fait partie des cinq communes connues comme domaine sous l'appellation « Saumur-Champigny ». Depuis quarante ans, la démographie du village n'a pas évolué : 320 habitants au recensement de 1962, 460 en 1999. Au point que la superbe église du XI^{e} siècle, avec son clocher carré roman à flèche de pierre, sa nef, ses chapiteaux, un peu plus loin le château troglodytique, et les ruines d'un moulin cavier qui date du XVIII^{e} siècle, offrent au visiteur le sentiment que décidément, rien ne pourrait faire changer la commune en dehors de sa production vinicole. C'est dans ce cadre que les parents de Véronique Fièvre vont élever sept enfants.

Thierry Fièvre est le dernier des garçons, le cinquième, et il sanglote de peur à l'idée d'évoquer ses souvenirs d'enfance, comme s'il allait dévoiler un secret inavouable. Jocelyne, l'aînée, a vu le jour en 1955.

Le jeune homme marque un temps, comme si cette date était lourde de sens. Puis il égrène à un rythme régulier, avec beaucoup de précision, les années de naissance de ses autres frères et sœurs. Martine en 1961, Philippe en 1962, Nathalie en 1964, Thierry en 1966, Véronique en 1967, Lydie en 1972. Une belle grappe de raisins au milieu des vignobles.

Alors, pourquoi ces larmes aux yeux et ce regard entendu quand il évoque cette année 1955, qui souligne les six années de différence entre l'aînée et les autres enfants que sa mère mettra ensuite au monde à un rythme plus régulier, si ce n'est pour la dernière, Lydie ? Il préfère occulter la question.

« On a d'abord grandi tous dans une petite maison qui se répartissait entre la cuisine, la chambre des parents, celle des enfants. Quand elle était petite, avant la naissance de ma plus petite sœur, Lydie, je crois me souvenir que Véro – il ne lui attribuera que ce diminutif empreint de tendresse – dormait dans la même pièce que mes parents. »

Thierry Fièvre poursuit son récit :

« En 1972, nos parents ont fait construire une maison dans les hauteurs du village. Elle était plus grande, mais nous n'avions pas encore chacun notre chambre. » En fait, la maison ressemble à un pavillon de la banlieue parisienne si ce n'est son toit en ardoises qui évoque la Touraine. Thierry dit ne se souvenir aujourd'hui que de sa chambre dans laquelle il dormait avec son frère Philippe. Mais il insiste sur le fait que Véronique, là encore, n'avait pas sa propre chambre. Selon lui, la fratrie était très liée, même si elle s'était naturellement répartie en trois groupes : Joce lyne, Martine, Philippe et Nathalie, pour les plus grands, Thierry et Véronique pour les seconds et puis, la petite dernière, Lydie.

Thierry Fièvre tient à tout prix à défendre la solidarité familiale, mais il ne peut occulter cette question qui le mine : « Je n'ai aucun souvenir précis de Véro à cette époque. » Aurait-elle été un oiseau caché au fond du nid ? Il a récemment retrouvé dans les photos de classe l'image d'une ravissante petite fille aux boucles blondes, mais il a du mal à donner une vie faite de souvenirs à ces grands yeux clairs bordés de longs cils.

Il est plus prolixe sur l'ambiance qui règne au sein de la maison de Parnay :

« Nous n'étions pas turbulents, on est tous des timides, même de grands timides. Chez nous, on rougit très facilement, on est très peu sûrs de nous. Mes parents ont beaucoup travaillé dans la vie… Des gens rudes. Pour les câlins, il valait mieux oublier. Ma mère a beaucoup aidé mon père, mais surtout, elle a toujours été très attentive au regard que les gens de l'extérieur portent sur elle… »

Là encore, un long silence au regard entendu. Mais que veut-il exprimer sans vouloir poser les mots ?

Il poursuit :

« Nous étions ce que l'on appelle une famille bien élevée. Mais il faut être clair, on ne lisait pas Françoise Dolto à la maison. Mes parents ne sont pas des intellectuels. Cela ne veut pas dire qu'ils ne sont pas intelligents, se reprend-il immédiatement. Mon grand-père maternel était boulanger, sa femme agricultrice, elle élevait des chèvres, et mon grand-père paternel a vécu de petits boulots, notamment dans les champignonnières de la région. Si vous voulez en savoir plus sur l'ambiance qui régnait à la maison, sachez que ma mère était plus expressive que mon père. C'était elle le centre de la famille. Mais c'était exactement le contraire à l'extérieur. Dès qu'ils rencontraient des voisins, des amis ou des gens du village, c'était mon père qui parlait et ma mère restait en retrait. »

Une éducation stricte

Il analyse ainsi sa famille : « Nous avons subi une grande expérience de la solitude. On nous a toujours renvoyé une image négative de notre personnalité, on nous a communiqué un manque d'estime de nous-mêmes. » La question religieuse ? « Nous avons été baptisés et élevés dans le respect du Dieu catholique, mais nous ne fréquentions pas l'église le dimanche. »

Que se passe-t-il en dehors du cercle familial ? Les enfants vont à l'école primaire communale, à 500 mètres de la maison. Toujours propres sur eux. La jupe, la chemise et le pantalon impeccables. Jamais il ne leur manquera un livre, un cahier, un stylo ou une règle. Thierry Fièvre parle aussi « d'un couple d'instituteurs formidable ». Après la classe, en fin d'après-midi, les enfants se retrouvent dans la cuisine pour faire leurs devoirs autour de la grande table familiale. L'aînée, Jocelyne, sert de deuxième maman. Elle surveille les plus jeunes qui, consciencieusement, alignent règles grammaticales, divisions et soustractions. Le soir, les parents les rejoignent pour le dîner au cours duquel celui-ci dit « ne se souvenir d'aucun débat politique ou sociologique... » Les activités extra-scolaires sont réduites. Pas de cours de danse, de piano, ou de tennis. Les Fièvre élèvent leurs enfants dans la plus pure tradition rurale. Thierry se souvient juste d'avoir participé avec Véronique à un atelier de poterie et d'émaux dans le village. Il n'a conservé aucune trace d'une œuvre de sa sœur. « Nos parents étaient plus préoccupés par le côté matériel de l'éducation que par ses aspects psychopédagogiques », explique-t-il. Son sourire est triste. D'un revers de la main chargé d'amertume, il balaie les souvenirs qu'il pourrait partager avec sa petite sœur. Parce que, selon lui, il n'en a pas.

D'autant que, très vite, il se reprend : « Vous imaginez que nous étions heureux ? Pas du tout ! Tout était tellement plus compliqué ! » Un exemple : pas de « boums » avec les copains. « Ma mère n'avait pas le permis de conduire pour nous y amener et j'ai le vague souvenir d'un seul vélomoteur pour nous tous. » Pas question non plus d'organiser des fêtes dans la maison de Parnay. Il semble que

les enfants n'osaient pas partager avec leurs amis une vie familiale si peu empreinte de chaleur.

Et puis il se déride quand il évoque ces dimanches au bord de la Loire, le fleuve tranquille, peut-être un peu trop à son goût. « On y allait avec des voisins et leurs enfants. Mon père avait une barque. Il nous emmenait pêcher des brochets et des ablettes. » Là encore, pas une évocation de Véronique participant aux ébats familiaux au bord du fleuve.

Un souvenir de vacances. Enfin un ! Jocelyne, la sœur aînée, qu'il a entourée de tant de mystère depuis le début de la conversation, vit désormais sur la Côte d'Azur. « L'année 1976, nous sommes partis la voir. Je me souviens que nous nous sommes tous entassés dans une voiture. » Il n'en racontera pas plus. Décidément, l'évocation de cette sœur aînée est tabou pour ce grand gaillard.

Et il ne cesse de revenir à cette mère qu'il décrit comme fermée et incapable d'exprimer ses sentiments… Il connaît son secret, mais se refuse décidément à le livrer. Comme le petit Poucet qui sème des cailloux derrière lui pour indiquer son chemin, ses silences sont les seules pistes qu'il veut bien ouvrir.

Il continue avec l'arrivée au collège. À une année près, elle se fait conjointement avec Véro nique. À Saumur, à seulement 10 kilomètres de la maison familiale. 10 kilomètres d'une route toute droite, mais à des années-lumière de Parnay. Pour accéder à ce nouveau monde, Thierry et Véronique sont prêts à tout. Élevés à la dure, ils se lèveront chaque jour, comme beaucoup d'enfants de la campagne, à 6 h 30 du matin, pour rejoindre le collège Lessère. Aucun des enfants ne redouble.

L'entretien se poursuit :

– Racontez-moi Véronique ? Comment vivait-elle, quelles étaient ses notes, avait-elle des amoureux ?

Il pleure.

– L’un de mes drames aujourd’hui, c’est que je ne me souviens de rien en ce qui la concerne… Si ! Je la revois allongée sur son lit le dimanche. Elle pouvait lire des romans des heures entières. Son préféré : *Le meilleur des mondes*, un livre de science-fiction.

Étonnant quand on sait que cette histoire traite de fécondation in vitro, de fœtus qui évoluent dans des flacons, et sont conditionnés durant leur enfance…

Les enfants Fièvre, Véronique au milieu de la petite troupe, rejoindront tous, après le brevet, le Lycée national d’État de Saumur. Les sept enfants auront leur bac. Sans états d’âme apparents.

Tout est lisse, tellement lisse… Comme la Loire, le plus long fleuve d’Europe, qu’ils longent cha que matin et chaque soir dans le bus scolaire. La Loire qui cache tant de sables mouvants.

Secret de famille

Entre-temps, les parents commencent à récolter le fruit de leur labeur. D’une propriété de 4 hectares, les voilà désormais à la tête de 10 hectares d’un vignoble qui devient à la mode : le saumur champigny est, dans les années 80, le vin que les branchés boivent bien frais, aussi bien avec le poisson qu’avec la viande. Cela ne semble pas les détourner de leur retenue sur ce qu’ils croient être un secret de famille. Il suffit pourtant d’écouter les commérages du village pour comprendre pourquoi ce couple s’est imposé une vie si discrète, pourquoi Thierry et tous leurs enfants tremblent d’inquiétude à la seule vision d’un journaliste.

Jocelyne n’a pas le même père que ses frères et sœurs. Elle est loin d’être la seule, en France et dans le monde. Pas de quoi fouetter un chat, serait-on tenté de penser aujourd’hui. Mais Jocelyne est née bien avant mai 68, bien avant que la parole des psychologues se libère pour expliquer aux parents les conséquences désastreuses du silence, la gravité de taire une partie

de la vérité à un enfant qui, au fil du temps, sentira bien qu'on lui cache l'essentiel.

La France qui aujourd'hui commémore jusqu'à l'overdose les années 60 sur fond de clips vidéo exhibant des minijupes virevoltantes au son des Beatles et des Doors, de grenades lacrymogènes et de matraques, de pavés et de rares compte-rendus de débats autour de Sigmund Freud, d'images montrant la construction de ghettos pour immigrés, oublie de se souvenir que les animateurs de cette période ne tracent pas l'histoire au même rythme sur les routes sinueuses de la campagne française. Il faudra des années pour que ses habitants ouvrent leurs portes aux thèses des adeptes de la psychanalyse et de Boris Cyrulnik.

M. et Mme Fièvre n'ont eu ni la chance, ni le choix d'ouvrir leur esprit à ces théories et pratiques. Ils ont donc enterré au plus profond de l'histoire familiale la réalité de la naissance de leur aînée. Les sourds sont souvent muets parce qu'ils ne peuvent entendre le son de leur propre voix. À leur naissance, Jocelyne, ses frères et ses sœurs entendront bien les trois coups annonçant une pièce de théâtre, mais ce sera une tragédie sans dialogue.

4.

Même époque, sous d’autres latitudes

Quand en 1969, Véronique fête l’anniversaire de ses deux ans à Parnay, Jean-Louis Courjault vient de souffler les bougies de ses trois ans à Singapour. La famille est enfin réunie dans une expérience de vie commune.

Geneviève Courjault, la mère du garçonnet, connaît bien les hommes qui ont consacré leur vie au long cours. Elle est née à Brest, d’où son père embarquait sur les navires en tant qu’officier de marine. En 1962, elle rencontre chez son frère un certain Jean Courjault qui est rentré il y a peu de temps de l’une de ses expéditions africaines. Il est géophysicien et, dans ces années-là, il parcourt le continent noir – Cameroun, Gabon, Nigeria, Côte-d’Ivoire – pour le compte d’une société pétrolière. Sa femme l’attend pendant quelques années en banlieue parisienne, le temps de mettre au monde leurs trois enfants : Béatrice en 1963, Philippe deux années plus tard et Jean-Louis en décembre 1966, à Palaiseau.

Pendant que son mari est en mission, Geneviève Courjault, alors agent commercial pour la branche publicitaire d’Air France, vit également à Chilly-Mazarin, puis à Savigny-sur-Orge, au sud de Paris. « Un jour, quitte à l’attendre, explique cette femme pétrie d’humour, j’ai préféré que ce soit à Chinon. »

En 1969, son époux est nommé en poste à Singapour. Voilà un pays stable, encore gouverné par les Anglais. On peut y trouver des médecins dûment formés, une école française… Il est temps de rassembler les morceaux du puzzle harmonieux que constitue cette nouvelle génération de Courjault. Tous suivent donc le père de famille dans ses nouvelles aventures. « J’en garde le souvenir d’une vie d’expatriés dans une jolie ville coloniale britannique, raconte-t-

elle aujourd'hui. J'étais aidée dans ma vie quotidienne par une personne pour la cuisine et une autre pour le ménage. La maison n'était cependant pas très jolie, mais nous habitions près d'une grande avenue : Bukit Timah. »

Béatrice, l'aînée, va à la petite école française et les deux garçons, Jean-Louis et son grand frère Philippe, passent une partie de leur journée au jardin d'enfants chinois, où l'on parle anglais. Deux ans plus tard, la mission de Jean Courjault s'achève et tout le monde revient en France, à Chinon. Les activités professionnelles du géophysicien ne se conjuguent cependant pas avec une vie sédentaire et il repart à Houston, aux États-Unis, pour un nouveau contrat de six mois.

Les trois enfants poursuivent donc leur scolarité à Chinon, jusqu'en 1973. Jean-Louis, le cadet, est alors âgé de sept ans quand la Compagnie Générale de Géophysique nomme son père représentant de la société à Londres. Voilà une possibilité de renouer avec la vie d'expatriés, ses déboires, mais aussi ses bonheurs, surtout quand il s'agit d'une capitale européenne aussi dynamique que la première cité d'Angleterre. Les valises de toute la famille atterrissent dans un premier temps dans un appartement à Knightsbridge, quartier central de la ville avant de poursuivre leur route à Warry Gardens, dans le très chic arrondissement de Kensington, là où s'installera la princesse Diana quelques années avant son décès.

Les enfants sont scolarisés au très coté Lycée Français de Londres. « Jean-Louis n'était pas un enfant très turbulent, se souvient sa mère. Quand il y avait une bêtise à faire, il était toujours piégé par son frère ou par les autres. » Fantasme ou réalité, le commentaire tombe à point pour sa version de la suite de l'histoire…

À Londres, Béatrice passe son bac D (maths, physique et sciences naturelles). De son côté, Jean-Louis aime manifestement plus les mathématiques et la physique que la littérature. Ses résultats ne sont cependant pas à la hauteur des dispositions qu'il

manifeste. Il faut prendre des décisions. Malgré son long séjour en Angleterre, le chef de famille, Jean Courjault, a gardé certains principes bien français. Notamment celui qui veut que tout enfant n'a de chances de réussir sa vie professionnelle que s'il a auparavant obtenu un bac scientifique. Mais Jean-Louis paraît fort mal parti pour l'obtenir. « Ce n'était pas un élève brillant, précise sa mère. Il était plutôt tourné vers l'expérimental. »

Geneviève Courjault devra batailler pour faire admettre cette réalité à son mari. Celui-ci acceptera finalement de s'y soumettre : très bien, Jean-Louis rentrera en France afin de poursuivre sa scolarité dans une filière technique. Ce sera à Nantes, où vit une cousine, elle-même mère de six enfants, et qui accepte d'être la correspondante du garçon désormais scolarisé dans une école privée catholique. La recette semble lui réussir puisque Jean-Louis obtient son bac F1, de série technologie du premier coup. « Le seul des trois enfants à l'avoir eu sans passer l'oral de rattrapage », précise toute fière sa maman. De quoi, en tous les cas, être accepté à l'IUT de génie mécanique de Poitiers.

Il ne quitte donc pas la région ouest de la France, où de son côté, un an plus tard, Véronique Fièvre, est reçue au baccalauréat à Saumur. Elle va rejoindre la ville de Tours où elle s'est inscrite en pre mière année de la faculté de sociologie. Voilà la définition que donne le Petit Larousse de cette matière : « Science des phénomènes sociaux qui a pour objet, soit la description systématique de comportements sociaux particuliers, soit l'étude des "phénomènes sociaux totaux", qui vise à interpréter tout fait social au sein du groupe dans lequel il se manifeste, et qui a pour méthode l'observation et la constitution de modèles descriptifs. »

Une jeune femme, à la recherche d'elle-même et des clés pour ouvrir le monde verrouillé qui l'entoure, va rencontrer un jeune homme qui a choisi une carrière pleine des certitudes scientifiques du milieu des ingénieurs. Mais Jean-Louis Courjault s'intéresse aussi à la musique classique.

***

Véronique arrive à Tours… Elle n'a pas vingt ans. Ce pourrait être un nouveau départ. Cependant chaque jour, chaque semaine, elle se cache un peu plus dans ses amples pull-overs, ses jeans larges qui s'évasent ou rétrécissent selon leur prix et la mode, portés avec ses chaussures plates. « Véro a toujours été mal dans son corps, poursuit Thierry. Elle ne s'est jamais trouvée belle, elle était complexée par ses rondeurs qui s'exprimaient autour de sa taille, ses fesses et ses cuisses. Même son sourire était crispé parce qu'elle n'aimait pas ses dents. »

Les raisins de la vigne familiale de Saumur-Champigny ne sonnent pas encore en monnaie sonnante et trébuchante, et les parents Fièvre n'ont pas les moyens d'offrir à la jeune fille la location d'un appartement dans lequel elle pourrait vivre seule. La voici donc contrainte de partager son logis avec son frère aîné, Thierry, installé, lui, dans la plus grande ville de Touraine depuis un an, où il est étudiant en LEA, Langues Étrangères Appliquées, anglais, allemand, espagnol. Une fois de plus, Véronique n'a donc pas droit à un lieu personnel qui lui permettrait de construire son propre univers. « Ce n'était pas bien pour elle. D'autant que j'ai toujours été porté sur la décoration », culpabilise aujourd'hui cet intermittent du spectacle qui a fait de son goût pour le décor son métier au cinéma et à la télévision. « Quand j'ai appris qu'elle devrait habiter avec moi, j'ai surtout décidé qu'elle habiterait chez moi. À l'époque, je louais un petit deux-pièces, en rez-de-chaussée, dans le centre de Tours. Nous avions chacun notre chambre, mais je lui ai vite fait comprendre que, si je devais accepter cette cohabitation, il était hors de question qu'elle impose ou même manifeste ses goûts en termes de déco. »

Arrivée de Saumur, Véronique n'a que très peu de contacts à Tours. Elle s'accroche donc à ce grand frère. Il l'entraîne à la Maison de l'étudiant, au sein de laquelle il a déjà noué des amitiés.

« Nous proposions tout bêtement une photocopieuse, ce qui était rare à cette époque. On vendait donc des cartes pour son utilisation, on aidait aux commandes de livres, on proposait des places de concert. On était bénévoles pour des permanences un après-midi par semaine. » De fil en aiguille, les amis de Thierry deviennent les amis de Véronique. Gentille, discrète, facile à vivre, elle est facilement adoptée par la confrérie étudiante. « On faisait des bouffes tous ensemble », précise Thierry.

***

Geneviève et Jean Courjault rentrent en décembre 1985 de Londres. Béatrice a commencé ses études de médecine à Tours, Philippe intègre une école de commerce à Lille. Jean-Louis poursuit, lui, ses études à Poitiers. « Mes copains étaient là-bas, mes amis étaient à Tours », explique-t-il. Et il atterrit un soir, via l'un de ses compères, dans la bande de la Maison de l'étudiant. Le coup de foudre pour Véronique semble immédiat.

« Je suis tout de suite tombé amoureux de ses yeux verts, de sa bonne bouille, de sa gaieté. Elle était souriante, ouverte, prête à discuter avec tout le monde », raconte-t-il. Avec le recul, Thierry se demande s'il n'a pas été un peu jaloux de l'arrivée du jeune homme dans la vie de sa sœur : « Je n'avais jamais vu Véronique avec un garçon, et je ne lui connaissais aucun petit ami. Mais elle avait l'air de s'accrocher à celui-ci. Au début, je n'ai eu aucune affinité avec Jean-Louis. Je trouvais nos échanges inintéressants. Il est scientifique, je suis littéraire. Je trouvais qu'il ne s'intéressait qu'aux voitures, aux moteurs… C'était compliqué parce qu'aucun des deux n'était bavard. On arrivait quand même à échanger autour de la musique classique, de l'opéra que nous commencions à beaucoup apprécier avec ma sœur. À part cela, pas grand-chose à lui dire… »

Mais une petite musique indicible chante aux oreilles des nouveaux amoureux. Chaque week-end, Jean-Louis fait le trajet entre Poitiers et Tours, 110 kilomètres, en mobylette « par pluie et

brouillard, tellement j'étais amoureux, raconte-t-il. Et quand nous nous retrouvions, nous passions souvent le week-end au fond du lit ».

D'autant que Thierry, le grand frère tutélaire, quitte Tours pour Chaulais. Véronique Fièvre peut enfin jouir d'une certaine émancipation, même si ses ressources financières restent réduites. Les bourses universitaires ne lui permettent de louer qu'un appartement de type HLM à Sanitas. Dans la ville de Tours réputée bourgeoise, le quartier n'avait pas bonne réputation. Mais Jean-Louis Courjault est tellement épris de la jeune femme qu'il n'en a cure.

Durant l'été 1987, son frère aîné Philippe termine ses études de commerce à Lille. Il a trouvé un travail à Bordeaux. En passant par Tours, lui-même est étonné de découvrir un nouveau frère, pour la première fois amoureux. « Je n'avais jamais vu mon frère avec une femme et j'étais très heureux de le voir si amoureux. »

Entre-temps, les sept enfants de la famille Fièvre se sont eux aussi émancipés. Ils ont réussi à imposer à leurs parents des « boums » dans la cave familiale de Parnay. Tout naturellement, Véronique invite à l'une de ses fêtes sa meilleure amie Cathy, ainsi que Philippe, le frère de son petit copain Jean-Louis. Ne demandez pas à Philippe quel souvenir il garde de la relation entre Véronique et Jean-Louis au cours de cette soirée. Il vous répondra immédiatement : « Ce soir-là, j'ai rencontré une amie de fac de Véronique, Cathy, qui allait devenir ma future femme. Pour le reste, j'ai juste été étonné de voir Jean-Louis en compagnie d'une jeune fille. Je ne l'avais jamais vu dans une telle situation auparavant. Même s'il n'était pas introverti, c'est même quelqu'un d'une excellente compagnie, il était d'une nature plutôt timide, pas très à l'aise avec les filles. Mon frère n'était pas un homme à femmes, comme l'on dit, mais je savais qu'il attendait cela depuis longtemps et je sentais qu'ils pouvaient s'entendre. Elle ne pouvait pas lui faire de mal. Il était très gentil, très attentionné avec elle. »

Cathy, proche de Véronique, est plus prolixe : « Je connais Véronique depuis l'âge de vingt-cinq ou vingt-six ans, en tous les cas depuis nos années de faculté. J'étais en fin de mes études de sociologie. Nous nous sommes rencontrées à la Maison de l'étudiant et nous avons tout de suite ressenti une grande complicité en raison de nos tempéraments très proches : elle est comme moi, très discrète, pas très bavarde. »

Jean-Louis est l'homme de la vie de Véronique et, pour la première fois, elle va braver les crispations de son frère aîné Thierry. Jusqu'à attendre un enfant et arriver un soir de l'été 1994 sur la terrasse d'une certaine maison de Chinon avec des pelotes de laine à la main.

5.

Vie de couple

Jean-Louis et Philippe ont donc épousé les deux amies d'université. Le grand frère complice de Jean-Louis est à l'époque très préoccupé par sa reconversion professionnelle. Il dit avoir été « écœuré par les années 80, centrées autour du fric ». Il abandonne donc toute ambition d'une carrière dans le commerce international pour devenir vendeur de disques, avant d'obtenir un poste de maître auxiliaire de gestion à Pithiviers. Il passe le difficile concours du CAPES, le Certificat d'aptitude à l'Enseignement supérieur. Après un an de stage à Orléans, il est nommé pour trois ans au lycée de Gien.

Durant cette période, les deux frères et leurs épouses ne se quittent pas. « Nous avons souvent été voisins, explique Philippe. La première fois en 1989, quand Jean-Louis travaillait pour une société orléanaise, avant de partir chez Renault Sport à Aubigny, puis de trouver un nouveau job en 1993 à Gien. » Mais que Philippe, le beau-frère, peut-il dire de Véronique ? « Jean-Louis et Véro se fichaient complètement des apparences, jamais ils n'auraient fait une réflexion sur le physique de quelqu'un. » De son côté, Jean-Louis se souvient surtout des bons moments passés avec son frère « à casser la croûte en refaisant le monde ». Une fois de plus, Véronique passe inaperçue.

Le démon de l'expatriation démange la famille. Philippe est l'aîné. Il postule pour le Maroc, obtient une nomination à Rabat, la capitale administrative du pays. Jean-Louis et Véronique les rejoignent en vacances. « Ils ont passé un mois chez nous, se rappelle Cathy, la première femme de Philippe. Il paraît qu'elle était enceinte de sept mois et demi ou huit mois à l'époque, je n'ai rien vu. Je me souviens qu'elle portait un t-shirt écru pas très moulant, mais pas un t-shirt de

femme enceinte. Je n'ai pas le souvenir de l'avoir vue en maillot de bain. »

Depuis l'obtention de son diplôme en Génie thermique, Jean-Louis Courjault a trouvé un travail de commercial chez Frigonor à Orléans. Il habite chez son frère Philippe et sa belle-sœur qui vivent dans cette ville. « Le boulot ne me plaisait pas, explique-t-il aujourd'hui, et j'ai accepté un autre job chez Renault, en région parisienne. » Il y fait de la recherche sur la combustion des moteurs à essence. Il restera trois ans dans ce centre technique de Lardy, dans l'Essonne. « C'est vraisemblablement là qu'est née sa vocation de diéséliste », précise sa mère. Il trouve d'abord un logement à Étampes, mais continue à faire des aller-retours à Tours où Véronique poursuit ses études. Lassé des kilomètres, il choisit de louer un appartement à mi-chemin, à Orléans.

En octobre 1992, Jean-Louis Courjault quitte Renault pour rejoindre l'usine Mecachrome d'Aubigny-sur-Nère dans le Cher. « C'était à la fois une promotion et une occasion de quitter la région parisienne », dit-il. L'expérience lui semble intéressante, puisqu'il précise qu'il assurait « la liaison technique entre le bureau d'études de Renault-Sport Formule1 et les ateliers de fabrication de Mecachrome ».

Son frère et sa belle-sœur ont également déménagé et vivent pas très loin d'Aubigny, à Châtillon-sur-Loire. Dans un premier temps, Jean-Louis s'installe chez eux. Véronique se languit de son amoureux et part le rejoindre dans le Berry. Tous deux louent une maison à Sury-les-Bois.

Une fausse note trouble cependant cette douce harmonie. Jean-Louis ne s'entend pas avec ses patrons de l'usine d'Aubigny-sur-Nère. Il est licencié en juillet 1994. Première étape dans une carrière mouvementée qui ne va pas sécuriser Véronique.

Elle est alors enceinte de leur premier enfant. Après l'avoir annoncé à la famille, le couple va s'installer à Chinon, chez les

parents de Jean- Louis Courjault, qui les aideront à traverser cette mauvaise passe financière. La grossesse de la jeune femme se déroule sans problèmes et, le 19 mars 1995, elle accouche d'un petit garçon à la clinique du Parc à Chambray, dans la banlieue de Tours. Vincent, c'est ainsi que nous l'appellerons[1], est donc né sous le signe astrologique des Poissons. On les dit d'une nature adaptative et réceptive, d'un tempérament émotif, sensible et romantique. Dès son plus jeune âge, ce bébé rencontre en tout cas des problèmes de santé liés à des allergies. Il souffre notamment d'eczéma. De récentes études privilégient l'aspect psychologique et nerveux de cette maladie. Vincent est un enfant chétif qui pleure beaucoup au cours des premiers mois de sa vie. Son père a retrouvé du travail dans une petite entreprise de l'Essonne, où il prépare des moteurs pour les courses d'endurance comme les 24 heures du Mans. La famille a trouvé un appartement dans le XIII^{e} arrondissement de Paris, au cœur du quartier chinois. Si Véronique et Jean-Louis ne goûtent guère la vie parisienne, son agitation et ses embouteillages, ils apprécient de vivre à deux. « Ils se sont pris au jeu de la cuisine chinoise, se souvient Philippe Courjault et ils adoraient préparer des petits plats asiatiques cuisinés au wok, un ustensile de cuisine traditionnelle chinoise, à la forme demi-sphérique et aux bords très hauts, ce qui permet de faire cuire et sauter les aliments en utilisant très peu de matière grasse. »

Nouveau coup du sort. La société EIA moteurs qui emploie Jean-Louis bat de l'aile et le licencie pour raisons économiques quelque temps avant de déposer le bilan.

Mais cette période de chômage sera de courte durée, puisqu'en février 1996, le jeune papa retrouve un emploi en Charente-Maritime, à Surgères exactement.

Il loue pour la famille une demeure à Villeneuve-la-Comtesse et, chaque jour, il emprunte les vingt-huit kilomètres de la départementale 115 pour se rendre à son travail. Sortie sans diplômes convaincants de la faculté de Tours, Véronique, elle, ne

travaille pas. « La France était en pleine crise économique », justifie aujourd'hui sa belle-mère, Geneviève Courjault. Toute la journée, Véronique reste donc seule de longues heures dans cette maison en pierres de Charente, construite de plain-pied, tout en longueur, avec aux fenêtres des volets gris-bleu, et entourée d'un grand jardin. Dans le salon, une petite cheminée grise dans laquelle les Courjault font du feu chaque jour pendant les saisons froides.

Comment s'occupe la jeune femme ? Elle est enceinte d'un deuxième bébé. Cette fois-ci, elle ne le dira à son mari qu'au cinquième mois de grossesse. Étrange attitude. Pourquoi avoir attendu si longtemps pour aviser l'homme qu'elle aime et dont elle partage la vie ? D'autant que dès qu'il l'apprend, Jean-Louis se montre très heureux à l'idée d'avoir un nouvel enfant. Il n'empêche… Le délai de cette annonce pèsera lourd dans la suite des évènements…

Celui que nous appellerons Mathieu naît à Niort le 3 septembre 1996, dix-huit mois après son frère aîné. Né sous le signe de la Vierge, celui-ci serait prédestiné au sérieux, avec un caractère perspicace, amoureux des chiffres et des analyses. Comme toujours, Véronique fait l'unanimité chez ses voisins de Villeneuve-la-Comtesse qui compte 700 habitants. La directrice de l'école où l'aîné, Vincent, est scolarisé en petite section de maternelle pour l'année 1998-1999 ne tarit pas d'éloges : « C'était une maman sympathique, très attentionnée avec ses deux enfants », se souvient Marianne Grimault. Pour le reste, une fois de plus, les témoignages de sa famille sont très flous. En fait, personne n'est capable de donner de précisions sur les activités de la jeune femme à cette époque, même si chacun s'accorde à décrire une maman très à l'écoute de ses petits. Comme toujours, Véronique se fond dans le paysage en développant son remarquable sens de la discrétion et de l'adaptation.

Nul ne s'aperçoit que Véronique Courjault a peut-être grossi, qu'elle pourrait être déjà enceinte d'un troisième enfant. Pas même sa famille qui ne fait aucun commentaire sur son embonpoint. Ils ont

toujours connu la jeune femme plutôt gironde, avec des formes plus marquées sur les cuisses, les fesses et le ventre, et comme en famille, Véronique se montre pleine de retenue et de pondération, personne ne lui pose de questions. D'autant qu'à nouveau, Jean-Louis connaît des soucis professionnels. La société qui l'emploie est en fait un conglomérat de deux entreprises qui ont décidé de se séparer. Et le divorce fait des dégâts, en l'occurrence des chômeurs. Le jeune homme fait partie d'un plan de départ collectif. Une fois de plus, il est licencié en avril 1999. Véronique vit mal ces déboires professionnels.

Deux mois plus tard cependant, Jean-Louis est embauché par une société qui va rapidement être rachetée par l'équipementier américain Delphi à Blois. Il laisse sa petite famille pendant quelques mois en Charente-Maritime avant de les faire déménager à Herbault, dans le Loir-et-Cher. La vie s'annonce sereine. En rejoignant Delphi, Jean-Louis Courjault sait qu'il intègre un groupe mondialement connu. Créée en 1925, cette entreprise œuvre essentiellement dans le domaine automobile et dans l'industrie du transport, et sa clientèle s'étend de plus en plus vers des secteurs de haute technologie.

Société tentaculaire, Delphi travaille pour et dans le monde entier. En 1989, elle a commencé modestement en Corée du Sud, comme une filiale du géant américain General Motors avec cinq employés. Dix ans plus tard, elle devient une société indépendante et compte parmi ses clients de nombreux fabricants d'automobile de la petite péninsule asiatique qui lui font confiance pour mettre au point de nouveaux moteurs. Au fil du temps et de ses différents employeurs, Jean-Louis Courjault a acquis un statut d'ingénieur. Passionné par les moteurs, travailleur, bien élevé, il a gagné la confiance de ses chefs. C'est ainsi qu'en 2002, trois ans après son recrutement, son patron lui propose d'être détaché en Corée. La société a signé un contrat avec un équipementier américain qui travaille lui-même pour Hundaye dans le cadre d'un transfert de technologie et de savoir-faire.

Le jeune Français est ravi. Il a passé son enfance à l'étranger et, même s'il ne garde que peu de souvenirs de Singapour, ses sens sont toujours imprégnés de cette atmosphère asiatique. Après des années d'instabilité en région parisienne et dans l'ouest de la France, Véronique semble heureuse de suivre, comme toujours, son mari. La jeune femme apparaît à tous très en forme, dans tous les sens du terme. Elle offre aux yeux de ses proches une allure un peu ronde, mais personne n'imagine qu'il peut s'agir d'une nouvelle grossesse.

Un mois avant le départ du couple, le 20 juillet exactement, la famille Fièvre organise une fête à Parnay, dans la magnifique cave taillée dans le calcaire. Les parents de Jean-Louis et la plupart des enfants sont présents. Ils sont environ trente-cinq autour de l'immense cheminée. Au menu, des grillades. Et au dessert, les larmes de Véronique…

Son frère Thierry s'en souvient encore : « Elle était très émue. Nous avons pensé que c'était parce qu'elle était triste de nous quitter. Aujourd'hui, précise-t-il avec lui aussi un sanglot dans la voix, je me demande s'il n'y avait pas d'autres raisons à cette tristesse. Elle était la reine du bal. Jamais elle n'avait été autant au centre de notre attention. Ce qui est certain, c'est que c'est l'une des rares fois où j'ai vu Véro pleurer en public. »

1 Les prénoms des enfants ont été changés.

6.

Histoire de Corée : je dialogue, moi non plus…

Un petit retour sur les relations entre la France et la Corée s'impose pour mieux comprendre les évènements qui vont suivre.

Cinquante ans, jour pour jour, après que les communistes du nord de la péninsule eurent franchi le 38e parallèle sur toute la largeur de la presqu'île, alors que le monde entier méprisait ce petit bout de terre asiatique, du 12 au 14 juin 2000, un sommet réunit les dirigeants des deux Corée à Pyongyang.

La guerre provoquée par l'invasion de 1950 avait été terrible, au point que les historiens ont souvent comparé les combats qui faisaient rage à ceux qui opposèrent Français et Allemands à Verdun. L'armistice avait coupé la péninsule en deux pays. Pyongyang contre Séoul. Le Nord communiste contre le Sud capitaliste.

La Corée du Sud est désormais l'une des têtes des quatre dragons asiatiques. L'Occident aide un gouvernement qui n'hésite pas à recapitaliser des banques tout en diminuant la masse salariale, à presser les Coréens d'épargner et d'investir plutôt que de consommer.

Le 19 août 2002, quand l'avion de la compagnie Korean Air que prennent Véronique et Jean-Louis Courjault et leurs deux enfants se pose sur le tarmac du tout nouvel aéroport international Incheon sur une île, en face du port du même nom, à 52 kilomètres de Séoul, la petite famille arrive dans un pays en pleine expansion économique.

Dix millions cinq cent mille habitants. Séoul est la troisième ville la plus peuplée du monde.

Le nom de Séoul dérive de l'ancien coréen Seorabeol ou Seobeol, qui signifie « ville capitale ». Séoul est sortie gravement

endommagée de la guerre de Corée. 191 000 bâtiments, 55 000 maisons et 1000 usines ont été détruits. Et il faut désormais compter avec les immigrants qui ont fui le régime totalitaire du Nord. Avec l'aide des États-Unis, le Sud va donc lancer un vaste programme de reconstruction. Dans les années 80, les tours de bureaux et les appartements poussent comme des champignons. Leur emblème : le World Trade Center, une tour de 55 étages, haute de 228 mètres. Cette concentration attire les grandes marques occidentales et, si le quartier commerçant de Myeongdong offre avec ses bou tiques aux enseignes multicolores un spectacle de jour très bariolé, la nuit ne se décline pas ici en noir et blanc. Séoul vibre 24 heures sur 24, avec à Kangnam des pubs, des bars branchés et des boîtes de nuit dans lesquels papillonne la jeunesse coréenne.

Elle est située sur le fleuve Han, au nord-ouest du pays. On y comptabilise plus de 3 millions de véhicules, ce qui entraîne des embouteillages quotidiens au-delà de minuit. Comme la plupart des expatriés qui débarquent dans cette capitale, Véronique Courjault en est tout étourdie. Elle qui n'a que peu voyagé auparavant – avec son mari, ils sont allés en Irlande en moto et ont rendu visite au frère de Jean-Louis au Maroc –, elle qui a si peu apprécié la vie parisienne, saura-t-elle s'adapter à ce gigantisme ?

La France entretient des relations diplomatiques avec la Corée depuis 1886. De nombreux textes de loi français régissent les relations entre les deux pays : un accord sur la Sécurité sociale, un accord cadre de commerce et de coopération qui s'étend à l'Union européenne, un accord fiscal qui évite les doubles impositions, et une convention d'entraide judiciaire en matière pénale comprenant entre autres un accord sur l'extradition. Le nombre de Français présents en Corée croît à la même allure que les échanges commerciaux. Ils étaient ainsi 589 en 1995, 1402 en 2000, plus de 1500 en 2003 et, à Séoul, ils ont même leur propre quartier, Sorae Maeul.

La plupart des diplomates et des industriels français habitent dans ce village. Très sécurisé, il abrite de nombreux cafés et restaurants

tricolores, ainsi qu'un lycée français. Les panneaux de signalisation routière sont tous traduits dans notre langue, ainsi que certaines enseignes de restaurants, d'agences immobilières ou de restaurants. Une boulangerie « Paris Croissant » propose des baguettes fraîches, des supermarchés vendent des produits hexagonaux, certains passages cloutés ont même été repeints en bleu, blanc, rouge ! Véronique Courjault dispose ici de toutes les facilités qui lui permettront, par ailleurs, de s'adapter au mode de vie coréen. Apprendre ainsi que le rez-de-chaussée s'appelle ici premier étage, que les ascenseurs comportent souvent un F à la place du 4, parce que ce chiffre est celui de la mort et qu'il porte malheur. Que l'on se déchausse très souvent à l'entrée des appartements et des restaurants, que les anniversaires les plus importants sont ceux qui marquent la première et la soixantième année, que lorsqu'un bébé naît, il a déjà un an et qu'il faut donc systématiquement ajouter une année à son âge réel.

La famille Courjault s'est installée dans un appartement d'environ 200 m^2, pas très loin du lycée français où sont scolarisés les enfants. « Comme la quasi-totalité des appartements coréens, décrit Jean-Louis Courjault, le nôtre comportait une arrière-cuisine dans laquelle il y avait un grand congélateur, en plus de celui qui se trouvait dans la cuisine. » Indispensable dans un pays au climat continental, avec des pointes de chaleur qui peuvent aller jusqu'à 37º l'été.

Comme c'est le cas de la plupart des grands groupes industriels, Delphi règle tous les frais liés au détachement : logement, scolarité, voiture et offre un budget voyage annuel comportant un aller-retour Corée-France pour la famille, un aller-retour pour le couple en cas d'imprévu comme le décès d'un proche. Un package « voyage d'agrément » est également prévu pour la famille qui permet de visiter un pays d'Asie une fois par an. Le salaire de base de Jean-Louis Courjault n'a pas beaucoup évolué. Il touche des indemnités mensuelles destinées à couvrir les écarts de coût de la vie. Au plus

haut, 900 euros, au plus bas 40 euros, ainsi qu'une indemnité liée au pays. Cette dernière représente 5 % du salaire pour Séoul et son agglomération.

Jean-Louis Courjault s'adapte très bien. Il aime ce pays, ses habitants. Il s'est même lié d'amitié avec des collègues coréens. Son travail ne déçoit pas ses attentes, au point que, comme tous les expatriés, il multiplie les heures au bureau, rapportant même souvent des dossiers chez lui, le soir et le week-end. Pour se donner du cœur à l'ouvrage, il lui arrive, après avoir embrassé sa femme et ses enfants, de tirer l'avant-dernier des cinq tiroirs du congélateur situé dans l'arrière- cuisine pour prendre une bouteille de vodka et s'en servir un petit verre. Juste un petit. L'ingénieur n'est pas un homme à excès.

Les premières années, on l'a vu, Véronique Courjault est une femme au foyer. Elle s'occupe de ses deux enfants, les emmène à l'école. Elle s'occupe de sa maison, même si on ne peut guère lui prêter de grandes qualités de femme d'intérieur ou d'administratrice des affaires familiales. Elle a tendance à laisser s'entasser les factures et les papiers. « L'une des très rares disputes entre Jean-Louis et Véronique à laquelle j'ai assisté, raconte Geneviève Courjault, concernait des remboursements de soins dentaires. Véronique tardait à envoyer les papiers à la Sécurité sociale pour se faire rembourser. »

La jeune femme sympathise avec d'autres épouses d'expatriés. Elle se laisse séduire par les bienfaits du yoga, qu'elle pratique en collant et en t-shirt chaque semaine avec ses nouvelles amies. Jean-Louis fait lui partie d'une troupe de théâtre associative. Il joue avec ses copains dans une salle de spectacle de la mairie du quartier dans une pièce intitulée *Le Noir te va si bien*. Il y interprète le rôle… d'un inspecteur de police. Il paraît qu'il est un très mauvais acteur.

Avec son mari et ses enfants, Véronique Courjault visite l'Asie. Ils adoreront le Viêtnam et le Cambodge, seront moins enthousiasmés

par la Thaïlande que Jean-Louis trouve trop touristique. Les étés se suivent et se ressemblent. Chaque année, le couple revient deux mois en France. Durant quatre semaines, Jean-Louis travaille à l'usine de Blois et, le reste du temps, il est en vacances. Le couple construit une maison à Souvigny, et pendant les travaux, la famille vit entre Chinon et Parnay. Plus à Chinon qu'à Parnay : au fil de son évolution, Véronique est devenue plus Courjault que Fièvre, ce qui ne retire rien à son attachement à ses parents, frères et sœurs.

La vie est tellement belle qu'ils décident de renouveler leur contrat de détachement en Corée. Ils demandent seulement à être relogés dans un quartier plus agréable. « Il y avait beaucoup de circulation, de bruit et de travaux dans le précédent », explique Jean-Louis Courjault. Ils trouvent finalement un superbe appartement, un triplex avec jardin, ce qui est exceptionnel à Séoul. Là encore, une cuisine, un congélateur et une arrière-cuisine avec un congélateur d'appoint. Le déménagement est organisé, et les deux congélateurs, dont l'un contient déjà les corps de deux bébés, font partie du transport….Et pourtant, Véronique, filmée par des amis devant ses fourneaux, offre l'image d'une jeune femme heureuse, agréablement débordée par le bazar sympathique qui règne dans sa cuisine. « Entrez, entrez », s'exclame-t-elle.

Un travail passionnant, une vie d'expatriés avec ses dîners entre Français, des amis coréens, un appartement superbe… Les familles Courjault et Fièvre ne peuvent que se réjouir du nouveau départ qu'ont pris Véronique et Jean-Louis en s'exilant à l'autre bout de la planète.

Seulement face à mes questions, Jean-Louis Courjault reconnaît, le nez dans son assiette : « Il arrivait à Véronique de pleurer le soir, quand nous étions couchés. Je lui demandais ce qui n'allait pas. Elle ne répondait pas, alors je lui disais tout simplement : je t'aime. »

Il y a ces accès de tristesse inexplicables, il y a aussi des mois entiers de disette sexuelle. Jean-Louis avoue cependant que,

lorsqu'il manifeste son désir, il obtient pour toute réponse : « Ce n'est pas le moment. »

J'ose lui demander s'il ne s'est pas inquiété de la contraception de son épouse, si elle avait ses règles, s'il voyait des boîtes de protection hygiénique dans la salle de bains. Une question embarrassante qu'aucun magistrat ne posera pendant l'instruction.

« Non, reconnaît-il, sans aucune gêne apparente. J'en ai parlé depuis avec des copains, et eux aussi m'ont dit que cela ne faisait pas partie de leurs préoccupations… »

Décembre 2003, Geneviève Courjault, la mère du jeune homme, appelle son fils à Séoul. Elle reconstitue ainsi elle-même la conversation :

« Tout le monde va bien ?

– Bof. Véro n'est pas très en forme. Elle a une gastro-entérite et j'ai du mal à la convaincre d'aller voir un médecin, mais elle va le faire. »

Quelques jours plus tard, Mme Courjault rappelle pour prendre des nouvelles. Elle apprend que sa belle-fille a finalement été consulter et qu'elle va mieux. Deux ou trois jours ont passé quand le téléphone sonne à Chinon. Jean-Louis parle d'une voix blanche :

« On vient de sauver la vie de Véro. Elle était tellement malade que les médecins ont décidé de l'opérer. Elle est à la clinique. Ils lui ont retiré l'utérus. »

En fait, les chirurgiens coréens ont découvert une grave infection des organes génitaux de la jeune femme. Ils ont donc pratiqué une hystérectomie, c'est-à-dire une ablation des organes reproducteurs. Il s'agit d'une intervention importante, « lourde » comme disent les médecins, et elle est connue pour beaucoup fatiguer les femmes sur lesquelles elle est pratiquée. Les informations données par Jean-Louis sont jugées tellement alarmantes que la famille Fièvre, après avoir consulté la fratrie, choisit d'envoyer Thierry, le frère de

Véronique, en Corée pour réconforter sa sœur. Le jeune homme prend immédiatement l'avion pour Séoul. Il se précipite au chevet de sa sœur qui se remet de l'opération.

« Elle était très fatiguée et avait l'air triste, raconte-t-il aujourd'hui. Je pensais que c'était lié à l'intervention chirurgicale, puisque cette dernière excluait toute possibilité d'avoir un nouvel enfant. »

Thierry Fièvre reste plusieurs jours à Séoul. Il noue une complicité avec son beau-frère qu'il ne croyait passionné que par les moteurs et ses recherches d'ingénieur. Ils se découvrent en fait de nombreux sujets d'intérêt et de conversation. Surtout, Thierry tombe en extase devant ses neveux qu'il ne faisait que croiser l'été à Parnay et qu'il voit pour la première fois vivre au quotidien. Et puis un soir, Thierry pousse la porte de la chambre de sa sœur et de son mari, et trouve Véronique toute seule, en pleurs. Il lui demande ce qui ne va pas. Elle lui répond : « Rien, je suis juste fatiguée… » Il la réconforte. Quelques jours plus tard, il rentre en France, persuadé que Véronique vient de traverser une mauvaise passe, mais que la vie agréable de Séoul va reprendre son cours. La jeune femme présente d'ailleurs à la communauté française l'image d'une personnalité tellement équilibrée que le Lycée français de Séoul va lui donner du travail. « Assistante maternelle. »

La dénomination est vague, le salaire, lui, est maigre : à peine plus que le SMIC coréen. Véronique Courjault donne un coup de main aux instituteurs pour les activités pédagogiques comme la peinture ou le modelage, elle accueille les enfants le matin et gère leur sortie de l'école le soir.

Jusqu'à ce jour du 18 juillet 2006, quand Jean-Louis Courjault repart seul en Corée pour une simple réunion de travail, où il commande des maquereaux pour faire plaisir à sa famille et ouvre le congélateur de l'arrière-cuisine alors que Véronique est restée en vacances en France…

7.

Le retour en France de Jean-Louis Courjault

Après être restée hébétée quand son mari l'a appelée depuis le commissariat de Séoul, la jeune femme a plié bagage et quitté la Côte d'Azur pour rentrer en Touraine accueillir son mari de retour de Corée.

À Chinon, l'après-midi a été si agréable. À quelques centaines de mètres du château, la grande maison des Courjault s'ouvre sur la vallée de la Vienne. Toujours accueillante, Geneviève Courjault, la mère de Jean-Louis, a invité une amie et ses petits-enfants. Ils passent l'après-midi autour de la piscine. L'ambiance est tellement sereine que Geneviève convie tout le monde à dîner. La soirée s'annonce d'autant plus sympathique que Jean-Louis vient d'appeler :

« Est-ce qu'on peut s'inviter pour que je vous raconte mes dernières péripéties en Corée ? »

Il arrive tout juste de Séoul pour retrouver sa femme à Souvigny-de-Touraine. Leur maison est en travaux. Ils ne peuvent y habiter. Pourquoi ne pas s'installer à Chinon, avec sa piscine, sa terrasse et son tilleul…

Autour de la table, les parents de Jean-Louis, son frère Philippe et sa nouvelle femme rencontrée en Côte-d'Ivoire, mais aussi les amis de la famille qui, à la suite de cet après-midi si agréable, ont été conviés à dîner. Dans un premier temps, Jean-Louis, embarrassé par cette présence extérieure, ne dit mot. Puis, dès que chacun a pris congé et que les enfants sont couchés, il raconte :

« Je suis rentré plus tôt que prévu. Le voyage s'est mal passé. J'ai trouvé deux nouveau-nés dans le congélateur. »

Stupeur autour de la table. Chacun y va de ses questions, et demande des précisions.

« Mais nous n'avons pas tout de suite mesuré la gravité de la situation et nous avons pensé à une conspiration pour obliger Jean-Louis à quitter la Corée », se souvient Geneviève Courjault. D'autant que son époux, Jean, est persuadé de la thèse du complot. Un mètre soixante-quinze, rond, chauve, tout à la fois calme et bavard. Un homme aux opinions politique libérales et européennes. Depuis sa retraite, en 2001, il est conseiller municipal de l'opposition UMP à la mairie de Chinon et fait figure de « vieux sage » dans cette petite commune de Touraine.

Philippe, le fils aîné de la famille, est tellement ahuri qu'il en devient hilare et décide d'ouvrir une bouteille d'alcool de poire offerte par d'anciens collègues.

8.

Le rôle de la presse

On peut être un brillant journaliste et rester attaché à sa région natale. Cette équation est résolue chaque jour par Christian Panvert, le correspondant de RTL pour le centre ouest de la France. Le jeune homme cultive sa ressemblance avec Mick Jagger qu'il a déjà interviewé puisque ce dernier possède un château dans les environs – l'une de mes plus belles rencontres professionnelles, précise le journaliste – teinté d'un faux air de Philippe Manœuvre qui aurait perdu ses lunettes noires dans une boutique de chaussures de New York. On l'aura compris : un passionné de rock and roll.

Il aime les news, l'actu, le lourd comme l'on dit entre journalistes. Depuis 2001, après avoir obtenu deux fois le prix Varenne, une récompense prestigieuse, il suit Ségolène Royal à Melle, dans les Deux-Sèvres ou à Poitiers dans la Vienne, et François Fillon dans la Sarthe.

Vif, généreux et plein d'humour. On ne peut rêver mieux comme collaborateur ou collègue. La première fois qu'il entend parler des bébés congelés de Séoul, c'est « au travers d'un article du *Figaro*, dit-il. Cette histoire a tout de suite interpellé RTL, poursuit-il, alors que j'étais, en ce mois d'août, en pleine préparation de sujets dits marronniers, des reportages typiquement vacances… : la descente de la Vienne en kayak ou le taux de fréquentation des châteaux de la Loire ».

Caroline Devos rentre, elle, tout juste de vacances pour reprendre son travail à *La Nouvelle Républiqu*e. Une petite souris brune aux yeux malicieux et le journalisme chevillé à l'âme. Ses parents lui ont transmis la passion de l'actualité, de la politique et du débat dès son plus jeune âge. Mais les vents qui balaient les terres humides des Flandres rendent ses habitants parfois frileux tant ils vivent éloignés

des grands groupes de presse parisiens. « C'est le pays du houblon et des pommes de terre », dit-elle dans un sourire, avant d'ajouter plus sérieusement : « À la sortie de mon école de commerce, j'ai fait un troisième cycle de sciences politiques, avant d'être recrutée par *La Dépêche du Midi*. » Son talent pour la couverture des faits divers la mène à Tours, le siège de *La Nouvelle République*, le quotidien de la région ouest, où elle officie désormais aux côtés de Michel Ambarek, par ailleurs écrivain. En charge des deux pages quotidiennes consacrées aux vols, crimes, viols et autres faits divers en Touraine, elle dévore les journaux même pendant ses congés. C'est ainsi qu'au fil des pages et de ses vacances la jeune femme remarque une brève information sur « deux bébés découverts à Séoul ».

À peine arrivée au journal, son rédacteur en chef l'informe que ces deux nourissons ont été retrouvés par un homme originaire de la région. Il se rend d'ailleurs avec sa femme, à la Police judiciaire à 10 heures, ce matin même.

Caroline part immédiatement au commissariat, y rejoint son collègue de France Bleu Touraine. À cet instant, rien de bien étrange, sinon la présence de confrères coréens, un cameraman et un journaliste de KBS News, l'une des plus grandes chaînes de télévision coréennes. Situation inhabituelle. Les journalistes asiatiques sont plus friands des châteaux de la Loire et des caves de Touraine que des palais de justice. Mais KBS, la principale chaîne de télévision coréenne, a un bureau à Paris. Le nouveau correspondant a été nommé il y a quelques jours à peine. Ile Chee part en catastrophe avec son cameraman à Souvigny-de-Touraine où il trouve la maison vide. « J'étais persuadé que les Courjault avaient pris la fuite. Pour nous, c'était évident qu'ils étaient coupables. Nous étions très choqués de la manière dont les Français traitaient le résultat des analyses coréennes, explique Ile Chee. J'attribue cela à 10 % pour du racisme, à 90 % de l'ignorance quant à la grande qualité de la technologie et de la science

coréennes. Il s'agissait de la part des Français ni plus ni moins que de l'impérialisme culturel. »

Caroline Devos va elle aussi, comme la famille Courjault, passer ses soirées sur Internet. Ce qu'elle va y trouver est éloquent. Les gros titres d'abord : « Qui a tué les nouveau-nés ? », « Quels étaient les mobiles du meurtre ? » ou encore « À quand remonte le crime ? ». Autant de questions formulées par le *Koréa Times*, le deuxième journal anglophone du pays. Le journaliste poursuit : « La police a déclaré lundi que les analyses de l'Institut national de Recherche scientifique montrent que les échantillons d'ADN de l'épouse âgée de trente-neuf ans correspondent à ceux des nouveau-nés retrouvés dans leur maison. Cela fait de l'homme et la femme des suspects prioritaires du crime, alors que les résultats des précédents examens d'ADN, annoncés le mois dernier, avaient identifié le mari comme le père des enfants. Le volet le plus déconcertant de ce meurtre mystérieux pourrait concerner la recherche des mobiles du crime, dans la mesure où il est difficile de comprendre pourquoi des parents tueraient leurs propres enfants et garderaient leurs corps dans un congélateur pendant plusieurs années. »

Cette question déconcerte également la famille Courjault. Depuis l'annonce de Jean-Louis, la maison de Chinon s'est transformée en ruche. Parents, frères et sœurs : tout le monde travaille à ce qui va bientôt devenir une entreprise fami liale autour de la défense de l'ingénieur expatrié en Corée du Sud. Béatrice, leur fille, est rentrée le 30 juillet de ses vacances en Corse.

Sa mère l'avait prévenue au téléphone qu'elle avait quelque chose de « grave à lui annoncer, mais entre quatre yeux ». À peine rentrée à Tours, la jeune femme au tempérament bien trempé se rend chez ses parents. Sa mère lui annonce la nouvelle : « Jean-Louis a trouvé deux bébés dans son congélateur. La presse coréenne prétend qu'il en est le père. » Béatrice éclate de rire. Elle surnomme même son frère James Bond.

Le chef de famille, Jean, en est persuadé : oui, son fils est victime d'une manipulation, non, Véronique et Jean-Louis ne sont pas les parents des bébés retrouvés dans le congélateur de Séoul. La famille passe également ses soirées sur Internet pour lire la presse coréenne. Aucun d'entre eux ne croit les informations véhiculées à la une des journaux. Le même jour, l'attaché de police suggère à Jean-Louis Courjault de revenir pour faciliter l'enquête. Le lendemain, il le relance en lui disant « que ce serait dommage de revenir sous la contrainte ». Le jeune homme lui rétorque : « Est-ce que je dois prendre cela pour une menace ? » Béatrice, la sœur de Jean-Louis, commence à s'inquiéter. Elle lui suggère d'appeler un avocat de ses relations.

9.

En Croatie…

Les rayons du soleil de ce mois de juillet scintillent sur la coque blanche du voilier qui parcourt la mer Adriatique au bord de la Croatie. La petite famille Morin-Delhommais est en vacances et compte bien en profiter. Les skippers de l'embarcation sont un couple d'avocats. Une année plus tôt, Marc Morin défendait les victimes d'un tireur fou qui avait tué quatre personnes et blessé sept autres dans le centre de la tranquille capitale de la Touraine. L'avocat au look de cow-boy des mers a rencontré sa petite sirène Hélène Delhommais, fille d'un célèbre avocat tourangeau, sur les bancs de l'université de droit. Elle-même a embrassé la carrière. Le cabinet du couple a pignon sur rue à une centaine de mètres du palais de justice. Sur Internet, ils affichent leurs compétences : droit familial, droit pénal, droit de la santé.

Parents de trois jeunes garçons, ils offrent l'image d'une famille en pleine réussite, malgré des blessures graves. Marc Morin a été foudroyé trop jeune par le décès de sa mère et a grandi auprès de son père, vétérinaire dans l'Indre. De grands yeux bruns et ronds comme des billes, un nez légèrement retroussé, un sourire enfantin, une carrure athlétique et de longues jambes qui lui font traverser à grandes foulées la rue Nationale, les Champs Élysées de Tours. À le voir, on ne peut que se résoudre à l'évidence : Marc Morin gagnera ou ne sera pas.

Pas vraiment de droite parce qu'il défend les intérêts de la mairie socialiste, pas vraiment de gauche parce qu'il affiche volontiers des idées libérales : notre avocat est habile. Son épouse Hélène Delhommais est jolie, douce et brune. Mais il faut se méfier de l'eau qui dort. Hélène cache une main de fer dans un gant de velours.

Marc Morin a donc déployé sa grande voile dans les mers du sud de l'Europe… quand, en pleines vacances, son téléphone sonne.

« Ici Béatrice S… Mon frère, Jean-Louis Courjault, a des problèmes… »

Dans un premier temps, Marc Morin conseille à la jeune femme d'attendre la suite des évènements. Ce qui ne va pas tarder.

Le 4 août, Jean-Louis Courjault envoie un mail à l'attaché de police à l'ambassade de Corée à Paris. Intitulé : « Coopération avec la police coréenne ». Il indique qu'il a appelé à trois reprises l'attaché de police à l'ambassade de France à Séoul. On ne le lui a jamais passé. Il a laissé un message avec son adresse en France, son numéro de portable, son numéro de téléphone fixe et son adresse e-mail. Il n'a reçu aucune réponse à ses mails. Et on prétend qu'il est recherché partout, mais qu'il est injoignable.

Véronique Courjault, elle, ne dit rien.

Le 6 août, le laboratoire d'analyses coréen annonce que Véronique est la mère. Les Courjault l'apprennent par la presse. Leur réaction est immédiate : « La bonne blague… Elle ne peut plus avoir d'enfants… » Toute la famille a le sentiment d'être plongée dans un mauvais polar. Jean-Louis n'arrive plus à joindre personne, hormis le fidèle Hoguen, mais de peur que son ami asiatique n'ait des problèmes, il lui conseille de rester en dehors de tout cela.

Véronique ne bronche pas.

Depuis le retour de son époux de Corée, personne ne l'a vraiment entendue s'exprimer autour de la table de Chinon. Et personne ne s'en inquiète. Tous se sont depuis des années résignés à la discrétion de la jeune femme. Geneviève Courjault la croise un jour dans l'un des couloirs qui mène à la cuisine. Elle lui caresse la joue : « T'inquiète pas, ma Véro, cela va s'arranger. » Véronique ne

répond pas. Sa belle-mère éprouve un léger sentiment de malaise face à ce regard vert qui prend chaque jour un peu plus les tons sombres du désespoir. Jusqu'à cette marée de larmes que Véronique répand dans les bras de sa belle-sœur Béatrice, qui la réconforte : « Je sais, c'est dur, ma Véro, mais ne t'inquiète pas, on va y arriver. »

D'autant qu'autour, l'ambiance est devenue incandescente. La presse coréenne affirme que Jean-Louis est le père de l'enfant. Éclat de rire familial. « Du lever au coucher du soleil, nous ne parlions que de cela, raconte Geneviève Courjault. On s'est tellement esclaffés que je ne sais plus lequel d'entre nous a dit : manquerait plus que Véro soit la mère ! »

Véronique reste décidément bien silencieuse.

Une certaine presse coréenne colporte que l'on a retrouvé les traces de paiement par des cartes de crédit appartenant à son mari et prouvant l'achat de cadeaux destinés à des maîtresses coréennes. « Problème : Jean-Louis n'a pas de carte de crédit coréenne », en sourit encore sa sœur, Béatrice. La même presse affirme également « que la police a trouvé des traces de sang correspondant à un accouchement dans l'apparte ment… » Problème : le couple Courjault a emménagé dans cette nouvelle demeure six mois auparavant, alors que suite à son hystérectomie, Véronique est définitivement stérile depuis décembre 2003.

On se souvient que Béatrice a fait des études de médecine. Autour de la piscine, en grillant cigarette sur cigarette avec son frère, elle évoque la possibilité de trafics d'organes humains entre l'Asie et l'Occident. Jean-Louis lui fait également dessiner des schémas d'ADN.

Véronique ne réagit toujours pas.

Leur père, Jean Courjault, épluche l'histoire des relations diplomatiques entre la France et la Corée, y trouve un ingénieur employé par l'une des plus grandes sociétés aéronautiques françaises emprisonné… Aucun détail ne lui échappe. Ce scientifique qui s'est toujours fait une haute opinion du rôle de la France dans le monde n'arrive à formuler qu'une seule hypothèse : on en veut à son fils au nom d'intérêts supérieurs comme la vente du TGV ou autres produits de haute technologie à la Corée.

À New York, l'ONU se choisit un nouveau président qui devra remplacer l'Africain Kofi Annan et ce sera un Sud-Coréen, Ben Kemoun. Jean Courjault se demande si son fils va être sacrifié sur l'autel de la diplomatie.

Béatrice, mère de famille, multiplie les allers-retours entre son domicile à Tours et la maison de ses parents à Chinon. « Le 8 août, j'étais dans ma voiture quand nous avons appris par la radio que la France ouvrait une enquête préliminaire et que la justice avait même désigné une personne pour gérer les relations avec la presse. » Jean-Louis et Véronique ne sont toujours pas informés qu'on les recherche. D'autant que la presse coréenne n'en fait pas écho. C'est Béatrice qui va le leur apprendre. « Et là, dit la jeune femme, tout le monde a fini par avoir peur. » On ne rigole plus. D'autant que si la famille crie au complot qui serait à l'origine de la présence de ces deux bébés dans le congélateur et à une mauvaise foi de la Corée, la journaliste de *La Nouvelle République* Caroline Devos, elle, commence à avoir de sérieux doutes sur cette thèse.

« Je connaissais suffisamment l'Asie pour savoir que la Corée, ce n'est pas le Viêtnam, que ce n'est pas un pays du tiers-monde. Des gens qui sont capables d'inonder le marché mondial en voitures, magnétoscopes et autres accessoires vidéo ne sont forcément pas des imbéciles en matière d'ADN comme certains Français le pensaient. Et puis la Corée, c'est quand même une démocratie…. »

Béatrice, la sœur de Jean-Louis, rappelle l'avocat Marc Morin. Celui-ci profite toujours de ses vacances dans les îles Huar, le Saint-

Tropez croate où il a jeté l'ancre. Au ton pressant de Béa trice, il comprend que, désormais, la situation est grave. Cette fois-ci, l'avocat décide de larguer immédiatement les amarres. Huit heures de navigation avant de s'engouffrer dans la voiture familiale en compagnie de sa femme et de leurs fils. Direction la France. Il traverse l'Europe et, le voilà arrivé à son cabinet à Tours où il mesure l'impact médiatique de l'affaire. Le 10 août, *La Nouvelle République* publie en première page la photo du couple, en stipulant qu'ils sont tourangeaux et en donnant des précisions sur leur adresse à Souvigny-de-Touraine.

Explosion de fureur à Chinon.

Marc Morin donne un premier conseil à Jean-Louis Courjault : rencontrer la Police judiciaire française afin de s'expliquer et clarifier la situation. Par ailleurs, son cabinet se met au travail et tente de démêler le vrai du faux. D'abord comprendre l'attitude de Véronique Courjault.

Voilà les Courjault partis en voiture pour le commissariat. Drôle d'équipage sur la nationale qui mène de Chinon à Tours. Jean-Louis est au volant. À ses côtés, une épouse Véronique particulièrement éteinte côtoie une sœur Béatrice très remontée, surtout lorsque cette dernière voit les journalistes amassés sur le parvis du commissariat.

Elle récupère les clés de la voiture « au cas où… » et va se mêler anonymement à la foule des journalistes « pour tendre l'oreille », explique-t-elle.

Jean-Louis et Véronique, main dans la main et la tête haute, accompagnés de leur avocat, l'oreille collée au téléphone portable, pénètrent dans le commissariat.

À l'intérieur, commence un dialogue de sourds. Le couple nie ce qui apparaît petit à petit comme une évidence aux enquêteurs. Comme à l'accoutumée, Jean-Louis est le plus véhément et Véronique la plus discrète. L'ingénieur est d'autant plus énergique qu'il a le sentiment de ne pas être tenu informé par les autorités de

ce qui se passe en Corée. Il se plaint de tout apprendre par la presse et de devenir ainsi une cible, alors qu'il se sait innocent.

Béatrice attend le couple et son avocat dans un petit bistrot derrière le commissariat d'où le trio sort par une porte dérobée.

L'avocat Marc Morin fait cette déclaration à la presse :

« Nous contestons la validité de ces analyses ADN. Mme Véronique Courjault n'a d'ailleurs pas subi de test ADN puisqu'elle était en France à ce moment-là. On ne sait pas si le cheveu qui a été examiné est bien le sien ou non. D'autres personnes, notamment l'employée philippine qui, depuis, est repartie dans son pays, avaient la clé de l'appartement. D'ailleurs, l'alarme a détecté quatre passages après le départ de mes clients. »

Un journaliste de TF1 est à Séoul. Alors qu'il filme l'appartement des Courjault depuis l'extérieur, les policiers lui proposent de le laisser entrer à l'intérieur. Il refuse. Quant à l'ambassade de France à Séoul, elle affiche toujours un black-out. Aucune communication à Jean-Louis Courjault qui reste seul face à son angoisse. Une image tout de même : celle de madame la consul et de l'attaché de police qui vont, devant les caméras, assister à de nouveaux prélèvements ADN sur les bébés.

Marc Morin choisit de déplier la grand-voile et suggère au couple une conférence de presse. Il s'agit de crier haut et fort à la manipulation. Elle se tiendra dans les locaux même de l'avocat, au cœur d'un petit hôtel particulier niché rue George Sand à Tours. Les chaînes de télévision française, y compris celles du câble comme LCI, toutes les radios, la presse quotidienne nationale comme *Le Monde* et *Le Figaro* sont là, en compagnie de leurs confrères coréens.

Après avoir une fois de plus dénié son implication dans cette affaire, Véronique, l'air pincé, un tantinet méprisante, explique : « Nous sommes dépassés par l'évènement, dans un pays dont nous ne connaissons ni les procédures ni la langue », avant que son mari

ne précise : « Je travaille sur des transferts de technologie dans un secteur très concurrentiel. Je comprends que la thèse de la manipulation soit difficile à envisager, mais c'est possible. »

Selon Béatrice, l'innocence se voit dans le regard de son frère. Quant à Véronique, c'est une tout autre histoire. Les journalistes présents sont les témoins directs de la scène. La plupart évoquent un malaise : Christian Panvert, de RTL, sent bien que la stratégie de Maître Morin est de faire adhérer la presse française à sa vision de l'affaire et qu'il s'agit d'aider le couple Courjault. « Pourquoi pas ? dit-il avec sa drôlerie coutumière. Pour une fois qu'on avait l'occasion de faire une bonne action… Marc Morin relayait la thèse du complot avec une telle ferveur que je m'attendais à tout moment à voir l'hélicoptère de George Bush atterrir sur la place du palais de justice de Tours. » Et le journaliste de se poser des questions sur les activités de Jean-Louis en Corée : « Que faisait-il réellement chez Delphi ? s'interroge-t-il. Peut-être travaillait-il à un brevet énorme qui allait révolutionner le marché automobile ? » Certes, il trouve Véronique bizarre, « comme si elle était assommée ». Mais, ajoute-t-il, « on le serait à moins » et il en arrive à cette demi-conclusion : « Au mieux, elle était victime d'un complot, au pire, elle était une femme trompée par la femme de ménage. » Ces thèses de complot ou d'adultère sont reprises par la majorité de ses confrères.

Caroline Devos, de *La Nouvelle République*, rougit encore d'avoir interpellé en public Véronique Courjault à propos de son hystérectomie. Celle-ci lui répond que cette intervention chirur gicale était due à une infection dont l'origine était indéterminée. « Je n'ai pas été convaincue par sa réponse manifestement préparée, comme une leçon qu'elle récitait. »

Le soir, alors que la conférence de presse est diffusée sur France 3, Béatrice s'interroge : « Véro n'épaule pas son mari. » À Chinon, Geneviève Courjault est également devant son téléviseur : « Je me suis dit : ma petite Véro, si tu veux convaincre, il va falloir t'y prendre autrement. »

Et les jours passent. En raison de l'hostilité des Coréens et de l'absence de soutien de l'ambassade, Jean-Louis a décidé, en accord avec la société qui l'emploie, de ne pas repartir comme prévu le 28 août à Séoul. D'autant qu'en Corée, la peine de mort est toujours de vigueur pour les personnes accusées d'assassinat. Les enfants sont scolarisés en France, à Souvigny-de-Touraine. Le patriarche, Jean Courjault, s'énerve. Il donne une interview au magazine *Le Point* : « Ce qui est invraisemblable, c'est le scénario tricoté par la police et les médias coréens. Quel serait le mobile ? Jean-Louis et Véronique ont deux enfants qu'ils adorent, pourquoi en refuser deux de plus ?… Comment Véronique aurait-elle caché deux grossesses si rapprochées ? Comment accoucher deux fois en cachette entre 8 h 30 et 16 h 30, heure du retour des enfants, puis tout nettoyer et ranger, servir le dîner. Chapeau !… Une chose est sûre, le Quai d'Orsay ne souhaite pas que l'affaire envenime les relations entre les deux pays… »

Avant de s'interroger à la fin de l'article : « Pourquoi ce silence de la France ? »

La Nouvelle République annonce le 18 août que la police coréenne a l'intention de convoquer Véronique.

Caroline Devos entre en coup de vent dans la rédaction de *La Nouvelle république* et lance une boutade : « Ça serait quand même bien d'aller en Corée pour vérifier certains éléments… » Son rédacteur en chef lui rétorque : « Très bien, tu pars à Séoul ! » Une réaction inhabituelle quand on connaît les moyens réduits de la presse quotidienne régionale. Mais l'affaire a pris une telle importance à Tours que le journal a décidé d'investir dans ce voyage. Caroline prépare sa valise et, en deux temps trois mouvements, la voilà à l'autre bout du monde. Ses reportages sont illustrés de photographies de médecin hilare, de scientifique en blouse blanche et à l'allure bon enfant : « Nous avons prélevé deux échantillons sur chaque bébé, explique Han Myun Soo, chef de la division des analyses ADN au National Institute of Scientific Investigations. Un échantillon est destiné à être conservé en Corée,

l’autre est pour la France. Nous sommes prêts à les envoyer dès qu’on nous demandera de le faire. Nous avons vérifié autant que possible, en utilisant des méthodes parfaitement reconnues sur le plan international et qui ont d’ailleurs été utilisées dans les catastrophes comme le tsunami. Nous avons procédé à des recoupements pour que nos résultats soient aussi fiables que possibles. Pour qu’il y ait une erreur, il faudrait que Véronique et Jean-Louis soient des jumeaux. » Ce qu’ils ne sont pas. Nous voilà en tous les cas bien loin de l’ONU ou d’un complot international.

À la fin septembre, le couple est appelé au commissariat de Tours pour un prélèvement ADN.

Mardi 10 octobre, à 13 heures, le journal télévisé de France 2 livre un scoop. Le reportage donne une information d’une telle importance qu’elle va faire basculer le dossier : au vu des tests ADN effectués en France, Jean-Louis et Véronique Courjault sont bien tous deux les parents des bébés retrouvés dans le congélateur de leur appartement de Séoul. À aucun moment, la Police judiciaire ne les a prévenus. Jean-Louis l’apprend par un collègue, Véronique le tient de la bouche de sa sœur Nathalie, Geneviève Courjault est mise au courant par une amie. Béatrice éprouve un sentiment de vide : « Pour moi, ce n’était pas possible. J’étais persuadée que l’ADN innocenterait mon frère Jean-Louis et sa femme Véronique. »

Les grands-parents Fièvre foncent chercher leurs petits-enfants à la sortie de l’école de Souvigny-de-Touraine.

Béatrice appelle l’avocat, et son autre frère Philippe la rejoint chez elle, à Tours.

Les maisons de Souvigny-de-Touraine et de Chinon sont prises d’assaut par les journalistes. « Rendez-vous compte, raconte aujourd’hui Jean-Louis, j’ai même surpris un photographe l’appareil collé à la fenêtre de ma cuisine ! » Tous choisissent alors de se donner rendez-vous chez Béatrice, dans le centre de Tours. Et tous

s’étonnent de n’avoir, en ce milieu d’après-midi, aucune nouvelle de la PJ. Au point que Jean-Louis décide d’appeler lui-même le commissaire sur son téléphone portable. Béatrice résume ainsi leur conversation :

« Monsieur Courjault, où êtes-vous ?

– À Tours.

– Ah bon, des inspecteurs sont partis vous chercher à Souvigny-de-Touraine.

– Non, je suis chez ma sœur, à 200 mètres du commissariat. J’arrive. »

La jeune femme précise qu’à ce moment-là, elle voit sur le visage de son frère « une expression de bête traquée ». Véronique, elle, reste calme. Elle ne pleure pas, elle ne dit rien. Son mari s’exprime désormais de façon un peu mécanique.

« Bon alors, on fait quoi ? »

À cet instant, Béatrice entend les sirènes d’une voiture de police. Elle regarde l’heure : les enfants vont bientôt rentrer de l’école et, si ses deux fils aînés sont au courant de l’affaire qui concerne leur oncle, elle a préféré jusqu’à présent épargner les plus jeunes.

Les policiers pénètrent dans le domicile de Béatrice et ils annoncent au couple Courjault qu’ils sont désormais placés en garde à vue. Béatrice prend alors Véronique par les épaules et lui dit cette phrase qui la laisse elle-même, avec le recul, songeuse : « Ma Véro, n’avoue pas quelque chose que tu n’as pas commis. » Dans la langue française et dans le langage international des mathématiques, deux négations valent une affirmation. On serait alors tenté de lire au travers de cette phrase : « Avoue ce que tu as commis. »

Étrange réaction de Véronique Courjault qui reste toujours calme : « Ne t’inquiète pas, cela va bien se passer. »

Béatrice a, tout de même, le réflexe de demander à sa belle-sœur sa Carte Bleue et sa bague de fiançailles pour les mettre dans sa boîte à bijoux.

Véronique et Jean-Louis Courjault partent au commissariat pour une garde à vue qui va durer.

10.

Les aveux

Beaucoup d'avocats sont d'un naturel expansif. Défendre un client devant un magistrat, plaider devant une cour requiert une personnalité extravertie. Marc Morin n'échappe pas à cette règle non écrite dans les cours de droit dispensés dans les facultés. Dans la mesure où c'est un couple qui est désormais mis en cause, il sera défendu… par un couple. Sa femme, Hélène, qui est, comme on l'a vu précédemment, elle-même avocate, mettra ses connaissances et sa sensibilité au service de Véronique Courjault. Contrairement aux pays anglo-saxons, la communication n'a jamais été le fort de la police en France. Par ailleurs, nombre de magistrats s'estiment assujettis au devoir de réserve. Les avocats se sentent donc souvent investis de ce rôle, au prix parfois de quelques dérapages non contrôlés.

À quarante-deux ans, Marc Morin est un enfant de la télé. Il va pouvoir en jouer… avec délice. Sur la garde à vue, cependant, il n'est pas très bavard et ne livre que quelques détails. Les témoins raconteront seulement un énorme hurlement le lendemain à 13 heures. Il aurait été poussé par le commissaire Gérald Béjaud. Il semble que ce soit au moment où Véronique Courjault accepte de passer aux aveux. Une autre source affirme que « la situation était très changeante. On a appris ce jour-là des choses que nous ignorions hier et qui ne figuraient pas jusqu'alors au dossier. Le scénario s'est décanté au fil de l'interrogatoire ». Jean-Louis Courjault persiste et signe : il n'est pour rien dans cette affaire. Marc Morin affirme aujourd'hui « mais surtout ne l'écrivez pas… » que lui et son épouse avaient compris ce qui se passait et que Hélène a beaucoup contribué à libérer la parole de Véronique Courjault. Certes, mais la Police judiciaire s'est également adjoint les services d'une négociatrice interne venue spécialement de Paris. Cette jeune

femme blonde va elle aussi tenir un rôle capital dans les heures qui viennent. Il semble que Véronique Courjault se soit dans un premier temps ligotée à ses dénégations. Son mari arrive à s'endormir durant la nuit de garde à vue alors que Véronique, elle, ne peut fermer l'œil.

Et le lendemain, elle parle : oui, elle a elle-même tué les deux bébés à Séoul et les a placés dans un congélateur. Oui, cela s'est passé dans leur premier appartement et elle les a transportés à leur second domicile. En revanche, elle choisit de reconnaître dans un premier temps avoir accouché de jumeaux. Impossible, lui rétorquent les policiers : « Vous avez mis au monde deux enfants de 3 kilos 600 et 3 kilos 200 grammes. Trop lourd pour des jumeaux. » Elle avoue alors deux grossesses successives, en expliquant l'impensable : elle a accouché seule à son domicile, étranglé de ses mains les bébés avant de les placer dans le congélateur de l'arrière-cuisine, parce que, semble-t-il, elle ne savait pas comment s'en débarrasser. Elle raconte même avoir déplacé elle-même les cadavres, enfermés dans des sacs isothermes lors d'un déménagement. Son mari, encadré par des policiers, part assister à une perquisition à leur domicile de Souvigny-de-Touraine. Plus tard, elle reconnaît un troisième meurtre, à Villeneuve-la-Comtesse. Elle a brûlé le bébé dans la cheminée.

Quand elle annonce elle-même ces trois meurtres à Jean-Louis Courjault, celui-ci prend le visage de sa femme dans ses mains. Sa première réflexion : « Mon Dieu, comme tu as dû souffrir… »

Pendant la nuit qui suit, Véronique s'endort dans sa cellule, à quelques mètres de celle de son mari. Lui tourne en rond en pleurant. Le lendemain, quand tous les procès-verbaux sont signés, Véronique Courjault est enfermée à la prison d'Orléans.

11.

Mise en examen

Assassinats pour elle. Complicité d'assassinats pour lui. Tous deux risquent une peine de prison à perpétuité. Le dossier que va ouvrir la justice est lourd.

Quand il sort de garde à vue, Jean-Louis Courjault fend la foule des journalistes et des badauds qui s'est massée devant le commissariat. Dans la nuit, éclairé par les flashes des cameramen et des photographes, le jeune homme ressemble à un cerf blessé pris dans les phares d'une voiture. Sa sœur Béatrice l'emmène à son domicile. Il tient à la main un sac en plastique et son visage exprime une profonde tristesse. À l'appartement de Béatrice l'attendent ses parents et son frère Philippe. Dans un premier temps, ils sont persuadés que Véronique a avoué sous la contrainte, mais Jean-Louis en larmes leur dit qu'il a vu la vérité au fond des yeux de son épouse. Philippe, le rebelle de la famille, ne veut pas y croire. Il mettra plusieurs jours à se persuader de la culpabilité de sa belle-sœur. Son père, Jean Courjault continuera, lui aussi, à douter. Le lendemain, en allant chercher ses journaux, il déclarera au journaliste d'*Envoyé Spécial*, que la police a fait pression sur sa belle-fille pour qu'elle avoue des faits auxquels il ne croit pas.

Que deviennent les parents de Véronique ? Dans leur grande maison, sur les hauteurs de Parnay, depuis les aveux de leur fille, ils ont choisi de se murer dans le silence à l'égard de la presse.

Voilà l'avocat Marc Morin obligé de passer en quelques jours du statut d'avocat de la défense dans une affaire de complot diplomatique à de piteux aveux d'assassinat. Ce qui requiert une véritable maestria et surtout beaucoup d'aplomb, ce dont il n'est pas dépourvu. Les journalistes le retrouvent donc devant le

commissariat : « Loin de chez elle, déracinée en Corée, notre cliente a été dépassée par la situation. Elle a constaté trop tard qu'elle était enceinte. Si son mari avait été présent lors de l'accouchement, elle aurait gardé les bébés. »

Sur RTL, Christian Panvert résume en direct la situation :

« Visiblement, tout a basculé lorsque la police est allée perquisitionner au domicile du couple avec Jean-Louis Courjault mais sans son épouse qui s'est retrouvée seule devant les enquêteurs après douze heures de garde à vue.

Là, épuisée, elle a craqué. Cette mère de deux enfants aurait expliqué son geste par le refus d'une autre maternité.

Les bébés seraient bien issus d'un seul accouchement clandestin en 2003 !

Elle aurait aussi avoué les avoir étouffés dans les sacs plastique à l'intérieur desquels ils ont d'ailleurs été retrouvés.

La famille est abasourdie bien sûr. On se demande comment Véronique Courjault qui occupait un poste d'assistante maternelle à Séoul a pu cacher sa grossesse à tout le monde. Comment est-il possible que son mari ne se soit aperçu de rien ! C'est quand même lui qui a prévenu la police en juillet. Les époux étaient-ils si unis que cela finalement ?

Et on se demande aussi pourquoi Jean-Louis Courjault n'a pas fait cette macabre découverte plus tôt. Il n'ouvrait donc jamais le congélateur ?

Autre fait plus que troublant, les Courjault ont déménagé en 2005, ce qui suppose que les corps ont été également transportés. On espère que l'ouverture d'une information judiciaire, prévue cet après-midi, permette d'en savoir ne serait-ce qu'un peu plus. »

Le soir même de la mise en examen du couple, le procureur de Tours s'adresse aux médias. Il vient tout juste de prendre ses fonctions et s'est présenté aux corps constitués de la ville seulement quelques heures auparavant.

12.

Le procureur de la République

Trente ans de parquet. Voilà qui pourrait justifier le teint gris et l'allure si banale de ce magistrat. Ce serait oublier qu'avant d'être nommé à Tours Philippe Varin fait figure de héros dans les annales judiciaires... En décembre 1985, il était l'avocat général du fameux procès de Nantes. Cet hiver-là, la cour d'assises de Loire-Atlantique s'apprête à juger quatre hommes pour vol avec violences, association de malfaiteurs, complicité, recel, falsification de chèques et usages. Tous sont déjà connus de la justice, mais l'un d'entre eux leur vole la vedette. Il s'appelle Georges Courtois, il est âgé de trente-huit ans et répertorié comme une figure du milieu nantais. Multirécidiviste, condamné à onze reprises, il a déjà passé vingt années derrière les barreaux. Un habitué des tribunaux qui, dans les cellules des différentes prisons de France où il a séjourné, s'est forgé un statut d'intellectuel.

Ce 19 décembre 1985, de nombreux témoins notent que Georges Courtois semble moins attentif, balayant du regard la fenêtre et la porte d'entrée, sans cesser de regarder sa montre. La greffière vient de terminer la lecture des chefs d'accusation et le président s'apprête à étudier la personnalité des inculpés.

Soudain, à 10 h 30, depuis la salle des pas perdus, un homme brandit une grenade et un revolver. Il place le canon de son arme sous le cou d'un gendarme de faction et pénètre dans la salle d'audience, tenant son otage en bouclier. Il se dirige vers le box des accusés et tend une arme à Courtois. C'est ainsi que commence l'une des plus rocambolesques prises d'otages dans un tribunal de l'histoire de France.

Les heures qui suivent seront émaillées de multiples altercations et rebondissements, jusqu'à ce que Courtois réclame un car pour s'enfuir avec la présence d'une équipe de reportage de France 3. À l'extérieur, les journalistes représentants des médias nationaux et internationaux se pressent devant le palais de justice. Mais surtout, deux policiers de grande envergure vont prendre en main l'affaire. Ange Mancini et Robert Broussard, père spirituel du RAID, disposent leurs hommes autour des lieux du drame.

Après des heures de négociation, quelques otages sont libérés, mais Courtois parvient à sor tir du palais de justice en emmenant avec lui deux magistrats : le président du tribunal et l'avocat général, Philippe Varin. Il finira par les libérer au terme d'une étrange excursion dans les rues de Nantes où la voiture dans laquelle sont confinés ses deux otages est poursuivie par des véhicules de police.

Si Philippe Varin fait volontiers référence à cette expérience traumatisante, la bienséance lui interdit de s'étendre plus qu'il ne faut sur cet épisode. En 1989, il est nommé au Parquet général de Nîmes, où il sera en charge de dossiers relevant de la grande criminalité. En 2000, le voilà muté à Montpellier. C'est lui qui donnera l'ordre d'interpellation de José Bové pour que le leader alter-mondialiste effectue les huit mois de prison fermes auxquels il a été condamné. On retrouvera le procureur à Laval où il aura à traiter du dossier brûlant de la fièvre aphteuse, puis de celui du docteur Fouchard, condamné en première instance pour viol et agression sexuelle sur trois de ses patientes avant que son honneur ne soit lavé par le tribunal de Rennes.

Philippe Varin n'a pas gardé de consignes de prudence de ses différentes expériences. À la suite des aveux de Véronique Courjault, la pression médiatique est telle qu'il décide de donner une conférence de presse, conjointement avec le commissaire de la Police judiciaire, Gérald Béjaud. En voici l'intégralité.

« Quel a été le mode opératoire de Véronique Courjault ?

Elle a reconnu avoir accouché en septembre 2002, puis en décembre 2003. À chaque fois, elle a étranglé ses enfants de ses mains dans les minutes qui ont suivi la naissance, avant de les envelopper dans des sacs plastique et de les déposer dans le congélateur de son appartement à Séoul. Elle a reconnu qu'à la suite d'un déménagement elle avait aussi déplacé les nouveau-nés.

Comment a-t-elle avoué le troisième infanticide ?

Nous avions quelques soupçons à propos d'un séjour au Maroc en 1999 évoqué par son mari. Séjour au cours duquel il s'était posé quelques questions sur une éventuelle grossesse. En garde à vue, elle a reconnu qu'effectivement, elle avait été enceinte, et qu'à son retour en France, à Villeneuve la Comtesse en Charente-Maritime, elle avait accouché clandestinement. Là encore, elle a étranglé de ses mains son enfant. Elle l'a conservé dans la journée dans un placard avant de brûler le corps le soir dans l'insert de la cheminée du domicile.

Quel était son comportement devant les enquêteurs ?

Elle n'a pas donné d'explication rationnelle. Elle indique simplement qu'elle avait cessé de prendre des contraceptifs, ce qu'elle aurait caché à son mari. Elle a exprimé un sentiment de puis sance vis-à-vis des enfants qu'elle portait, une puissance qui pourrait aller jusqu'à leur ôter la vie. J'ai demandé qu'elle soit vue très rapidement par un psychiatre. On a aussi le sentiment qu'elle ne désirait pas ses deux premiers enfants. Elle a parlé d'accident de pilules. Aujourd'hui, elle se dit pourtant très attachée à eux.

Comment explique-t-elle qu'elle ait conservé les corps ?

Elle ne l'explique pas. Elle dit ne pas avoir eu le courage de les faire disparaître. Et que la cheminée ne fonctionnait pas dans le

domicile coréen.

A-t-elle exprimé des remords ?

Pas véritablement.

A-t-elle fait des efforts pour cacher ses grossesses ?

Il n'y a pas eu de manœuvres particulières de sa part. Elle indique uniquement avoir porté des vêtements amples.

Dans quelles conditions les a-t-elle mis au monde ?

Elle précise avoir accouché dans sa baignoire seule dans la journée à son domicile. Pour l'un des accouchements, elle prétend qu'elle a retenu ses contractions pendant la nuit pour que son mari ne s'aperçoive de rien.

Pourquoi avez-vous mis en examen Jean-Louis Courjault pour « complicité d'assassinats » ?

Il est extrêmement difficile d'admettre qu'il ait pu ignorer trois maternités de son épouse, qu'il ait pu ne pas se rendre compte que dans le congélateur de leur domicile, pendant près de quatre années, il y a eu le corps d'un nouveau-né et pendant deux années deux corps de nouveau-nés. Le congélateur utilisé est vertical avec cinq tiroirs. Les deux du bas étaient occupés par les nouveau-nés. Jean-Louis Courjault faisait souvent la cuisine et ouvrait régulièrement le congélateur pour y chercher une bouteille d'alcool. Nous avons noté des contradictions entre les époux sur l'utilisation du congélateur.

Comment essaie-t-il de convaincre qu'il n'était pas au courant ?

Il dit qu'il était en proie à un surmenage professionnel et qu'il a été, à certaines périodes, éloigné de son épouse. Mais l'un et l'autre expliquent avoir une vie familiale normale.

Comment caractériseriez-vous cette affaire ?

C'est un drame de la misère humaine. Souvent l'infanticide touche des gens en grandes difficultés matérielles ou culturelles. Ce n'est pas le cas des époux Courjault qui vivaient plutôt dans l'aisance. Lui avait un revenu de 40 à 50 000 euros annuels. Elle gagnait 1 000 euros par mois. L'appartement était loué par l'entreprise. La répétition des actes en fait aussi une exception.

Le commissaire de la Police judiciaire prend à son tour la parole et voici les réponses qu'il donne à la presse :

Comment qualifiez-vous cette enquête ?

D'un point de vue policier, cette affaire est totalement anachronique. Véronique et Jean-Louis Courjault, qui étaient quand même dès le mois d'août potentiellement des assassins, s'expliquaient en toute liberté devant la presse, mais pas devant la police. Quand on les a récupérés, ils avaient largement eu le temps de préparer leur défense.

Comment s'est déroulée la garde à vue ?

Les époux voulaient que la France fasse des tests ADN. Nous les avons faits. Ils ont confirmé les analyses coréennes. À partir de ce constat, la question qu'on leur posait n'était pas : Êtes-vous les parents ? On est passé directement aux suivantes : Pourquoi ? Comment ? On leur a demandé de ne pas nier l'évidence. On leur a dit que ça ne pouvait pas tenir debout. En leur donnant un exemple

plus concret, si vous refusez de reconnaître que vous avez volé un pain, comment pourrez-vous expliquer que vous crevez de faim.

Dans quelles conditions Véronique Courjault est-elle passée aux aveux ?

Elle a mis douze heures avant de commencer à avouer. Tout est venu petit à petit. On lui a vite fait comprendre qu'elle ne pouvait pas nier les maternités et qu'il fallait qu'elle fournisse des explications. Elle a commencé par avouer qu'elle n'avait accouché qu'une seule fois de jumeaux. Ce qui nous a paru, après discussion avec des médecins, aussi impensable qu'impossible. Devant ces éléments-là, elle a fini par parler progressivement. Elle s'est exprimée de façon succincte, mais précise. C'est elle qui a souhaité dire la triste vérité à son mari. Ça a été le moment le plus dur de la garde à vue.

Comment cela s'est-il passé ?

Nous avons conduit le mari auprès de sa femme. C'est elle qui l'a souhaité. Ils sont tombés dans les bras l'un de l'autre. Manifestement, ils s'aiment. Je peux le dire, ils s'aiment.

A-t-elle craqué ?

Je n'emploierai pas ce terme car elle est très fermée. Elle s'est expliquée tout simplement. Il y a une différence d'attitude entre Véronique Courjault et son mari.

A-t-elle pleuré ?

Beaucoup moins que son époux. Il a semblé très marqué, surtout lorsqu'elle a avoué le troisième infanticide. Là, ça a été très dur. Il est plus extraverti qu'elle. Véronique Courjault est plus réservée. Les

examens psychiatriques permettront peut-être d'établir qu'elle peut être marquée intérieurement et ne pas l'extérioriser pour autant.

A-t-elle donné des explications ?

Nous étions d'un bout à l'autre dans l'irrationnel. Comment chercher une explication à l'irrationnel ?

Croyez-vous en la culpabilité de Jean-Louis Courjault ?

Il a des éléments en sa faveur. C'est lui qui dénonce les faits, mais attention, ce n'est pas parce que vous êtes le premier à les dénoncer que vous êtes exonéré de toute culpabilité. Ça paraît difficile quand même qu'il ne se soit pas rendu compte de trois grossesses et de trois accouchements… On a des doutes aussi en ce qui concerne les éléments matériels. Comment a-t-elle pu accoucher sans avoir eu d'aide ?

Quelles sont les suites de l'enquête ?

Elle va se poursuivre en Corée. Il y a énormément de choses à faire là-bas. Dans cette affaire, beaucoup de déclarations ont mis en porte à faux la police et la justice françaises avec leurs homologues coréennes. Alors que les Coréens ont très bien travaillé.

Êtes-vous fier de la façon dont on a mené cette enquête ?

Il n'y a aucune fierté à sortir ce genre d'affaire. J'appelle cela un beau gâchis. »

Un autre enquêteur, le commandant Gérard San Marino qui a recueilli les aveux de la jeune femme, donne un élément qui pèsera lourd dans le dossier : « Elle disait : ces bébés étaient de moi, ces

bébés étaient en moi, donc j'avais tous les droits sur eux, même le droit extrême de leur ôter la vie. »

À des milliers de kilomètres de là, les Français expatriés à Séoul n'en reviennent pas. Un cadre supérieur employé par Alstom, rencontré quelques années plus tard à Pékin, raconte : « On ne parlait que de cela dans les dîners. D'autant que nous avions rencontré les Courjault et nous n'arrêtions pas de nous dire que nous avions partagé un repas avec une meurtrière. » Leurs épouses sont particulièrement bouleversées : « J'ai fait du yoga avec elle. Je l'ai vu en collant et t-shirt et je n'ai jamais remarqué qu'elle était enceinte… » Ce genre de témoignages pleuvent à l'envi au micro ou sous les plumes des journalistes.

13.

L’enquête

Les enquêteurs de la PJ vont maintenant tenter de voir si les aveux de Véronique Courjault concordent avec la configuration des lieux. Le 17 octobre, ils se rendent à Villeneuve-la-Comtesse afin de perquisitionner l’ancien domicile du couple, dans lequel Véronique dit avoir brûlé son bébé. Il s’agit également de retourner le jardin pour vérifier qu’il n’y a pas d’autres cadavres.

Et puis direction Séoul. La juge d’instruction Marie-Dominique Boulard-Paolini, fermée à tout contact avec la presse, part quelques semaines plus tard en Corée avec trois enquêteurs de la Police judiciaire de Tours et de l’Office central de Répression des violences aux personnes. La mission dure une dizaine de jours et ils rapatrient les corps des deux bébés pour, dans un premier temps, les garder comme pièces à conviction avec le congélateur. La coopération entre la France et le pays du Matin calme est désormais au beau fixe. Les Coréens ont décidé de passer l’éponge sur la légère arrogance avec laquelle ils ont été traités par leurs homologues français au début de l’affaire. Leur compétence est désormais établie. Les Français peuvent donc auditionner une vingtaine de témoins, comme le gardien de la résidence, ou Hoguen, l’ami de Jean-Louis Courjault et d’autres relations du couple.

À Chinon, un nouveau drame se joue à la fin du mois de janvier. Le père de Jean-Louis, Jean Courjault, épuisé par le combat qu’il mène, décède à soixante-treize ans d’une crise cardiaque. Avec le recul, son fils aîné, Philippe, analyse l’état d’esprit de son père : « Il ne parlait plus. Il se sentait impuissant. Il était sur un registre qu’il ne maîtrisait pas. Tant que l’on parlait de machination, on était dans une construction intellectuelle. Mais là, il ne savait plus quoi penser, même si il n’a jamais remis en cause ses sentiments pour Véro. »

« Tant qu'il était dans l'action, ajoute Geneviève Courjault, cela le tenait debout. Mais après les aveux de Véronique, il n'y avait plus rien à faire. »

Les familles Fièvre et Courjault vont quand même se dresser vent debout pour soutenir la jeune femme. Au point que, le 27 janvier, elle obtient l'autorisation d'assister aux obsèques de son beau-père à l'église Saint-Étienne de Chinon. Encadrée par deux gendarmes. Les menottes au poignet sont dissimulées par un grand châle prêté par sa belle-mère. Pour la première fois depuis son incarcération à la maison d'arrêt d'Orléans, elle revoit son mari Jean-Louis. Le couple a même droit à un moment d'intimité dans la sacristie de l'église où a lieu la cérémonie.

En prison, elle lit des romans, partage parfois sa cellule avec d'autres détenues. Deux fois par semaine, elle rencontre le psychiatre de la maison d'arrêt. Un luxe quand on connaît la grande misère des services médicaux des prisons françaises ! Tous les deux jours, elle reçoit la visite de ses parents, frères et sœurs et de sa belle-famille. Admirable Geneviève Courjault qui, après une vie agréable d'expatriés à Singapour et Londres, doit maintenant s'adapter aux parloirs de prison. Mais elle ne veut pas lâcher sa belle-fille.

« Quand je la vois en prison, j'ai envie de la prendre dans mes bras. Elle pleure, elle a conscience d'avoir démoli la famille. Elle me l'a redit au moment du décès de mon mari. Elle m'a demandé pardon de nous avoir nui. Mais ce n'est pas le fond du problème. Je veux qu'elle s'explique, qu'elle nous explique ce qu'elle a fait. Pourquoi elle nous a dit qu'à chaque fois qu'elle était enceinte, elle nous a dit avoir eu peur de la réaction de Jean-Louis.

– Est-ce que vous pleurez ces bébés morts ?

– Aujourd'hui, j'ai neuf petits-enfants. Je devrais en avoir douze. J'ai beaucoup de chagrin de ce qu'a fait Véro, du chagrin pour mon fils.

– Vous avez changé ?

– Je n’ai plus peur de rien. Plus rien ne peut m’atteindre, sauf un malheur qui arriverait à l’un de mes trois enfants ou de mes neuf petits-enfants. J’essaie de ne pas penser. Il y a des pentes dangereuses. Si on commence à s’apitoyer sur soi-même, on ne peut plus s’arrêter. Il y a des gens qui ont des ennuis pires que les miens. Les parents de Véro sont encore plus malheureux que nous.

Mais Geneviève Courjault, en revanche, n’accepte pas la mise en examen de son fils pour complicité d’assassinats. La réhabilitation de Jean-Louis va devenir son combat.

Véronique est régulièrement interrogée par la juge d’instruction. À chaque fois, elle revient brièvement sur les faits, mais semble toujours incapable de livrer ses motivations. Les questions sont pourtant précises et intrusives. Geneviève Courjault raconte cette anecdote. « Un jour, j’ai dit à Jean-Louis : Excuse-moi, mais je vais te poser une question indiscrète. Il m’a coupé la parole en me répondant : Maman, les magistrats m’ont demandé d’expliquer comment je faisais l’amour, par-devant, par-derrière, sur le côté, avec la lumière, sans la lumière, alors tu sais, maintenant, pour moi, il n’y a plus de questions indiscrètes… »

De fait, le jeune homme est au centre de bien des interrogations. Comment n’a-t-il pas pu se rendre compte des grossesses successives de son épouse ? Comment a-t-il pu vivre auprès d’elle sans voir son ventre s’arrondir ? Il affirme qu’il se servait régulièrement un petit verre d’une bouteille de vodka qui se trouvait dans le même congélateur que ses bébés. Comment se fait-il qu’il ne voyait rien ? Cette dernière interrogation préoccupe particulièrement la juge Marie-Dominique Boulard-Paolini. Et puis comment éprouve-t-il un amour indéfectible pour sa femme, qui lui a tant menti sur des faits aussi graves ?

« Si je laissais tomber Véro maintenant, je serais vraiment le roi des salauds ! » répond-il. Et il répète à l’envi qu’elle a dû beaucoup souffrir pour en arriver là.

En attendant la décision des magistrats le concernant, il élève ses enfants à Souvigny-de-Touraine. Grâce aux parents d'élèves de la ville, les deux garçons sont à l'abri des quolibets dans la cour de récréation de l'école primaire.

Jean-Louis Courjault bénéficie du soutien de son avocat, Marc Morin, qui répète inlassablement que « dans la mesure où [son] client a appelé lui-même la police, il est hors de question de considérer qu'il puisse, à un moment donné, avoir su que ces enfants étaient de lui ».

14.

La défense s’organise

La défense du couple va donc passer par l’explication du déni de grossesse. Cette pathologie concerne entre 800 et 2 400 femmes par an en France. Le phénomène frappe à tous les âges et dans tous les milieux. Soumettant leur corps à leur inconscient, ces femmes sont enceintes et ne s’en aperçoivent pas. La grossesse peut avoir lieu alors qu’elles prennent la pilule, avant de vivre une grossesse émaillée de saignements et marquée par une très faible prise de poids – au point que, souvent, leur entourage ne s’aperçoit de rien. Le fœtus, qui sent bien qu’il n’est pas désiré, se place dans le sens de la longueur dans le ventre de sa mère qui ne présente donc pas un abdomen proéminent.

En tout état de cause, le couple Courjault va être soumis à différentes expertises psychiatriques. Celles-ci disent Jean-Louis Courjault « doté d’une personnalité harmonieuse et sans déviance » et « n’a aucune tendance à la dissimulation ». Psychiatres et psychologues décrivent un être « ni suspicieux, ni sensitif », doté « d’une structuration de la personnalité basée sur la confiance à autrui ». Les rapports seraient nettement moins élogieux en ce qui concerne Véronique Courjault. Selon *Le Figaro*, les médecins affirment qu’« elle est toujours restée en contact avec la réalité, y compris la réalité des trois grossesses dissimulées ». Selon eux, elle déclare à propos des bébés brûlés et congelés : « Pour moi, ça n’a jamais été des enfants, ce n’étaient pas des êtres à part entière. » Le premier collège d’experts note qu’« elle se comporte plus en spectatrice passive et neutre qu’en auteur des faits incriminés, s’exprimant avec un certain détachement affectif et émotionnel ». Elle précise : « Je n’y pensais pas chaque fois que j’ouvrais le congélateur. » Cependant, Fanny Puel-Métivier et Jean-Michel

Masson estiment que « Véronique Courjault n'est pas psychotique ». Ils rappellent qu'« elle a toujours gardé une maîtrise parfaite d'elle-même dans la dissimulation de sa grossesse », en précisant : « Son pouvoir de dissimulation, conscient et inconscient, est extrêmement fort, au point d'être parvenue à tromper son entourage immédiat, y compris son mari et une sœur de ce dernier qui est médecin de formation. »

Les avocats ont demandé une contre-expertise qui sera menée par les docteurs Paul Bensussan et Serge Brion. Ils rencontrent la jeune femme à deux reprises et diagnostiquent « une capacité de clivage […] lui permettant d'isoler les expériences traumatiques ou anxiogènes du reste de la vie psychique ». Elle leur aurait ainsi expliqué : « J'avais l'illusion de convaincre. Je pensais que rien ne m'arriverait. Je ne sais par quel tour de magie, je pensais que les tests ADN coréens seraient démentis par les tests français. » Les experts concluent en décrivant « une personnalité franchement pathologique avec des mécanismes prévalant de type psychotique ». Ils ajoutent : « Véronique Courjault n'était pas atteinte au moment des faits d'un trouble ayant aboli le contrôle de ses actes, mais les distorsions dans son rapport avec la réalité peuvent avoir altéré son discernement […] Se débarrasser de ses trois derniers enfants pouvait, dans son système de pensée, lui permettre de mieux s'occuper de ses deux fils aînés sans crier après eux et sans se plaindre d'eux comme le faisait sa mère. »

De son côté, la Police judiciaire ne lâche pas l'affaire et, le 5 juin 2007, elle organise une perquisition à Souvigny-de-Touraine pour vérifier que la jeune femme n'y aurait pas enterré le bébé de Villeneuve-la-Comtesse dont les restes sont introuvables. Les enquêteurs considèrent en effet que la cheminée est trop petite pour pouvoir y brûler le corps d'un nourrisson. Sans résultat.

En ce mois de juillet 2007, Geneviève Courjault est exaspérée. Son fils est toujours mis en examen pour complicité d'assassinat, sa belle-fille s'est vu refuser toutes ses demandes de mise en liberté et

voilà que vient de sortir un livre écrit par Mazarine Pingeot, *Le cimetière des poupées*. Un mini-événement programmé pour la rentrée littéraire. Clairement présenté sous forme d'une fiction, ce roman met en scène une mère infanticide d'un nouveau-né, mariée et déjà mère de deux enfants. Du fond de sa cellule où elle attend d'être jugée, elle se confesse à son mari. Le cadavre du nourrisson a été retrouvé dans un congélateur. Il s'agit du portrait d'une femme amoureuse mais détruite par son mari. Un homme qui chaque jour devient plus méprisant et insultant jusqu'à faire vivre un enfer à sa femme.

Les amis de la famille Courjault rédigent une pétition de 200 signatures. Marie-Françoise Canal, porte-parole de ce petit rassemblement, explique : « Nous sommes très choqués. Tout d'abord parce que cela concerne des gens de chez nous et ensuite parce que l'affaire n'est pas jugée. Véronique a deux enfants qui sont déjà traumatisés, cela va les replonger dans cette histoire, ils n'ont pas besoin de cela. »

Geneviève Courjault elle-même adresse une lettre à l'auteur. Un incident qui ne semble pas perturber la machine judiciaire. Jean-Louis Courjault peut désormais rencontrer son épouse deux fois par semaine, le plus souvent le lundi et le vendredi. Ses employeurs de la société Delphi sont compréhensifs et lui laissent une grande marge de manœuvre. L'ingénieur est également appelé à voyager à l'étranger, en Inde et en Italie. Ses enfants sont alors gardés par leur grand-mère et leurs tantes. Ces dernières décrivent deux personnalités enfantines marquées par la tragédie, surtout le cadet, mais résistant bien dans la mesure où ils sont bien entourés et suivis par un pédopsychiatre. D'autant qu'ils ont la possibilité de rencontrer leur mère en prison toutes les deux semaines au travers de l'association « Le relais parents-enfants ».

Il faut attendre le 12 mars 2008 pour que la juge d'instruction, en accord avec le procureur de la République, délivre une ordonnance de non-lieu en faveur de Jean-Louis Courjault. Au lendemain de la garde à vue, le procureur Philippe Varin avait pourtant émis

publiquement des doutes sur l'innocence de l'ingénieur. Il a su faire machine arrière. C'est tellement rare dans cette institution que les observateurs ne peuvent que saluer son courage et son honnêteté intellectuelle. Soulagement et bonheur dans le camp Courjault. Mais le parquet général d'Orléans a dix jours pour faire appel.

Ce qu'il fait. Et le 14 mai 2008, Jean-Louis Courjault comparaît devant la chambre d'instruction d'Orléans à la demande du parquet général. Devant les magistrats, le ministère public demande un complément d'instruction dans le but d'obtenir finalement son renvoi aux assises, en compagnie de son épouse. Échec. Les magistrats d'Orléans prononcent un non-lieu définitif le 23 janvier 2009.

15.

Paroles de femmes

Pour mieux comprendre le déni de grossesse, j'ai rencontré des femmes victimes de cette pathologie. Je vous livre les témoignages de deux d'entre elles qui me paraissent les plus significatifs.

La première a accepté de témoigner à une seule condition : que je change son identité.

Nous l'appellerons donc Marion. Un prénom qui évoque la vivacité et qui lui aurait correspondu si elle n'avait pas été détruite par le déni. Un regard qui a dû être pétillant. Avant. Aujourd'hui, ses yeux ont gardé leur bleu azur, mais il n'y a plus de soleil dans les pupilles. À trente-cinq ans, elle apparaît timorée comme une adolescente mal dans sa peau et cache ses mains aux ongles rongés dans le pull trop large à l'intérieur duquel elle s'est engoncée. Six ans après les faits, Marion semble encore très déprimée. Elle raconte : « J'étais très amoureuse de Laurent. Nous avons vécu ensemble pendant deux ans. Nous ne voulions pas d'enfants immédiatement.

– Vous aviez une contraception ?

– Oui, je prenais la pilule, mais il m'arrivait d'oublier un cachet de temps en temps.

– Que vous est-il arrivé ?

– En 2002, j'avais pris trois kilos dans l'année. Je ne m'inquiétais pas vraiment. De toutes les façons, j'en avais plutôt besoin. Et puis un jour, à l'heure du déjeuner, j'ai eu très mal au dos. Il se trouve que mon compagnon, Laurent, avait des coliques néphrétiques. Et je le voyais régulièrement se tordre de douleur en se tenant le ventre et le dos. Pour moi, c'était pareil. J'ai donc cru que j'avais une crise de coliques, moi aussi. Aux urgences dans un grand hôpital parisien, j'ai attendu pendant deux heures avant que l'on s'occupe de moi. Les crises étaient de plus en plus rapprochées au fil des minutes…

Je me plaignais tellement qu'un médecin est finalement arrivé. Il m'a auscultée et m'a dit : "Madame, vous êtes prête à accoucher !"

Quand il m'a dit cela, je crois que j'ai eu le choc de ma vie. J'ai immédiatement perdu les eaux et j'ai mis au monde un petit garçon.

– Comment a réagi votre compagnon ?

– Il a été terrifié. Nous n'avions jamais évoqué la possibilité d'avoir un enfant ensemble. Je me souviendrai toujours de son regard affolé, perdu et, dans les jours qui ont suivi, il a décidé de me quitter. Il était persuadé que je lui avais menti. Les médecins avaient beau lui expliquer ce qu'était le "déni de grossesse", il ne voulait rien entendre. Il était persuadé que j'avais voulu le rouler dans la farine. C'était d'autant plus difficile que si ce bébé n'était pas le bienvenu cette nuit-là, je me suis tout de suite attachée à lui dès les premières heures qui ont suivi. Je me suis beaucoup culpabilisée sur ce que mon enfant avait pu vivre alors qu'il était dans mon ventre. Aujourd'hui, c'est un gosse adorable, mais j'ai l'impression qu'il faut que je redouble d'affection pour compenser les neuf mois de grossesse perdus…

– Et Laurent ?

– Nous sommes séparés. En fait, je ne le vois plus du tout. J'ai eu beau lui prouver que cet enfant était le sien, il ne veut pas en entendre parler. Peut-être un jour, quand il sera plus vieux… »

De Marion à Catherine… Une autre femme et un témoignage bien différent. Cette jeune femme brune est resplendissante. À quarante ans, elle est mère de deux enfants. Et pourtant, cette architecte d'intérieur a également connu un déni de grossesse quand elle attendait son premier fils.

« Je me suis mariée avec David à vingt ans. Nous étions fous amoureux l'un de l'autre et nous n'avons pas voulu attendre. Le pire, c'est que nous voulions un enfant plutôt rapidement. Mais cela n'avait pas l'air de marcher puisque j'avais toujours mes règles. J'avais très légèrement grossi, mais je croyais que c'étaient les

petits plats que je préparais à mon mari, poursuit-elle, dans un éclat de rire. Un jour, je vais chez ma gynécologue pour une visite annuelle. Je me déshabille pour le fameux frottis vaginal. Elle m'ausculte et me regarde d'un air bizarre.

– Vous êtes certaine de toujours avoir vos règles ? me demande-t-elle.

– Certaine, hélas… et j'éclate de rire.

– Écoutez, je préfèrerais vous faire une échographie.

Sur le moment, cela m'a étonnée. Elle affichait soudain un air très perplexe.

Je ne comprenais pas pourquoi, et j'avais même un peu peur qu'elle ait détecté une maladie grave. Je me suis allongée, elle a mis du gel sur mon ventre, a glissé la tige en plastique sur mon abdomen. Et elle m'a regardée en me disant :

– Vous êtes prête à attendre une grande nouvelle qui ne vous sera pas forcément agréable ?

– Oui, sans problème, allez-y.

– Vous êtes enceinte et certainement d'environ six mois.

Je suis restée bouche bée et pourtant, il m'en faut beaucoup pour m'ôter la parole. Et puis soudain, j'ai été envahie d'un immense bonheur. J'ai ri aux éclats et je n'attendais qu'une chose : l'annoncer à mon mari. Le soir même, j'ai mis un joli couvert, des bougies sur la table. Quand David est rentré du travail, je lui ai annoncé que nous allions être parents et plus tôt que nous le croyions. Il était fou de bonheur. Nous sommes allés nous coucher, et je peux vous dire que nous avons fait l'amour comme jamais auparavant. Je me suis endormie ivre de bonheur et le plus fort, c'est que le lendemain, je me suis réveillée avec un ventre de femme enceinte de six mois. Mon bébé avait repris toute sa place normale et ma sangle abdominale s'était relâchée. Cela m'a beaucoup étonnée, mais il paraît que c'est classique dans un cas de déni de grossesse. En tous les cas, cela n'a en rien altéré ma relation de couple et mon fils

est un magnifique jeune homme qui va bientôt souffler ses vingt et une bougies ! »

La chaîne de télévision France 3 a récemment diffusé un documentaire remarquable produit par l'agence CAPA. La réalisatrice Andrea Rowlings a rencontré un enfant dont la mère avait connu un déni de grossesse.

« J'ai grandi avec cela. J'ai grandi avec mon histoire, avec beaucoup de gêne pour la raconter. C'est maintenant que j'en parle, mais les gens ont du mal à le croire : "Un bébé, ça bouge, ce n'est pas possible, cela n'existe pas." En arrivant à l'adolescence, il s'installe une espèce de mal-être, de malaise, parce que l'on se dit "si on me ment sur ça, c'est qu'il y a quelque chose d'extrêmement grave derrière". Alors, j'ai su parler pour la première fois de ça, poser clairement la question à mon père. C'était en 1998. J'avais vingt-neuf ans, lors d'une discussion avec lui. Discussion tard le soir, autour d'un feu, une discussion un petit peu arrosée. J'ai trouvé le courage de lui demander : "Est-ce que tu es mon père ?" Parce qu'il m'était venu l'idée que ma mère avait caché sa grossesse à mon père parce que je n'étais pas l'enfant de mon père. C'était ça, ma conclusion. Et mon père n'a pas pu répondre. Il a juste pleuré. Il a éclaté. Et il m'a dit : "Je suis ton père." Mais derrière il a expliqué pourquoi il avait pleuré. Ce n'était pas le fait que je pose cette question là, c'était la souffrance qu'il avait vue en moi, c'était de se dire : pendant combien de temps as-tu ruminé cette chose-là pour que, vingt-neuf ans après ta naissance, tu me poses cette question. Je me suis dit qu'il y a peut-être d'autres questions qu'il faut que je pose à ma mère un jour. Sans avoir peur qu'elle me réponde. Mais ce n'est pas quelque chose qui m'apparaît possible parce qu'il y a une espèce de mur invisible entre nous. Est-ce que lorsque ma mère me voit, elle voit des choses qui lui font mal ? Ne serait-ce que mon arrivée ? »

Dans le même documentaire, une femme livre un témoignage poignant. Elle explique qu'elle a appris qu'elle a découvert sa grossesse quand elle a consulté un gynécologue pour des règles trop abondantes. Elle a alors appris qu'elle était enceinte de quatre mois et demi lors d'une échographie. « Quand le médecin a tourné son écran, que j'ai vu le bébé avec ses mains, ses jambes, un beau bébé, j'ai dit : "Ce n'est pas possible !" Comment ai-je pu ne pas m'en rendre compte. Je suis retournée voir le médecin : ce bébé n'allait pas bien du tout. Il avait des problèmes du côté gauche. La main était atrophiée, le cerveau n'était pas bien formé. Je me suis dit : "Je ne l'ai pas épargné, je n'ai pas arrêté de fumer, on a fait beaucoup de travaux, j'ai déménagé, j'ai porté des cartons, j'ai fait de la peinture, j'ai manipulé de la térébenthine, j'ai fait des choses que je n'aurais pas faites…" Comment est-il possible qu'un moment donné, le cerveau bloque tout cela au point que l'on ne se rende pas compte de ce qui nous arrive… »

16.

Paroles de psys

Véronique et Jean-Louis Courjault, on l'a vu, ont été soumis au cours de l'instruction à différents tests psychiatriques. Dans la mesure où le procès n'a pas encore eu lieu, les médecins qui les ont examinés ont un devoir de réserve. D'autres ont pris le relais. Mais ils ne portent pas tous le même regard sur le cas de Véronique Courjault.

Dans le cadre de mon enquête, j'ai tenu à rencontrer des professionnels qui portent un regard différent sur les crimes commis par Véronique Courjault. Leurs témoignages seront capitaux lors du procès. Certains considèrent que Véronique Courjault a été victime de la pathologie dite du « déni de grossesse ». D'autres ne voient dans ses actes que des assassinats, des crimes commis avec préméditation.

Tout en rondeur, et le verbe haut. Violaine Patricia Galbert est psychothérapeute, spécialiste des couples et des délinquants sexuels. Elle est également assesseur au tribunal pour enfants de Paris. Elle se positionne d'emblée sur le terrain du droit.

« En droit, il n'y a pas de différence entre le déni de grossesse et l'infanticide. C'est la même chose, il s'agit de la suppression de la vie. Pour aller plus loin, qu'une femme tue des enfants de quinze ans ou des nouveau-nés, c'est pareil. Le code pénal n'emploie d'ailleurs plus le terme d'infanticide mais parle de meurtre.

À partir du moment où Véronique Courjault comparaît aux assises, c'est que les psychiatres considèrent que son discernement n'a pas été aboli au moment des passages à l'acte.

Voilà pour la différence entre la psychologie et la criminologie.

Dans le cas de Véronique Courjault, il y a tous les éléments du déni de grossesse, mais certaines attitudes de cette femme m'interrogent sur d'éventuels traits pervers de sa personnalité.

On peut penser au déni de grossesse car elle semble ne pas être consciente de son état, et au moment d'accoucher annule la réalité en tuant son bébé. De plus, comme toutes les mères dans le cas du déni de grossesse, elle garde ses bébés morts à portée de la main. Elle ne s'en sépare pas. Même si elle répète son action, on peut penser à la "compulsion de répétition" décrite par Freud : on répète éternellement le même acte sans en prendre conscience. Mais dans ce qu'elle va faire, il y a des choses qui ne cadrent plus avec le déni de grossesse.

1. Le 7 août, la Corée du sud donne les résultats ADN qui confirment qu'elle est la mère des bébés retrouvés dans le congélateur. Quand on est dans le déni de grossesse, devant une telle preuve, on s'effondre et on avoue. Le 22 août, elle participe à une conférence de presse au cours de laquelle elle affirme haut et fort qu'elle n'est pas la mère. Étrangement, pour une femme, victime de déni de grossesse et en pleine détresse, elle affronte les journalistes et ne craque pas. Elle affirme : "C'est un cauchemar, on ne comprend pas ce qui nous arrive. Nous ne sommes pas les parents de ces deux enfants."

2. Arrive ensuite le 10 octobre, la confirmation française des tests ADN qui prouvent qu'elle est bien la mère : là, toujours pas d'aveux.

3. La garde à vue. Ce n'est qu'au bout du troisième interrogatoire, dans la nuit, qu'elle finit par avouer et parle d'une seule grossesse (des faux jumeaux). Il s'agit d'un mensonge puisqu'en réalité il y a eu une grossesse en 2002 et une autre en 2003. Quel est l'intérêt de ce mensonge ?

4. J'ai repris ses mots, rapportés par le procureur, et cela m'a glacé le sang : elle ne voulait plus d'enfants. "Elle exprimait un

sentiment de puissance devant ses enfants qui pouvait aller jusqu'à leur enlever la vie. Elle a reconnu que les faits étaient prémédités." Une mère victime d'un déni de grossesse ne parle pas de pouvoir ; elle parle de stupeur, d'effroi, de détresse, de catastrophe. Là, on n'est manifestement pas dans le cas d'une personne affolée qui commet un geste irréparable face à l'irruption brutale de la réalité.

5. Elle dupe la famille Courjault et sa propre famille qui disent d'elle que "c'est une mère exemplaire et affectueuse".

6. Elle dupe la communauté française de Séoul. Elle s'investit bénévolement dans les activités parascolaires du Lycée français, puis y devient assistante en classe de grande section de maternelle.

7. Elle déménage avec ses bébés morts. Ce déménagement, c'est tout une entreprise. Elle ouvre le congélateur, reprend les bébés, calcule le bon timing pour qu'ils ne soient pas décongelés pendant le transport et sentent mauvais, elle les empaquette, laisse le congélateur vide aux déménageurs, les transporte elle-même dans la nouvelle maison familiale et les remet au congélateur. Malgré toutes ces différentes étapes auxquelles il a fallu penser, toutes ces multiples manipulations de petits cadavres auxquelles il a fallu procéder, elle reste toujours dans le secret. Ce ne sont pas les actes de quelqu'un d'affolé.

Tous ces points suggèrent qu'il y a un plan, une organisation et une préméditation et c'est pour cela que l'on est plus dans la sphère du criminel que du déni de grossesse.

Dans le cas de Véronique Courjault, on peut se poser la question de la structure de la personnalité, de sa capacité à mentir, tromper, duper. Qui va-t-elle duper ? Elle va tout d'abord duper son mari. Selon le procureur, Véronique Courjault avait caché à son mari qu'elle avait cessé de prendre des contraceptifs. À aucun moment il n'imagine qu'ils sont les parents de ces bébés congelés. Face aux aveux de son épouse, il sera en "état de choc".

Elle l'exonère d'ailleurs de toute responsabilité, affirmant avoir agi seule, en secret.

L'hôpital coréen est aussi dupé au moment où elle arrive avec un tableau manifeste d'infection post-accouchement, une infection telle que l'on est obligé de lui retirer l'utérus le 13 décembre 2003. À aucun moment semble-t-il l'hôpital n'a de questionnements ni sur son état, ni sur le lieu de l'accouchement, ni sur le destin de l'enfant qu'elle vient de mettre au monde

Et du point de vue du couple ?

C'est un couple qui pose question : quelle est la véritable nature de leurs relations ?

C'est un couple où manifestement on ne se regarde pas, on ne se parle pas, on ne s'interroge pas : lors d'un voyage au Maroc en 1999, Véronique présente un embonpoint, son mari a des doutes sur une éventuelle grossesse mais n'en parle pas.

Leur vie intime soulève également beaucoup de questions. C'est un couple où l'homme ne se pose pas beaucoup de questions sur sa fécondité et laisse sa femme gérer cette question toute seule.

Quelle conclusion tirez-vous de son comportement ?

Tout ceci me fait émettre l'hypothèse d'une femme qui présente des traits de perversion narcissique : on retrouve le déni d'altérité où l'autre est réduit à une chose que l'on maîtrise totalement : ici les bébés sur lesquels on a droit de vie et de mort, une toute-puissance qui fait que l'on maîtrise tout et que l'on se croit au-dessus des lois.

Ici la toute-puissance, c'est d'être enceinte, de faire un bébé toute seule sans que personne le voie, de le supprimer à la naissance et de garder tout cela secret, et enfin un égocentrisme dans lequel seule compte sa propre personne quelles qu'en soient les conséquences pour les autres. Ici peu importent les conséquences, qu'il s'agisse du conjoint ou des enfants du couple.

La répétition s'arrête avec l'hystérectomie : plus d'utérus, plus de grossesse, plus de bébés morts. Plus d'objet de toute-puissance et, à la place, le mutisme et la dépression selon toute vraisemblance.

En effet, derrière ces traits de toute-puissance se cachent un "je ne suis rien", une grande blessure narcissique, une mauvaise estime de soi, un manque de confiance en soi.

En conclusion, mon hypothèse de perversion narcissique est nettement moins "politiquement correcte" que le déni de grossesse car cela trouble la société de devoir penser l'impensable, l'inimaginable : une femme qui pourrait être une mère "ogresse".

Les crimes de Véronique Courjault posent la question des causes profondes de l'infanticide. »

***

Le Professeur Le Joyeux, chef du service psychiatrique de l'hôpital Bichat à Paris, identifie trois types de conduite de ces femmes.

« **Qu'est-ce qui peut expliquer un geste aussi grave que l'infanticide ?**

La première situation, c'est ce qu'on appelle le suicide altruiste ou l'infanticide mélancolique. C'est quelqu'un qui est complètement déprimé, qui pense que le monde ne vaut rien, que la vie est une horreur, et qui en tuant son enfant a l'impression de lui ménager un sort contraire. Tout cela s'inscrit dans une maladie qu'on appelle la dépression.

Puis, il y a ce qu'on appelle les psychoses : des altérations graves de la relation au réel, où le jugement est perturbé. On entre là dans

le cadre des maladies psychiatriques lourdes, comme la schizophrénie ou les délires chroniques. Par exemple, dans des idées délirantes, on pense que l'enfant est menaçant. On voit arriver parfois aux urgences des infanticides commis par des mères qui pensaient que les enfants étaient des diables.

Le dernier cas, peut-être le plus compliqué, révèle des troubles de la personnalité. Ce sont des femmes qui n'ont pas une maladie mentale lourde mais qui font un refus de la grossesse, ce qu'on appelle un déni de grossesse. Cette angoisse de la grossesse va être particulièrement active au moment de l'arrivée de l'enfant. L'idée va être – de même qu'on met à distance une idée qui nous angoisse – de tuer l'enfant, pour mettre à distance l'angoisse de la grossesse.

Ce sont des femmes qui ont de grands soucis par rapport à leur féminité, à leur identité corporelle.

Quels sont, à votre avis, les cas les plus fréquents ?

Rappelons d'abord qu'il s'agit de cas exceptionnels : par rapport aux urgences d'un hôpital, c'est une fois tous les deux ans. La dépression est probablement le cas le plus fréquent. 10 % de la population à peu près est touchée par la dépression, et les formes les plus graves peuvent s'accompagner d'infanticide. Quand on suit une mère déprimée, on est toujours très vigilant vis-à-vis de ce qu'on appelle le suicide altruiste, c'est-à-dire un geste suicidaire qui serait non pas à l'encontre de soi mais de l'enfant qu'on aime.

L'isolement du parent, le contexte social sont-ils aussi en cause ?

Non, c'est très peu psychologique. On peut avoir des dépressions graves dans des familles parfaitement heureuses, équilibrées. Quand on est au stade de l'infanticide, on n'est pas dans la psychologie, on est dans un dérèglement extrêmement sévère du

comportement et du raisonnement, dans une très grande souffrance. »

***

Le professeur Israël Nisand sera l'un des témoins clés du procès qui s'annonce.

Âgé de cinquante-six ans, il est gynécologue-obstétricien depuis 1978.

« En internat, tout jeune médecin, j'ai fait mon stage en chirurgie thoracique. Et j'ai vu un jeune homme de vingt-neuf ans mourir d'un cancer de l'œsophage. J'ai fait une erreur de jeunesse en m'attachant à lui, et j'ai alors cherché une spécialité chirurgicale où l'on traite immédiatement de la vie », raconte-t-il.

Juif, profondément athée et donc laïque – « Ma seule religion, c'est le respect de l'autre », précise-t-il –, Israël Nisand a dirigé pendant six ans les services gynéco-obstétriques de Saint-Germain-en-Laye et Poissy, en région parisienne, avant de revenir, pour des raisons familiales, dans son Alsace natale. Si ses activités « cliniques ne l'occupent plus qu'à 20 % de son temps », il déploie le reste de son énergie à faire passer ses idées dans l'est de la France.

En France, en général, la moitié des enfants naissent dans les cliniques privées. En Alsace, particulièrement à Strasbourg, sur 9 000 naissances, 6 000 se passent à l'hôpital. Preuve de la confiance que les Strasbourgeois placent dans leur service public de maternité et ce professeur y est pour beaucoup. Chaque année, il traite une vingtaine de cas de déni de grossesse.

Ce qu'il dit l'intéresser dans le domaine dont il est aujourd'hui l'un des plus grands spécialistes, c'est entre autres qu'il pose des problèmes philosophiques fantastiques.

« **Depuis quand le déni de grossesse est-il reconnu par la médecine ?**

Le déni de grossesse a toujours existé. Nous sommes des animaux parlant et la naissance de l'être humain passe par la parole. À l'inverse des animaux où il s'agit d'une rencontre de gamètes, chez l'humain, il faut une parole et de l'amour.

Chez une mère, le processus biologique peut aboutir à l'avortement, déni officiel de la grossesse, ou se limiter au déni de grossesse. Il peut également y avoir plus tard l'abandon (dans l'abandon, il y a un infanticide parce qu'on tue la liaison mère-enfant), ou dans le meilleur cas : Ah, bon, je le prends…

Si le déni se poursuit, il peut conduire à l'infanticide. Pourtant, même s'il y a là un paradoxe apparent, il n'y a pas d'infanticide, puisqu'il n'y a pas eu d'enfant parce que pas d'amour.

Nous sommes des êtres de parole. Ce laïque fait appel à la Bible pour illustrer son propos :

« Souvenez-vous "Et Dieu créa le verbe"... Il peut y avoir un chien, un chat, mais pas un enfant s'il n'y a pas eu de parole d'amour, ajoute-t-il, avant de poursuivre pour faire de l'eau, il faut de l'oxygène et de l'hydrogène. Pour faire un enfant, il faut de la biologie et de la parole. Sans cette parole, l'ovule fécondé n'est qu'une tumeur.

On vient au monde pour des motifs différents :

– Le hasard

– L'argent braguette (les allocations familiales, les impôts…)

– L'amour

– On va lui faire un petit frère, ou une petite sœur…

Comment Véronique Courjault a-t-elle pu cacher ses maternités.

Quand une femme est dans un processus de déni de grossesse, elle rentre son ventre et c'est pour cela que l'enfant ne se développe pas normalement.

Quelles sont, selon vous, les raisons qui poussent une femme à faire un déni de grossesse ?

Il n'y a pas un humain qui ressemble à un autre et donc pas un déni de grossesse qui ressemble à un autre, mais on peut qualifier plusieurs grandes catégories :

– Des soucis affectifs et relationnels avec le compagnon. Quand on a affaire à un homme qui émet clairement un désir d'enfants, il y a rarement déni de grossesse.

– Moi, je ne peux pas être une mère puisque ma mère était une mauvaise mère.

– Je ne peux pas accepter que mon corps se déforme et passer du statut de jeune fille à celui de femme.

– Des problèmes économiques : pas de toit, pas d'argent, pas de métier….

Chaque déni relève de l'une ou de plusieurs de ces catégories.

La question qui se pose chez Véronique Courjault, c'est pourquoi elle ne connaît pas la contraception. Elle a l'air de tout savoir gérer, sauf sa fécondité. Elle a une forme de scotome, c'est-à-dire qu'il lui manque une marche dans son esprit.

Et que pensez-vous du fait qu'elle ait tué ses enfants à la naissance ?

L'infanticide sert aujourd'hui d'autorité de régulation de naissance à la moitié de l'humanité en Chine ou en Inde et cela ne semble gêner personne lorsqu'il s'agit de faire du commerce avec ces pays-là. Alors qu'en France, les juges n'ont pas l'armement pénal pour

gérer le problème du déni de grossesse : on est entre le non-lieu que l'on accorde pour l'IVG, l'abandon, l'accouchement sous X et l'infanticide. »

***

Mme Marinopoulos, psychologue psychanalyste a une expérience de 25 ans à la maternité de Nantes. C'est dans ce lieu de naissance qu'elle a pendant de milliers d'heures écouté des femmes, qui tentaient de mettre des mots sur ce qu'elles ressentaient.

Certaines arrivaient après des mois de déni, c'est-à-dire n'ayant pas pris conscience de leur grossesse. Sophie Marinopoulos nous explique alors que le déni est avant tout un mécanisme de grossesse qui protège la femme d'une souffrance indicible. Cette souffrance est en deçà des mots. Le déni consiste à nier la réalité. Le déni de gros sesse revient pour la femme à ne pas se savoir enceinte. Il est à différencier de la dénégation, qui, elle, reconnait la réalité de la grossesse mais en annule sa temporalité. C'est comme si la personne disait « je sais mais je ne veux pas savoir ».

Mme Marinopoulos ne connaît pas Mme Courjault et c'est comme tout le monde, par les médias, qu'elle a appris son histoire. Elle a alors été amenée à témoigner sur ce qu'était la grossesse psychique et ses aléas psychopathologiques.

Dans une grossesse il y a deux croissances : la croissance physiologique et la croissance psychique. Chaque croissance a ses fragilités et ses drames. Le déni jusqu'à la naissance est une mise en danger de la mère et de l'enfant. Ce déni peut se répéter autant de fois qu'il le faudra, puisqu'il vient en lieu et place d'une protection. Si personne ne décèle que cette femme souffre, si personne n'arrive à échanger avec elle, alors le risque est grand que les choses se répètent à l'identique. En psychologie on parle de répétition, qu'il faut absolument distinguer de la récidive, terme juridique qui est appliqué aux criminels en série.

Ce qui trouble le public c'est de réaliser que la pauvreté psychique existe dans tous les milieux. Il ne faut en effet pas confondre la pauvreté sociale et la pauvreté psychique qui, elle, repose sur des défaillances affectives et émotionnelles.

Dans le déni ce qui est troublant, c'est ce corps qui ne se modifie pas, cette femme qui ne présente aucun signe de malaise allant avec le début d'une grossesse. Certaines ont même encore des pertes de sang qu'elles interprètent comme des règles. Ce corps qui ne répond pas a son état favorise la contagion du déni et donc les proches, la famille, les amis ne peuvent pas imaginer que la femme est enceinte.

Véronique Courjault n'est pas la première à congeler son enfant. Beaucoup de femmes comme elle, veulent garder une sorte de trace de l'histoire, une trace de l'événement, comme une réalité qui viendra dans « un après » dire ce qui n'a pas pu se dire au moment du drame.

Il est très difficile de parler avec ces femmes juste après le drame du néonaticide car elles sont dans un état traumatique et peu enclines aux souvenirs. « Elles savent sans savoir » ce qu'elles ont fait et le moment de l'interrogatoire est si douloureux, qu'elles vont parfois coller à la question posée, pour en finir. Le bébé est d'ailleurs toujours très près de la mère, enterré ou congelé dans l'habitation même.

Nous sommes tous sidérés par les néonaticides, et les meurtres de bébé à la naissance restent très préoccupants. Mais nous oublions bien vite que s'il y a 800 000 naissances chaque année en France, il y a aussi deux enfants qui meurent chaque semaine sous les coups de leurs parents.

Dans son témoignage, Sophie Marinopoulos, engagée auprès des femmes, dit qu'elle n'a pas supporté la manière dont Véronique Courjault a été traitée. « On peut penser que ce qu'elle a fait est monstrueux, mais on n'a pas le droit de dire que c'est un monstre. »

Cette femme n’est pas inhumaine et nous ne pouvons pas nous laisser aller à déverser autant de haine à son égard.

Nous avons une responsabilité collective dans ces affaires de meurtre d’enfant à la naissance et ce pour deux raisons : la première est que chacun s’accommode fort bien de ne pas « voir » la souffrance de ses proches, amis, voisins dans un réflexe de protection ; la deuxième raison parce que nous sommes une société qui est dans « le déni du déni », c’est-à-dire qui est dans le déni de la vie psychique. Cet état des lieux se constate par l’absence totale dans nos programmes de santé publique de la prise en compte de la santé psychique.

17.

Autres cas d’infanticides, en France et dans le monde

La machine à remonter le temps reste bloquée sur l’année 2008 avec l’un des exemples les plus extraordinaires en matière de déni de grossesse et d’infanticide. Valérie Le Gall, déjà mère de deux enfants de cinq et deux ans, avait été mise en examen le 26 mars 2008 pour « homicide volontaire sur mineur de moins de quinze ans », après la découverte par son beau-père du corps congelé d’un nouveau-né de sexe féminin dans un congélateur de la ferme familiale près de Guingamp. Le mari, qui avait indiqué ne pas avoir décelé la grossesse, avait été mis hors de cause et laissé en liberté.

Pendant sa détention, la détenue « faisait l’objet d’un suivi médical régulier » et « l’examen médical d’entrée a bien eu lieu », selon l’administration pénitentiaire. Le 3 septembre, elle s’était pourtant plainte de douleurs abdominales avant d’affirmer qu’elle était enceinte. Quelques heures plus tard, cette femme soupçonnée d’infanticide sur un autre bébé avait accouché d’une petite fille. À sa sortie de la maternité, cette enfant a été prise en charge par la nurserie de la prison où sa mère vient la voir chaque matin.

Comme la loi le prévoit pour toutes les femmes détenues en France, cette toute jeune femme a été autorisée à garder son enfant avec elle en prison et ce pendant dix-huit mois. Une décision prise par le juge des enfants de Guingamp qui a estimé que le fait que cette détenue soit par ailleurs accusée d’infanticide ne constituait pas un risque suffisant…

Deux ans plus tôt, en plein mois d’août, une période propice aux orages, la foudre allait s’abattre sur un lotissement d’Albertville, en Savoie.

Une maison proprette, un jardin impeccablement tenu. Ce mercredi soir, Philippe, un plombier chauffagiste qui fréquente Virginie Labrosse depuis seize ans, et dont il vient de se séparer deux semaines auparavant, vient déménager des meubles. Il est intrigué par l'odeur pestilentielle qui se dégage d'une lourde malle en métal.

Il appelle son voisin de quatre-vingts ans à l'aide. Heraldo Anselmo raconte : « Nous avons trouvé des boules de pétanque, et un sac poubelle ouvert contenant le corps d'un bébé. Il y avait un autre sac, fermé, qui sentait mauvais. » Les deux voisins l'ouvrent et découvrent un second bébé. Ils appellent immédiatement le commissariat d'Albertville. Les policiers arrivent juste avant la mère, Virginie Labrosse, intérimaire dans un organisme dépendant de la mairie. Selon le journal *La Dépêche*, le voisin se souvient de la scène avec précision : « Elle était très calme, elle a montré les nourrissons morts aux policiers et elle a dit : "C'est à moi." Elle a ensuite ouvert une autre caisse dans le garage. Sous un sapin de Noël synthétique et des guirlandes de fête, elle avait dissimulé le corps d'un troisième bébé en l'enveloppant dans différents sacs plastique.

Placée en garde à vue, Virginie Labrosse n'a apparemment et, contrairement à Véronique Courjault, eu aucun mal à reconnaître les faits : elle a accouché de trois enfants en 2001, 2003 et 2005. À chaque fois, elle les plaçait dans le compartiment congélateur du réfrigérateur. Si son compagnon devait rester seul à la maison, expliquera-t-elle aux enquêteurs, elle les plaçait dans un sac isotherme pour les cacher dans un cellier ou quelque part dans la cuisine. En 2006, elle les transportera même dans la nouvelle maison où le couple vient d'emménager.

Quelques semaines auparavant, certains de leurs amis avaient osé cette boutade : « Eh bien, maintenant que tu as une villa, tu vas pouvoir commencer à faire des enfants ! » Philippe avait répondu : « Tu sais bien que Virginie n'en veut pas. »

Dans l'ancien immeuble où habitait le couple, les témoignages sont unanimes : personne n'a jamais rien remarqué ; certes, tout le monde avait noté la discrétion de la jeune femme. Question de tempérament…

Devant la presse, le procureur d'Albertville aura cette explication : « Elle a affirmé qu'elle ne voulait pas assumer ces grossesses, et que comme elle ne prenait pas de poids ou très peu – le stress de la grossesse lui faisait parfois perdre 10 à 15 kilos – ni son compagnon, ni sa famille n'ont pu déceler quoi que ce soit… La naissance et la mort du premier bébé sont arrivées à une époque où le couple traversait une période de crise. » Elle a précisé avoir vécu son premier accouchement dans les toilettes, puis les deux suivants dans sa salle de bains. « La spécificité de cette affaire, ajoute le magistrat, c'est qu'entre 2001 et 2007, elle a dû gérer la congélation et la décongélation de ces corps. Elle explique cette conservation par le souci de ne pas les abandonner, ces nouveau-nés continuaient à faire partie d'elle-même. »

Lors de la naissance du premier enfant, le compagnon de Virginie, Philippe, purgeait une peine de sept mois de prison pour agression sexuelle sur une auto-stoppeuse, et il semble par ailleurs que la jeune femme avait une liaison extra-conjugale.

Au terme de sa garde à vue, elle a été mise en examen pour homicide volontaire, alors que son compagnon est reparti libre de tout chef d'inculpation…

L'histoire d'Albertville a été largement médiatisée dans la mesure où elle rappelait étrangement, dans un autre milieu social, celle de Véronique Courjault, notamment parce qu'elle concernait trois enfants déplacés au gré des différents déménagements des parents, mais la justice française traite régulièrement depuis des années des affaires d'infanticide.

Il n'est pas question ici d'établir un relevé exhaustif des infanticides en France et dans le monde, mais simplement de

montrer, contrairement à ce qu'on a parfois voulu faire croire, que le cas de Véronique Courjault n'est pas unique.

Son dossier ressemble aussi en tous points à une autre affaire d'infanticide qui s'était déroulée il y a six ans dans le Loiret. Le 9 janvier 2000, un homme, séparé depuis trois mois de sa femme partie pour la Bretagne, vidait l'appartement commun à Pithiviers. En ouvrant le congélateur, il avait découvert trois sacs plastique contenant les corps de nourrissons. Rapidement interpellée, la femme, âgée de trente-neuf ans, avait reconnu être la mère des bébés et avoir dissimulé ses trois grossesses à son mari qui ne voulait pas d'autres enfants. En 1990, ils avaient eu un garçon et le mari avait mal accepté cette naissance.

La première fois, en 1992, elle avait accouché seule d'un bébé mort-né dans l'appartement. Deux ans plus tard, l'accouchement s'était déroulé dans les toilettes du magasin du mari. Le bébé était né vivant, elle l'avait alors placé dans un sac et ramené au domicile. En 1996, elle avait mis au monde un enfant mort-né sous la douche de l'appartement. La mère avait avoué aux enquêteurs n'avoir pas pu se résoudre à se débarrasser de ses bébés. D'abord poursuivie pour homicide volontaire sur le bébé vivant, elle avait finalement été poursuivie pour homicide involontaire, l'enquête n'ayant pas permis de démontrer la volonté infanticide. La prescription étant dans ce cas de trois ans – les faits datent de 1994 – le juge avait dû prononcer un non-lieu en 2002. La mère ne pouvait par ailleurs être poursuivie légalement pour meurtre dans le cas des deux enfants morts-nés. Le père, lui, n'a pas été inquiété par la justice.

Autre exemple, à Toulouse cette fois-ci : une jeune femme de trente-neuf ans tue son bébé à la naissance en l'asphyxiant. Cette mère de quatre enfants, habitante d'un quartier proche du centre-ville, aurait accouché seule dans son appartement, avant d'étouffer le nouveau-né et de le placer dans le bac à congélation. C'est son ex-mari qui a découvert le corps. Il n'a pas été poursuivi devant les tribunaux.

Autres cas :

– 8 janvier 2007 : Un bébé est retrouvé mort, le crâne fracassé, au domicile parental à Rambervillers (Vosges). Le père du nourrisson est mis en examen le 9 février pour le meurtre de l'enfant, après avoir été dénoncé par sa femme.

– 21 mars 2007 : Le parquet de Metz ouvre une information judiciaire pour « homicide volontaire » après la découverte du corps d'un nourrisson à Courcelles-Chaussy (Moselle). Le père de l'enfant, qui a donné l'alerte, nie avoir été au courant de la grossesse de sa femme. Cette dernière aurait accouché seule chez elle. Le couple a trois enfants.

– 7 mai 2007 : Embrun (Hautes-Alpes). Mise en examen pour assassinat d'une jeune femme de vingt ans, qui aurait étouffé son enfant à la naissance. Déjà mère de deux enfants, elle avait caché sa grossesse à ses parents chez qui elle vivait, ainsi qu'à son petit ami.

– 4 juin 2007 : Le cadavre d'un bébé est retrouvé dans le réfrigérateur d'une maison de Foug (Meurthe-et-Moselle). Selon un proche de la famille, il pourrait s'agir d'un infanticide.

– 20 juin 2007 : À Chambéry (Savoie), une femme de vingt-neuf ans défenestre son nouveau-né depuis le 8^{e} étage d'un immeuble. Mère d'un enfant de trois ans, elle avait caché sa grossesse à ses proches.

– 26 mars 2008 : Dans un village des Côtes-d'Armor un grand-père découvre sa petite-fille née viable. Le bébé portait des traces de strangulation. Les parents ont été placés en garde à vue. Lors de son interrogatoire, la mère a reconnu avoir accouché en juillet de cette enfant mais assuré ne plus se souvenir de ce qui s'est passé ensuite.

De l'autre côté du Rhin…

Le week-end de début du mois de mai 2008 s'annonçait très paisible pour les enfants de cette famille allemande de Wenden,

près de Bonn. Les parents étaient partis en balade pour deux jours, laissant seuls leurs enfants dans la jolie maison à colombages de cette petite localité rurale de l'ouest du pays. Le samedi après-midi, le plus jeune des garçons, âgé de dix-huit ans, descend avec sa sœur de vingt-quatre ans dans la buanderie, au sous-sol, pour chercher une pizza surgelée. Ils constatent alors que le congélateur est un véritable foutoir et décident d'y mettre de l'ordre, notamment de jeter les produits dont la date de péremption est dépassée.

En ouvrant un sac au fond de la glacière, le jeune homme trouve alors le cadavre d'un nouveau-né. Au total, il découvrira trois corps de bébés congelés, enveloppés dans des serviettes, l'ensemble étant glissé dans des sacs plastique. Ils devaient être entreposés là depuis des années, puisque l'un d'entre eux était emballé dans un journal local daté de fin 1988. Sous le choc, les deux jeunes gens vont attendre le retour de leurs parents le dimanche soir et c'est la sœur aînée qui va persuader sa mère de l'accompagner à la police.

Cette femme de quarante-quatre ans reconnaîtra que ces bébés sont bien les siens et elle sera immédiatement inculpée pour meurtres.

« Il est visible qu'elle culpabilise beaucoup. Sa détresse se lit sur son visage », précisera l'un des enquêteurs, avant d'ajouter : « D'après les premiers éléments de l'enquête, ni le père de famille – un électricien âgé de quarante-sept ans –, ni aucun des trois enfants de treize, vingt-trois et vingt-quatre ans, n'était au courant des grossesses de la mère, une femme d'une certaine corpulence. »

La famille, qui habite dans cette maison depuis 1984, est décrite comme « sans histoires » par les habitants du quartier, qui évoquent seulement une mère « très effacée ».

Depuis deux ans, cette affaire est au moins le sixième cas d'infanticides multiples mis au jour en Allemagne.

La plus retentissante affaire de ce type concerne une habitante de l'ex-RDA qui a tué neuf de ses nouveau-nés juste après leur

naissance, avant de les enterrer dans des bacs à fleurs. Elle a été condamnée en 2006 à quinze ans de prison. En 2007, au moins quatre autres affaires du même genre ont fait la une de l'actualité allemande. Dans l'un des cas, il s'agissait d'une mère de trente et un ans soupçonnée d'avoir étranglé ses cinq fils de trois à neuf ans.

Les trois autres concernaient des bébés (huit au total) tués à leur naissance, et dont les corps avaient été dissimulés sur un balcon, ou dans une malle, ou encore dans des cartons glissés dans le faux-plafond d'un garage, ou, comme dans l'affaire de Wenden, au congélateur.

L'Afrique

À l'ouest de l'Afrique, le long du fleuve Niger, au Bénin, survivent tant bien que mal sept millions d'habitants, composés de différentes ethnies. Parmi eux, les Baatonous, les Bokos et les Peuls. Quand une femme met au monde un nourrisson dont la naissance ou le développement n'obéit pas à certaines normes tribales, celui-ci est maudit et doit donc être sacrifié. Les parents décident alors de l'abandonner dans la brousse où il finira par mourir, à moins qu'il ne soit secouru par une âme charitable. Voilà pour la jolie version de l'histoire. Mais souvent, les parents de ces nouveau-nés malchanceux le confient à celui qu'ils appellent un « réparateur ». En fait, ce dernier attache une corde autour des chevilles de l'enfant, tourne plusieurs fois autour d'un arbre avant de fracasser le crâne du bébé contre le tronc de l'arbre. Il peut également noyer l'enfant ou l'empoisonner pour exorciser le mal que celui-ci apporte sur la terre.

Et il en faut peu pour que cet enfant soit condamné à mort : il suffit qu'il se présente par les pieds, l'épaule ou le siège, voire par la tête, le visage face au sol. De même, l'enfant sera condamné si la mère meurt en couches, s'il ne fait pas ses dents avant l'âge de huit mois, ou si sa première dent apparaît sur la mâchoire supérieure.

Le Bénin n'est pas le seul pays du continent africain à compter des infanticides. Le 27 septembre dernier, un fœtus a été découvert dans la fosse septique d'un village au Sénégal. Au Cameroun, en avril 2008, une mère a tenté d'enterrer son bébé vivant. L'enfant ne doit son salut qu'au passage fortuit d'un chasseur quelques heures plus tard.

Le continent asiatique

Avoir une fille à Bombay ou à New Delhi relève de la malédiction. Le premier motif est financier. Pour la marier, il faudra trouver une dot dont le montant est si élevé que les filles sont souvent qualifiées de *paraya dhan* (qui seront mariées et partiront au loin), une autre raison pour laquelle l'avortement ou l'infanticide sont le lot exclusif des filles.

Les familles ont donc recours à des moyens modernes pour perpétuer une tradition ancestrale. L'échographie au service de l'obscurantisme. Dans certaines régions, on compte 500 filles pour 1000 garçons ! Mais l'Inde n'est pas seule à cet égard : l'Afghanistan, la Chine, le Népal, le Pakistan et la République de Corée accusent tous un déséquilibre du ratio des sexes qui est vraisemblablement le résultat de l'avortement fondé sur le sexe, de l'infanticide féminin ou de l'abandon des filles. Les parents désirent des fils parce qu'ils perpétuent le nom de la famille, héritent des biens familiaux et, en l'absence de régimes de protection sociale, sont souvent considérés comme les uniques soutiens de leurs parents âgés.

Résultat : l'Asie compte aujourd'hui 100 millions de femmes de moins que d'hommes : ces « femmes manquantes » sont des petites filles qui n'ont pas pu naître, qui ont été tuées à la naissance ou qu'on a laissées mourir en bas âge.

En Chine et dans d'autres pays asiatiques d'anciens préjugés font de la naissance d'une fille un déshonneur.

L'infanticide reste pratiqué dans des régions rurales reculées. Moins soignées et moins nourries que les garçons, les fillettes connaissent une mortalité anormalement élevée. Et des milliers d'entre elles sont abandonnées dans des orphelinats.

« Une fille mariée c'est comme de l'eau jetée » ou « Un garçon stupide vaut mieux qu'une fille astucieuse ». Ces deux proverbes sont très populaires en Chine. À méditer quant à la politique nataliste du pays !

Les statistiques ne cessent de célébrer la réussite économique de la Chine. Oubliant de rappeler que ce pays reste sur le plan politique un État totalitaire, avec un parti unique et l'absence de libertés religieuses. En 1962 le Comité central du Parti Communiste chinois promulgue des « instructions afin d'encourager sérieusement la planification des naissances ». Ce document constitue un jalon décisif dans le processus de la politique du planning familial. Deux ans plus tard, le Comité des Affaires d'État instaure un Bureau du Planning familial, avec des unités pilotes, principalement installées dans les villes, avant de généraliser le contrôle des naissances à l'ensemble du pays.

L'article 16 de la constitution encourage les citoyens à se marier tard, 22 ans pour les filles, 25 ans pour les garçons et à retarder les grossesses. Une fois mariées, les femmes sont tenues de repousser la venue du premier enfant à l'âge de 24 ans. Mais surtout l'article 17 est le plus restrictif :

« Un seul enfant est autorisé par couple. La loi dispose néanmoins que peuvent prétendre à avoir un deuxième enfant, avec la permission des autorités administratives du planning familial de l'arrondissement ou du district, les parents se trouvant dans la situation suivante : les couples dont le seul enfant aura été diagnostiqué handicapé par un établissement médical agréé, et qui

pour cette raison n'aura jamais la capacité de subvenir normalement à ses besoins. »

En clair, il s'agit de freiner l'accroissement de cette population qui compte déjà à cette époque plus d'un milliard d'habitants. Et la Chine sait se donner les moyens de sa politique : sanctions financières pour les familles qui comptent deux enfants ou plus, places prioritaires dans les crèches pour les familles qui ont un seul enfant, on donne une bicyclette pour un enfant, on la reprend s'il y a un autre enfant…

Mais il y a pire : stérilisation obligatoire, avortement forcé. Le poids de la tradition fait que l'on préfère avoir un garçon, un héritier mâle, qui assurera plus tard le confort matériel de la famille, plutôt qu'une fille. Conséquences : avortements sélectifs, infanticides. Pour la première fois, l'agence de presse Chine Nouvelle est obligée de publier des chiffres évoquant un « danger caché », avec des conséquences « sur la stabilité sociale » ; Normalement, dans tous les pays, il naît un peu plus de garçons que de filles : en général 104 à 107 garçons pour 100 filles. Or, en Chine, il est né, en 2005, 118 garçons pour 100 filles. Dans certaines régions, on atteint même le taux de 130 garçons. Impossible biologiquement.

On dit d'un enfant unique qu'il est un « enfant roi ». Autant dire qu'un pays qui a pour politique un enfant par famille est censé être un pays de petits Rois.

Nos petits princes ont leurs deux parents pour eux, plus les quatre grands-parents. C'est vrai, ils sont souvent gâtés jusqu'à cinq ans. Puis ils entrent à l'école et les espoirs de deux générations, de six adultes, reposent sur leurs frêles épaules. Une seule obligation, la réussite. L'environnement scolaire est donc hyper compétitif. Les lycéens ont un gaokao (l'équivalent du bac) pour entrer à l'université. Mais là où en France le Bac est un examen, en Chine c'est un concours. Mieux on est placé, plus on pourra accéder à l'université de son choix, autrement dit celle de Pékin, plus on pourra avoir un bon travail… Ce qui fait que le nombre de bacheliers ne tourne pas

autour de 60 %, mais bien plus bas. La compétition est très dure, et les parents poussent derrière. L'individualisme est donc la loi chez les étudiants chinois.

Ensuite, il s'agit de trouver un travail, bien payé, car il va falloir prendre en charge son père, sa mère, et les quatre grands-parents ! Les parents interdisent souvent à leurs enfants d'avoir une petite copine ou un petit copain. Il existe même une expression très péjorative pour désigner les amours adolescentes (et donc précoces et nuisibles selon les Chinois) : *Zao Lian* qui se traduit par « tôt amoureux ».

En revanche, les études achevées, il faut très vite trouver un mari ou une femme ! Aussi étonnant que cela puisse paraître, à peine le diplôme en poche, et alors que pendant des années les parents ont tout fait pour entraver la vie amoureuse de leur progéniture, ils changent leur fusil d'épaule pour mettre une pression maximale et marier leur enfant devenu adulte. On leur présente untel, on leur présente tel autre qui vient d'une bonne famille, on en parle matin, midi et soir, etc.

Un rapide calcul, et on se rend compte qu'une fois mariés, nos jeunes époux « enfants uniques gâtés » doivent s'occuper de… douze adultes.

Traditionnellement, le confucianisme donne la préséance à l'enfant mâle sur les filles. Car ce sont les garçons qui assurent « la perpétuation de la lignée, la prise en charge des parents dans leur vieillesse, le soutien économique ». Dans les années 30, cette préséance s'est caractérisée par des infanticides des femmes. Des infanticides dont on trouve trace jusque dans la bande dessinée *Tintin et le Lotus bleu* de Hergé.

Ces derniers se sont raréfiés dans les années 50. Le marxisme favorisait alors l'émergence d'un statut de la femme. Mais depuis, le déséquilibre entre les sexes est réapparu. Il vient d'une défaillance des naissances féminines liée à la pratique toujours en plein essor

de l'avortement sélectif des filles. Il est aggravé par la surmortalité des filles après la naissance, due, là comme ailleurs, à une moindre attention à leur alimentation et à leur santé.

Cependant, le déficit de filles contient le danger d'une incapacité de la Chine à redresser son taux de fécondité. Le gouvernement chinois est conscient du problème. Pékin a donc lancé une politique intitulée « Autant de filles que de garçons avant 2010 » ainsi qu'une série de mesures contre l'avortement sélectif. Les couples ayant deux filles obtiendront notamment les mêmes avantages que les couples à enfant unique. La Corée du Sud, sa voisine, est un pays marqué de la même manière par le confucianisme. Mais Séoul affirme se battre aujourd'hui pour favoriser une reconsidération du statut de la femme.

La Corée du Sud

Les Coréens du Sud le jurent la main sur le cœur quand on leur parle de Véronique Courjault : « L'infanticide, nous, on ne connaît pas ! Nous avons trop le sens de la famille. » Et pourtant, ils oublient facilement leur histoire : la préférence pour l'enfant de sexe masculin était tellement prononcée dans la Corée traditionnelle qu'une épouse n'ayant pas donné naissance à un garçon pouvait être abandonnée par son mari ou rejetée par sa famille. En dépit de la rapide évolution socio-économique de la Corée, la préférence pour les garçons persiste en tant que valeur institutionnalisée. Le désir d'avoir des fils joue un rôle majeur dans la détermination de la taille de la famille.

Cependant, dans la seconde moitié des années 80 et au début des années 90, une préférence marquée pour les garçons conjuguée avec une faible fécondité a entraîné l'apparition en Corée d'un nouveau phénomène démographique : un excès de naissances de garçons par rapport à celles des filles.

Tous les spécialistes le confirment : le dépistage prénatal du sexe et l'avortement sélectif des fœtus féminins sont motivés par une préférence affirmée pour les garçons et une discrimination de genre

à l'encontre des femmes. Le désir d'avoir des fils ne s'explique pas seulement par le fait qu'ils reçoivent des revenus supérieurs par leur travail et qu'ils contribuent à réduire la précarité économique de la famille. Le risque et l'insécurité que le régime patriarcal fait courir aux femmes sont parmi les ressorts les plus puissants de la préférence pour les garçons.

Les couples n'ayant eu qu'une fille ou plusieurs filles devraient être plus enclins à recourir au dépistage prénatal du sexe et à l'avortement sélectif si le nombre de leurs enfants approche ou dépasse la taille de famille désirée. Il n'en irait pas de même pour ceux qui ont déjà un ou plusieurs fils.

Dans cette situation, la proportion de femmes qui optent pour le dépistage prénatal du sexe et l'avortement sélectif s'élève. Les technologies médicales de dépistage prénatal du sexe se sont répandues et sont devenues largement accessibles en Corée vers le milieu des années 80. De toutes les méthodes, l'échographie est la moins coûteuse et la plus simple, et donc la plus pratiquée en Corée. Malgré la réglementation et les peines sévères qu'encourent les contrevenants, le dépistage prénatal du sexe et l'avortement sélectif sont pratiqués couramment.

Face à cette situation, le gouvernement sud-coréen a vigoureusement réagi : la loi coréenne interdit désormais les examens destinés à déterminer le sexe du fœtus. Des mesures rigoureuses visant à empêcher le dépistage prénatal du sexe et l'avortement sélectif ont été introduites dans les guides de pratiques, normes et codes médicaux. Depuis 1992, les infractions sont punies d'amendes sévères. Certains médecins ayant procédé à des avortements sélectifs se sont vus privés du droit d'exercer et ont été traduits en justice. Un arsenal juridique doublé de campagnes massives dans les médias. Lancées au début de 1991, elles ont déjà réussi à produire des changements d'attitude rapides des couples vis-à-vis de l'avortement sélectif. À plus long terme, il s'agit de faire reculer la discrimination envers les femmes. D'importants efforts ont été menés afin de faire évoluer les normes, valeurs et attitudes en

matière de rôles masculins et féminins et pour améliorer le statut des femmes au moyen de programmes d’éducation et d’emploi.

18.

Et Dieu dans tout cela ?

Les femmes qui ont commis des infanticides sont jugées par une cour d'assises composée de jurés issus de la société française. Il nous a paru important de donner la parole aux représentants des différentes communautés religieuses qui ont réfléchi aux raisons et à la portée de ce crime.

Les dominicains sont des religieux mais pas des moines : ils font vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Ils vivent dans des couvents et non dans des abbayes. Leur vocation étant de prêcher, leurs couvents sont souvent dans des grandes villes.

Sœur Véronique Margron appartient à l'ordre des dominicains dont la vocation est d'annoncer l'évangile, au cœur du monde.

Elle est professeur de théologie morale à la Faculté de théologie d'Angers dont elle est aussi le doyen. Elle travaille plus particulièrement sur les questions liées à la vie affective et les grandes interrogations de nos sociétés : la bioéthique, la souffrance, la solitude.

« Quel regard posez-vous sur le déni de grossesse ?

D'abord ne pas parler trop vite. La religion n'a pas à se mêler de ce qui n'est pas de sa compétence. Et la question du déni demande d'abord une expertise qui n'est pas celle de la foi, de l'évangile. Non que la réalité n'ait pas existé au temps de Jésus, mais les concepts qui sont les nôtres sont très liés à notre compréhension du psychisme, spécialement après Freud.

Ensuite penser à la tragédie. Pour les enfants de cette dame, pour son mari, pour elle. Dans le christianisme, le péché nécessite la liberté et la conscience de la responsabilité et des conséquences de ses actes. Il peut donc y avoir un acte très grave, avec des conséquences irréversibles comme un infanticide et pourtant que la question de la réalité du péché se pose. Ici il paraît difficile de penser qu'il n'y a pas une altération de la conscience morale. Cela ne justifie rien, n'excuse pas. Mais donne peut-être à comprendre.

Mais Véronique Courjault a été jugée responsable et consciente de ses actes par les psychiatres...

Certes, mais la philosophie morale comme la théologie distingue la conscience de soi de la conscience morale et donc de la conscience des conséquences de ce que l'on fait. Le véritable péché, qui atteint celui la relation à Dieu, implique cette conscience morale, mais d'abord l'acte de foi.

La religion chrétienne accorde une large place à l'enfant...

L'enfant symbolise la force de la vie, l'avenir, l'espérance. L'infanticide est donc un acte très lourd, terrible. Contre la vie, contre l'espérance. Mais en ce qui concerne Véronique Courjault, je mettrai mon jugement en suspens, parce que je pense qu'il faut faire preuve de beaucoup de prudence, comme d'une certaine retenue. Il nous faut avant tout de l'attention à ce grand malheur, en pensant à tous. Beaucoup d'écoute.

Comment percevez-vous l'attitude de son mari qui la soutient ?

Je suis très touchée par la qualité du lien entre cet homme et son épouse. Il ne la réduit pas aux seuls actes d'infanticide. Sans pourtant autant nier la gravité de ce qui s'est passé. Ce qui alors serait très malsain. La vie chrétienne est très sensible à cela :

l’humain ne peut se définir par ses seuls actes, il est un être de mystère, plus grand qu’une somme d’actes. Y compris quand ces derniers commettent le pire. Véronique Courjault est aussi une mère qui élève et aime ses deux fils, une femme avec une famille, une histoire, des passions, de amis. Le pardon de son époux n’est pas un oubli. Comment oublier qu’on a donné la mort ? Mais il continue à aimer. Si cet homme le fait en toute liberté, alors c’est magnifique. Et puis il ne faut pas oublier les deux enfants vivants qui ont besoin de leur mère. »

***

À soixante-huit ans, Dalil Boubakeur est médecin et l’actuel recteur de la Grande Mosquée de Paris. Il fut le premier président du Conseil représentatif des musulmans de France.

« Selon moi, le déni de grossesse est le produit d’un refoulement en un temps donné. Cela ne doit pas être culpabilisant pour la femme parce qu’il ne correspond pas à une mise en scène. C’est un acte sincère de la part de la femme.

Ce sont les femmes psychotiques qui se livrent à un acte de déni de grossesse.

Dans la communauté musulmane, il y a une prévalence du déni de grossesse parce que si la femme n’est pas vierge au moment du mariage, c’est un problème. Mais il y a des cas de plus en plus fréquents qui sont liés à la fois à la permissivité de la société et à des croyances religieuses et restrictives de la famille.

Le déni de grossesse dans la religion musulmane s’appelle le RAQED. On peut traduire cela par “l’enfant dormant” puisqu’il n’y a aucune manifestation de grossesse.

Un cas de ce type a été présenté au prophète. Sa réaction a été qu’il fallait que l’enfant naisse, grossisse et s’alimente. La vie de l’enfant est chez nous sacrée.

Le déni de grossesse n'est pas traité chez nous de manière religieuse. Nous sommes conscients de l'état de stupéfaction et d'affolement de la femme qui vit cela. Nous le connaissons et nous le comprenons. Mais il faut surmonter cet affolement, parce que, dans ce cas de refoulement, la femme s'est autopersuadée que la grossesse n'existait pas. Il y a là un terrain hystérique.

Je me réfère à un verset du Coran : le 86-4, qui dit : "Il n'est pas d'âme qui ne sait que quelqu'un veille sur elle."

Quel conseil donneriez-vous aux magistrats et aux jurés de la cour d'assises ?

Le conseil que je donnerais aux jurés de la cour d'assises qui vont juger Véronique Courjault est un conseil de clémence. Il faut avant tout comprendre son état d'affolement.

Le déni de grossesse n'est pas un crime. En ce qui concerne l'infanticide, la femme est hors d'elle. Il s'agit d'un choc profond. Dans le cas de ces crimes commis dans un état délirant, d'affolement, la responsabilité doit être beaucoup atténuée. Il y a une forme de sidération. La mère est dans un état de total effondrement. Elle est hors d'elle-même, et elle fait n'importe quoi.

Pour moi, il s'agit d'un acte psychotique. »

***

Haïm Korsia est grand rabbin. Aumônier général des armées, il est également membre du Comité National d'Éthique.

« xQuel regard portez-vous sur le triple infanticide commis par Véronique Courjault ?

Elle a été déclarée juridiquement saine d'esprit, mais en fait, elle a nié ce qui est le plus important dans la vie, y compris chez les animaux, à savoir l'amour maternel. Et elle l'a fait trois fois. Dans le

Deutéronome, le cinquième livre de la Bible, il y a cette phrase : “Voici, je mets devant vous la vie et la mort et tu choisiras la vie.” En tuant ses propres enfants, Véronique Courjault a touché au cœur du pacte social. Dans la Bible, il y a le passage des malédictions et cette phrase : “Le pire moment de l’humanité sera quand vous mangerez la chair de vos enfants”, autrement dit quand vous tuerez vos enfants. Il va être très difficile aux jurés et aux magistrats de la juger parce qu’il n’y a pas d’explications spirituelles à son geste. On demande à des hommes de juger l’impensable, alors que l’on ne ressent qu’une stupéfaction par rapport à ces actes.

À Auschwitz, il y a eu le cas d’une femme qui est arrivée enceinte dans le camp et qui a réussi à cacher sa grossesse jusqu’à son terme. Mais ses codétenues ont tué l’enfant à sa naissance de peur que le docteur Mengele ne tente des expériences sur le bébé. Là, on peut comprendre parce qu’il y a une pression sociale, mais Véronique Courjault n’avait elle aucune pression sociale. Autant on peut comprendre qu’elle tue une fois, mais trois fois, c’est vraiment faire le choix de la mort pour affirmer sa toute-puissance. Je tiens à citer cette phrase de la Genèse : “Celui qui verse le sang de l’homme dans l’homme, son sang sera versé.”

Que pensez-vous du pardon que lui accorde son mari ?

On ne peut être qu’admiratif de l’amour que lui porte son mari, alors que l’on peut considérer qu’elle a tué quelque chose de lui. »

19.

Le procès

Il va bientôt pleuvoir. Mais ce 9 juin 2009, la foule se fait chaque minute plus compacte sur les marches du palais de justice de Tours. Ils ne sont pas venus admirer la majesté des lieux qui rappelle celle de la plupart des cathédrales et des mairies de France. Depuis plus de dix siècles, les architectes ont toujours eu l'ordre de donner aux pouvoirs politiques, religieux et judiciaires, une majesté qui devait forcer le respect du citoyen. Le palais de Justice de Tours n'a pas échappé à la règle. Est-ce la douceur du climat, ou l'étrange langueur de la Loire qui traverse la ville ? La justice de la cour d'assises de Tours n'a pas la réputation d'être particulièrement répressive.

Mais cette fois-ci, badauds et journalistes ont bien compris que le procès de Véronique Courjault s'annonce hors-norme.

Il convient d'abord d'expliquer comment s'organise une cour d'assises. Ces juridictions départe mentales se réunissent chaque trimestre pour une session. Depuis 1971, elles ont pour étonnante spécificité, alors qu'elles traitent des plus graves infractions, de faire appel au jugement des citoyens français. Par la création de ces jurys populaires, il a donc été donné au citoyen le pouvoir de juger ses pairs. Tout un chacun peut être amené un jour à apporter son expérience humaine, son point de vue de non-professionnel, à des juges. Ces jurés sont tirés au sort sur les listes électorales pour assurer une représentation aussi fidèle que possible de la population. Une cour d'assises est ainsi composée de trois juges professionnels – un président assisté de deux magistrats assesseurs – et de neuf jurés.

La veille du procès, ils ont dû se présenter au tribunal, afin de se familiariser avec les lieux. Ils ont été reçus, comme c'est la coutume

dans tous les tribunaux de France, dans la salle d'audience par le président de la cour d'assises, Georges Domergue, et l'avocat général, Philippe Varin. Les deux hommes leur ont présenté les lieux avant de leur expliquer comment fonctionne la justice en de tels cas. Ces quarante citoyens issus des Pays-de-la-Loire ont présenté leur convocation. Certains sont assis sur les bancs du public, mais également au premier rang réservé à la presse et aux avocats. Le président de la cour d'assises leur a expliqué la mission dont ils auront la charge dans les jours à venir. Il leur a dit que, pour être juré, il faut être de nationalité française, avoir vingt-trois ans au minimum, savoir lire et écrire le français, être sain d'esprit, ne pas avoir été condamné dans le passé à une peine supérieure à six mois de prison. Les jurés ne doivent être ni policier, ni juge. Enfin, ils ne doivent pas faire partie, ni de près, ni de loin de la famille de Véronique Courjault. Ils devront jurer d'examiner avec l'attention la plus scrupuleuse les charges qui seront portées envers l'accusée, de ne trahir ni ses intérêts, ni ceux de la société, de ne communiquer avec personne jusqu'après leur déclaration, de n'écouter ni la haine, ni la méchanceté ; ni la crainte ou l'affection ; de se décider d'après les charges et les moyens de la défense, suivant leur conscience et leur intime conviction, avec l'impartialité et la fermeté qui conviennent à un homme ou une femme propres et libres et de conserver le secret des délibérations, même après la cessation de leur fonction.

Ce sera une tâche difficile, tant cette histoire a été médiatisée. De fait, Véronique Courjault, qui semble effrayée par la publicité des débats, sera bien obligée de s'expliquer et de se livrer devant les jurés. Elle qui ne s'était jamais imaginée portant un jour l'étendard des femmes victimes de déni de grossesse et coupable d'infanticide. Même si l'on peut envisager que Jean-Louis Courjault, définitivement blanchi, a dorénavant l'intention de prendre toutes les charges sur ses épaules en affirmant qu'il a négligé son épouse et ne s'est pas assez préoccupé d'elle, Véronique Courjault devra bien assumer sa part de responsabilité. L'inquiétude de la défense porte sur la répétition de ses actes. Un, passe encore. Trois, c'est

beaucoup. Pour se défendre, Mme Courjault sera assistée de maître Henri Leclerc, ténor du barreau parisien. Tandis que Hélène Delhommais, soutenue par son époux Marc Morin, plaidera les ambiguïtés du dossier – les heures, les dates, les conditions des aveux – Henri Leclerc tentera, lui, d'obtenir la clémence des jurés. Avocat depuis 1956, ce vieux lion du barreau a été président de la Ligue française des Droits de l'Homme de 1995 à 2000. Cet avocat a souvent accompagné le mouvement social, aux côtés des paysans travailleurs, des mineurs de fond, de la CFDT, des militants luttant pour l'amélioration des conditions de détention, des tenants d'une presse indépendante, même s'il se montre aujourd'hui très peu disponible pour les journalistes qui ne figurent pas dans son carnet d'adresses. Henri Leclerc fut l'avocat du journal *Libération*. Récemment, il a obtenu l'acquittement de Jacques Viguier, un professeur de droit accusé du meurtre de sa femme, de Richard Roman dit « l'Indien » dont il obtint le blanchiment dans une histoire d'assassinat d'enfant ou du docteur Diallo, médecin anesthésiste à Poitiers. Bref, c'est un homme de convictions.

Véronique Courjault pénètre dans le box vitré des accusés. On est saisi par la fragilité de cette femme de quarante et un ans, qui offre une image très éloignée du monstre dont avait parlé une certaine presse il y a trois ans. Véronique Courjault a maigri en prison. Elle a perdu sept kilos et elle paraît bien chétive dans son cardigan beige porté sur un chemisier gris-bleu. Ses cheveux sont ramassés dans une queue de cheval retenue par une barrette et une lourde frange tombe sur des traits tirés.

La sachant terrorisée à l'idée d'affronter les journalistes et le public en plus des magistrats et des jurés, ses avocats requièrent le huis-clos. Demande immédiatement rejetée. La jeune femme sera jugée en public.

Le président procède à la composition du jury. Première surprise : l'avocat général et la défense récusent chacun deux femmes. Le jury sera donc composé de sept hommes et quatre femmes. Certains ont les tempes ou la moustache grisonnantes. Sur la droite, deux jeunes

hommes semblent à peine sortis de l'adolescence. Les femmes ont, elles, les yeux cerclés des rides de la maturité.

Le procès commence par la lecture de l'arrêt de renvoi de Véronique Courjault devant les assises. Vingt-huit pages qui résument les raisons pour lesquelles elle se retrouve devant les assises. Vingt-huit pages à charge. La découverte des bébés en Corée, les aveux, les témoignages de la famille et les rapports des experts psychiatres. À cet énoncé, Véronique Courjault se recroqueville un peu plus dans son box. Le président de la cour décide du déroulement de l'audience. C'est lui qui choisit les jours d'interrogatoire des différents témoins ou protagonistes du dossier. Pour faciliter la compréhension des débats, il fait distribuer aux jurés les arbres généalogiques des deux familles, Fièvre et Courjault. Il convoque un enquêteur de personnalité qui a rencontré vingt-deux membres ou amis de la famille. D'emblée, à la barre, l'homme raconte : Monique Fièvre, la mère de Véronique, a rencontré Robert alors qu'elle était mère célibataire depuis cinq ans. Ce que le couple a tout au long de sa vie tenté d'étouffer vient d'éclater au grand jour. Il n'y aura désormais plus une seule journée sans qu'on parle de ce secret si longtemps dissimulé. L'enquêteur de personnalité note que Véronique a appris que Jocelyne était sa demi-sœur « par hasard, un jour de Noël, alors qu'elle avait douze ans ». Il ajoute que la cadette a été un peu délaissée à l'arrivée de la benjamine, Lydie, dont elle n'a appris l'existence que lorsque sa mère est partie pour la maternité. Chez les Fièvre, on ne parle pas de ces choses-là.

Depuis son box, Véronique est très attentive.

Le président se tourne vers elle :

– Est-ce que cette enquête est exacte ?

– Oui (*faiblement)*.

– Vous avez dit que votre mère était secrète ?

– Oui, elle parle peu d'elle.

– Il paraît que votre mère quittait parfois la table en pleurant ou en disant « Je serai mieux au fond du trou » ?

– La fatigue…

– Est-ce que vous auriez pu supporter la même pression que votre père exerçait sur votre mère ?

– C'est vrai que papa ne comprenait pas toujours la fatigue de maman.

Le président insiste :

– Mais sur le problème de votre mère…

– C'est une question difficile. Je ne sais pas franchement, je ne sais pas. Vous voulez savoir si j'aurais pu avoir une grande famille ?

– Je n'en suis pas encore à ces précisions…

– Alors, je peux vous dire que je n'ai pas eu une enfance malheureuse. On ne manquait de rien… On était uni, soudé et réservé. J'avais du plaisir à m'isoler, j'allais dans ma chambre comme un refuge. Je me souviens avoir beaucoup joué avec mon frère Thierry. On se cachait quand les clients venaient acheter du vin. C'était des jeux d'enfants.

– Vous avez fait du babysitting ?

– Oui, chez des voisins.

– Ça s'était bien passé ?

– Oui *(sourires dans l'assistance)*.

Le père de Véronique Fièvre est appelé à la barre. L'homme de soixante-quatorze ans entre dans la salle d'un pas lourd de paysan.

Le président commence :

– Est-ce que le fait que Jocelyne ne soit pas votre fille était un problème pour vous ?

– Non, je n'ai jamais fait de différence.

– Est-ce que votre femme vous disait quand elle était enceinte ?

– Oui, quand elle était enceinte de trois mois, j'étais au courant.

– Comment avez-vous vécu l'éducation de votre famille nombreuse ? Est-ce que c'était positif ?

– On se débrouillait bien. Ce n'était pas mon objectif quand j'étais jeune, mais cela n'a pas posé de problèmes. On allait parfois au bord de la mer, entassés dans une deux-chevaux.

– Quel enfant était votre fille Véronique ?

– Très gentille, assez en retrait. Elle ne s'exprimait pas facilement.

– Était-elle paresseuse ?

– À l'école, ça a été. Après, elle a passé quelques années à Tours, où là, elle n'a pas dû travailler bien dur (*rires dans l'assistance*).

Dans son box, Véronique Courjault sourit tendrement à son père. Le président poursuit :

– Est-ce que vous êtes une famille silencieuse ?

– Pas tellement. On parle pas trop fort. Il n'y a pas d'éclats de voix. Les enfants sont très liés, mais on n'est pas des grands causeurs.

– Quand avez-vous rencontré Jean-Louis Courjault pour la première fois ?

– Je pourrai pas vous dire…

– Est-ce que vous avez vu Jean-Louis Courjault manifester son amour ?

– Je m'en suis pas bien aperçu. Il a beaucoup de pudeur. Ces gestes d'amour, ils les font entre eux. Mais je n'ai jamais eu de doute sur l'affection qu'il portait à ma fille.

– Avez-vous vu les grossesses de votre fille ?

– Les premières bien sûr…

– Est-ce que vous vous souvenez de fausse-couches ?

– Non.

– Est-ce qu'il y a d'autres secrets de famille dont vous n'auriez pas parlé ?

– Non.

Maître Leclerc, l'avocat de Véronique Courjault, se lève :

– Quelle explication donnez-vous aux actes commis par votre fille ?

– Je n'ai pas d'explications. Je ne peux pas me l'expliquer. Mais j'aimerais bien qu'on me l'explique. Je suis dépassé par les événements.

Dehors, le tonnerre gronde. Une pluie tropicale s'abat sur Tours. Le président fait entrer Monique Fièvre, la mère de Véronique. Une femme petite, aux cheveux courts et teints en roux. Elle porte des lunettes à grosse monture. Son émotion est si palpable que, d'emblée, le président lui propose de s'asseoir.

– Ce que j'ai à dire de ma fille, c'est qu'elle est très gentille, très timide.

Monique Fièvre fond en larmes, comme sa fille, qui tortille un mouchoir en papier dans ses mains. D'une voix chaleureuse et compatissante, le président l'interroge :

– Vous avez rencontré votre mari alors que vous aviez déjà un enfant ?

– Oui, mais il n'a jamais fait de différences.

– C'était un choix d'avoir une famille nombreuse ?

– Vous savez, il n'y avait pas la contraception à cette époque-là.

– À partir de quand avez-vous utilisé un moyen contraceptif ?

– Après la naissance de Véronique, mais je ne l'ai pas pris très longtemps.

– Vous avez fait des fausse-couches ?

– Non. Avoir une grande famille, cela a des inconvénients. On ne peut pas choyer les enfants comme s'ils étaient deux. Mais ils ont tous fait des études, on a fait ce qu'on a pu… On n'a jamais fait de différences entre les enfants. On a payé les études, les loyers… Dans la famille, poursuit-elle, nous ne sommes pas des grands parleurs. Aussi bien les parents que les enfants.

– Est-ce que vous avez parlé avec Véronique de problèmes de femmes, de contraception ?

– Non.

– On nous a parlé d'un secret de famille concernant l'ascendance paternel de votre fille aînée Jocelyne…

– Je n'ai jamais pensé le dire aux autres enfants, dans la mesure où on ne faisait pas de différences.

– Vous auriez pu le dire, insiste le président.

– Ben, je sais pas… On l'a pas dit.

– Est-ce que vous préveniez votre mari quand vous étiez enceinte ?

– Oui.

– Vous êtes certaine ?

– Ça, oui !

– Vous avez toujours accouché chez vous, sauf pour Lydie.

– Oui, dans la cuisine et les deux chambres. J'avais l'assistance d'un médecin.

Le président change de sujet.

– Comment était Véronique enfant ?

– Très sage, très timide. Elle lisait beaucoup dans sa chambre.

– Était-elle paresseuse ?

– Non, elle m'aidait.

– Quand Lydie est arrivée, comment a réagi Véronique ?

– Elle a peut-être été un peu jalouse.

– Vous avez un souvenir précis ?

– Non, je n'en ai pas. Vous savez, avoir sept enfants, ce n'est pas rien. Il y avait la vigne, le travail à la maison…

– Quand avez-vous appris les grossesses de Véronique ?

– Deux ou trois mois avant leur mariage.

– Vous êtes-vous aperçu qu'elle était enceinte par la suite ?

– Non. Pas à Villeneuve-la-Comtesse ou quand elle est partie en Corée.

– Vous n'avez pas remarqué de prise de poids ?

– Si, elle était assez forte.

– Et vous n'avez pas soupçonné de grossesse ?

– Non.

– Est-ce que Véronique est secrète ?

– Oui.

– Et vous ?

– Oui.

– De toutes les filles, c'est celle qui vous ressemble le plus ?

– Oui.

– Est-ce qu'il y a d'autres secrets de famille ?

– Non.

– Est-ce qu'elle se préoccupait de ses enfants ?

– Oui. Ils sont toujours propres sur eux. Elle a eu du mal avec le premier qui avait de l'eczéma et des crises d'épilepsie.

Monique Fièvre fond à nouveau en larmes.

– Quand on va la voir en prison, elle nous parle toujours de ses enfants. Ils ont besoin de leur mère. On se demande pourquoi elle a fait cela.

Dans son box, le visage de Véronique est tordu par le chagrin. Elle tire sur les manches de son cardigan. Le lendemain, *Libération* titre « Véronique Courjault, fille du silence ». *Le Parisien* met l'accent sur les paroles de Jean-Louis Courjault prononcées à la barre en fin de journée : « Je connais Véro, mais je suis passé à côté de sa détresse. S'arrêter aux faits, c'est adopter la solution de facilité. L'ignorance est toujours nourricière de la bêtise. »

Les jurés auront la nuit pour méditer cet adage.

Et c'est un Jean-Louis Courjault toujours aussi combatif qui s'assoit le lendemain sur les bancs de la partie civile. Interrogé par le président Domergue sur les premières grossesses de son épouse, il se souvient : « Elle avait le ventre rond et tendu. Elle pouvait poser son assiette dessus. On rigolait. On communiquait. Ses grossesses étaient investies. Pour les autres dont je n'étais pas au courant, je me souviens qu'à ces époques elle avait pris des kilos et elle était fatiguée, explique-t-il après avoir été longuement interrogé sur sa macabre découverte dans le congélateur de l'appartement de Séoul. Tous les regards se portent alors sur Véronique Courjault. Comment explique-t-elle son silence ? Pourquoi n'a-t-elle rien dit à son époux quand il est rentré de Corée ?

« Il était loin de moi, répond-elle. Il parlait de police, d'ADN, de sacs plastiques… Il est revenu de Corée énervé, choqué. » Puis elle s'adresse directement à son mari : « J'ai manqué de force. Je me suis sentie dépassée par ce qui arrivait. J'ai failli te le dire, mais je

n’ai pas réussi. » Quelques semaines plus tard, confrontée aux enquêteurs, elle brise le silence pendant la garde à vue : « Il y avait une dame parmi les enquêteurs. J’ai réussi à lui parler, peut-être parce que c’était une femme. Je lui ai dit que j’étais effectivement la mère de ces bébés et que je les avait tués… J’ai le souvenir d’avoir été dans la salle de bains, poursuit-elle, la voix secouée de sanglots. J’étais dans la baignoire, je me rappelle la sensation physique du bébé qui glissait à travers mon corps. Je pense qu’il a crié. J’ai l’image de ma main sur son visage. Ces bébés, tente-t-elle d’expliquer en tremblant, n’avaient pas d’existence réelle pour moi. »

La loi française a cependant obligé Véronique et Jean-Louis Courjault à donner un état civil aux deux bébés nés en Corée. Quelques temps avant le procès, Véronique et Jean-Louis Courjault ont choisi deux prénoms : Alexandre et Thomas. Mais pour l’élégante médecin légiste Dominique Lecomte, ils restent les numéros 461 et 462, « nés à terme, explique-t-elle posément devant la cour. Avec les oreilles bien ourlées et les poumons qui ont respiré. Le numéro 461 est mort d’une asphyxie par suffocation faciale des suites d’un appui naso-buccal à travers un tissu. Le 462 présentait une fracture faciale, un effondrement des sinus et un fracas multi-fragmentaires de tous les os de la face. Il a succombé à une compression faciale sévère. » Comme le note Isabelle Horlans dans *France-Soir* : « Si le verdict tombait demain, il serait impitoyable. » D’autant qu’aux multiples questions du président Véronique Courjault n’apporte que de maigres réponses : « Je ne sais pas, ce que j’ai fait est tellement inexplicable, monstrueux… Il n’y a pas eu de stratégie, de processus, de décision. Ce n’est pas cela. Je ne comprends pas, je trouve cela horrible. »

Le président lui demande :

– Pourquoi ne pas avoir pensé à l’IVG ?

– Non, je n’y ai pas pensé.

Le président tend une perche à l’accusée :

– Est-ce que l’on ne peut pas penser que le piège se soit refermé ? Le temps passe, on se retrouve au huitième, neuvième

mois, on a rien révélé à son mari, cela devient embarrassant… En garde à vue, vous avez dit : « J'ai décidé de les tuer parce que j'avais déjà été trop loin dans le mensonge… »

– J'étais en garde à vue et c'est la première fois que je me trouvais face à mes actes.

– Lors d'un interrogatoire, vous avez dit : « Au bout de trois mois, je n'avais plus mes règles, j'avais des nausées, il était trop tard pour une IVG, j'avais pris ma décision. » Au septième interrogatoire, vous avez dit : « Je n'ai pas gardé ces bébés parce que je n'en ai pas parlé à mon mari… »

– Parce que je ne m'en étais pas parlé à moi-même.

L'atmosphère de ce procès est chaque jour plus étouffante.

Pourtant, les sœurs, les frères, les amis du couple se pressent à la barre. Tous viennent témoigner de l'honnêteté et de la gentillesse de Véronique Courjault. L'une d'entre elles fait forte impression. Elle s'appelle Sabine Cha. Elle est l'animatrice d'un atelier de théâtre. Cette femme respire la solidité. Elle a connu Véronique Courjault en Corée en 2002, « au parc du Dragon, où elle emmenait ses enfants jouer à la sortie de l'école. Véronique était à l'époque en plein désarroi parce que son deuxième fils ne voulait pas aller à l'école ». Ensemble, les deux jeunes femmes ont animé des activités bénévoles et surtout participé à des cours de yoga. Deux fois par semaine, elles se retrouvaient donc dans le même vestiaire, « en culotte et en soutien-gorge ». « Je n'ai jamais rien remarqué, précise-t-elle. Je n'ai jamais pu imaginé qu'elle était enceinte. On cuisinait ensemble, j'allais régulièrement dans le congélateur et je n'ai rien vu. Elle ne m'a jamais interdit l'accès d'une pièce de la maison. Véronique s'habillait de manière très décontractée, en jean et en T-Shirt. Son couple fonctionnait comme un couple normal. Véronique et Jean-Louis avaient des gestes d'affection assez fréquents comme se tenir par la main… C'est une mère très attentionnée, très disponible avec ses enfants, en fait une vraie mère-poule ».

Une autre de ses amies, Patricia Crozel, affirme que pour Véronique « se mettre en valeur n'était pas naturel. Elle en avait envie, mais ne savait pas trop comment faire… »

– Elle se maquillait peu, questionne le président, n'est-ce pas un signe de dépression ?

– Véronique Courjault n'est pas quelqu'un de manipulateur, répond-elle. Avant d'ajouter : j'ai eu l'impression d'une demi-femme heureuse. La partie de Véronique sauvée des dégâts était heureuse. Une autre partie était morte. Elle s'est débranchée parce que si ses émotions étaient connectées, elle aurait eu un court-circuit.

Le soir même, Caroline Devos titre son article dans *La Nouvelle République* : « Véronique Courjault défendue par les siens… Les deux familles font corps autour d'elle. » La journaliste cite Nathalie, l'une des sœurs de Véronique : « Dans la famille, nous avons tous des difficultés. Moi, je suis une psychanalyse depuis cinq ans. Je suis comme Véronique, je manque de confiance en moi, je me sens nulle. » L'article s'achève sur cette question posée à la barre par Geneviève Courjault : « Comment peut-on vivre à côté de quelqu'un qui souffre à ce point sans le voir ? »

Stéphane Durand-Souffland conclura brillamment cette journée dans *Le Figaro* : « Le procès se poursuit sur la base du malentendu. On cherche à ordonner par la raison un dossier fou, sous la férule d'un président techniquement parfait mais qui, s'il était océanographe, décrirait sans doute les icebergs en feignant d'ignorer que la partie la plus importante est justement celle que l'on ne voit pas. »

Pour aider à comprendre ce dossier, le procureur a fait appel aux services du professeur Michel Dubec, qui, d'emblée, entraîne la cour dans les limbes de l'histoire de l'infanticide. « Dans l'antiquité, explique ce psychiatre, à Spartes, il était légal de tuer les bébés en les jetant du haut d'un fossé. À Athènes, si le bébé n'était pas considéré assez fort, il était exposé sur la place publique et à Rome, tout le monde connaît l'histoire de Romus et Romulus abandonnés et allaités par une louve ou encore celle d'Œdipe. Il faudra attendre

le monothéisme, donc les hébreux puis les chrétiens pour parvenir à d'autres pratiques. (…) Il reste bien des mystères dans l'infanticide, poursuit l'expert, mais dans la majorité des cas, il y a une famille où l'on parle peu. Les mères infanticides ont un handicap par rapport à la parole. Quand une femme apprend qu'elle est enceinte, normalement, elle le formule, elle parle à l'embryon de son optimisme, de ses espoirs, de ses craintes. Chez les mères infanticides, ce processus n'existe pas. Elle peut se poser des questions : "Comment vais-je faire pour ne pas ressembler à ma mère, comment va réagir le futur père ?" Quand on leur demande "Comment pensiez-vous accoucher ? Avez-vous penser à avorter ?", aucune n'est capable de répon dre à cette question. Après cette annonce bloquée, son premier souci va être de le cacher. Elle va devenir une anorexique de la grossesse. (…) Le déni, c'est une qualité de défense très particulière et très différente du refoulement. Il n'y a pas de prise en compte de l'information qui est gommée et ne reviendra pas. Au déni répond un clivage du moi. Mais il y a des moments où on passe du déni à la conscience puis au refoulement. Dans tous les cas que j'ai pu examiner, ces femmes réagissent avec une passivité anormale. Leurs enfants seront les enfants du silence. Il y a comme un avortement du processus psychique. »

Ce témoignage par sa qualité fait forte impression dans la salle 17 du palais de justice de Tours. Se succèdent ensuite à la barre le célèbre gynécologue, le professeur Israël Nissand et la psychanalyste Sophie Marinopoulos, dont nous avons évoqué précédemment les prises de position. Israël Nissand aura l'occasion de répeter ses propos le soir-même sur le plateau de l'émission de France 2 Mots croisés. Ce soir-là il avance une théorie qui surprend tout le monde : « Véronique Courjault était totalement dépassée par ce qui lui arrivait, le déni de grossesse est une réaction à une souffrance immense d'une patiente, c'est un mécanisme de défense immense. Elle n'est même plus capable de dire si elle a fait des gestes d'infanticide sur ses enfants, et mon intime conviction, c'est qu'elle ne les a pas fait ».

Yves Calvi lui demande de s'expliquer.

« Ce que je veux dire précisément, c'est que dans l'espèce humaine, on ne peut pas s'accoucher tout seul. Depuis la nuit des temps, il y a des matrones, des sage-femmes qui aident les femmes à accoucher (…). Pour accoucher, il faut, une fois que la tête est dehors, qu'on la tire vers l'arrière pour engager l'épaule antérieure. Si on tire la tête vers l'avant, ce qui est la seule solution d'une femme qui accouche seule, on engage les deux épaules dans le bassin, ce qui bloque la présentation. Quand la présentation est bloquée, on a une tête qui est dehors, un bébé qui respire et qui aère ses poumons parce qu'il ne peut pas continuer de respirer ainsi, que le cordon est coincé. C'est ce qui fait que lorsqu'une femme accouche seule, dans la plupart des cas à la naissance, l'enfant est comme mort et si on ne fait pas à ce moment-là une réanimation extrêmement tenace et vigoureuse, l'enfant décède de l'absence de soin ».

Le lendemain, le président Domergues ordonne une nouvelle autopsie en urgence afin de déterminer si Véronique Courjault a bien étouffé ses bébés ou s'ils sont morts « naturellement » pendant l'accouchement. Cette deuxième assertion sera confirmé par le professeur Lecomte.

Mais surtout, cette journée s'ouvre sur les témoignages de psychiatres qui ont examiné Véronique Courjault en prison et qui viennent contredire les positions de leurs confrères entendus la veille. Ils sont formels : l'accusée a toujours su qu'elle était enceinte et ce ne sont pas les gestes maladroits d'une mère affolée qui a tué les bébés. Du coup, l'avocat général avoue devant tout le monde « patauger ». *Le Figaro* décrit la cour d'assises comme « un théâtre d'une sorte de farce comme seuls savent en jouer les sachants » qui utilisent des expressions, plus énigmatiques les unes que les autres. Florilège : « Il s'agit d'un clivage, non pas du moi, mais de l'objet », « un mécanisme de défense se prévalant de type psychotique comme le clivage et le déni » ou encore « je privilégie les éléments de la sphère histrionique prédominants ». Et le journaliste Stéphane

Durand-Souffland de conclure : « L'importance des expertises psychiatriques est, dans ce dossier, capitale. Si les médecins chicanent sur un mot ou un concept et que les assises s'y perdent, un doute, forcément, va naître dans l'esprit des jurés. Ce doute doit légalement profiter à l'accusée qui, avec ses avocats, attend une sanction juste pour les actes qu'elle ne nie pas avoir commis. Il doit, aussi, profiter à la vie qui continue, avec ses maux de tous les jours et ses mystères impénétrables. »

La vie continue en effet dès le lendemain matin au palais de justice avec l'ultime interrogatoire de Véronique Courjault. Debout pendant plus de deux heures dans le box, elle finit par dire dans un sanglot : « J'ai tué mes enfants. Ma responsabilité, je la sens, elle me pèse et les remords, je les aurai toute ma vie. »

Voilà pourquoi, quand la parole est donnée aux parties civiles, maître Marc Morin, le conseil de Jean-Louis Courjault, demandera à ce « qu'on n'ajoute pas du malheur au malheur », en soulignant « l'extrême solidarité de la famille Courjault ». Avant les réquisitions, Jean-Louis absout une nouvelle fois son épouse : « Il ne faut pas tomber dans les faux sentiments. Ce sont des enfants, nos bébés maintenant, mais il n'y a pas eu cette relation qu'on peut avoir avec un enfant qu'on attend et qu'on élève. (…) Ça reste très intellectuel. (…) Véronique a un problème, une grande détresse et maintenant, on va le résoudre. »

L'avocat général est moins optimiste. Pendant deux heures, Philippe Varin commence par cogner : « Elle a baladé la Corée, elle a baladé la France. Elle a bluffé son entourage. Ce n'est qu'au troisième interrogatoire qu'elle a avoué, mesdames et messieurs les jurés. » Il évoque des « mensonges utilitaires » de Véronique Courjault qui prétend avoir étranglé les bébés pour « effacer l'image de sa main qui broie la face de l'enfant. »

« Préméditation qui démontre son degré de conscience… Elle ne veut pas être la mère de ces trois enfants, elle l'a dit sans ambiguïté. Elle les a tué froidement. » Il décrit une femme un peu fainéante, pas si « heureuse en ménage » qui ne « se sentait pas à la hauteur

d’élever ces enfants ». Elle ne voulait pas vivre ce que sa mère avait vécu.

Il veut s’en tenir strictement aux aveux de l’accusée, qui, « à une époque où le livre des dénis n’était pas encore ouvert, a indiqué à neuf reprises avoir tué ses enfants de ses mains. Les aveux sont précis, et n’ont pas été extorqués par la force. C’est difficile à dire, mais elle les a tués et a caché les corps. Je suis inculte sur Freud et Lacan et mes explications sont très simplifiées, mais même les experts ont quelques soucis… Il était évident que Véronique Courjault se savait enceinte et connaissait l’issue fatale. »

L’avocat général relève dans le dossier « le grand écart entre l’horreur de ces gestes épouvantables et la compassion envers cette femme dont on ne peut penser qu’elle a agi librement ».

« Ces faits d’une exceptionnelle gravité ne peuvent être légitimés, mais je reconnais à Véronique Courjault des circonstances atténuantes qui tiennent à la structure de sa personnalité. En concédant qu’il faut aller chercher d’autres raisons dans la psyché. On a voulu faire de Véronique Courjault un cas d’école du déni de grossesse, donc pas responsable. Or, elle a eu conscience de ses grossesses, elle a décelé les symptômes, elle a décidé du sort réservé aux bébés, elle les a tué froidement et les a fait disparaître. »

« Ne diabolisez pas Véronique Courjault, mais n’en faites pas une icône. Je demande dix années d’emprisonnement. »

Le lendemain matin, la parole est aux avocats de la défense de l’accusée. Maître Hélène Delhommais insiste sur l’impossibilité « d’expliquer l’inexplicable. Véronique n’a pas la même structure mentale que nous tous. Elle a essayé de remplir des blancs, elle a fait le raisonnement à l’envers ». Maître Nathalie Sénik rappelle que « s’il n’y a pas eu de déni de grossesse, il y a eu assurément dénégation de son état, alors comment peut-il y avoir préméditation sur de l’invisible ? C’est compliqué d’avoir un corps qui n’est pas relié à la tête ».

C’est au tour d’un monument de la défense, maître Henri Leclerc, de « considérer que l’avocat général en demande trop ». Il se garde bien de plaider l’acquittement : « Il faut la punir. Il ne faut pas qu’on dise qu’en France, on peut tuer des bébés. (…) Mais il faut une condamnation porteuse d’espoir, pas de désespoir. » Avant de poursuivre : « Véronique, ce sont vos bébés, mais ce sont les nôtres aussi. Depuis dix-huit mois, je vis avec l’image de ces bébés naissants les petits poings fermés, les yeux refermés, à la peau si fripée ». Puis il raconte « cette femme seule accouchant dans sa baignoire et son état de souffrance physique et psychique, d’angoisse et de sidération ». Il tonne : « Cette femme que je défends a commis une faute, un crime, mais elle n’est pas un monstre. »

Maître Leclerc s’adresse aux jurés : « Il faut que vous lui disiez : ce que vous avez fait est horrible. Mais parce que, nous, des êtres humains, nous comprenons les déchirures. Qu’est-ce que cela change qu’elle reste en prison ? Ce sera dire le prix de la vie d’un bébé ? Mais nous le connaissons le prix de la vie ! Vous jugez une femme déchirée qui n’est pas dangereuse et qui doit se reconstruire. » Le couple Courjault, en larmes, n’ose pas un regard vers les jurés attentifs. L’avocat s’approche de la cour et demande : « J’aimerais tellement qu’elle sorte ce soir. Qu’est-ce que je peux vous proposer ? Certes, elle a donné la mort. Mais depuis 2004, le code pénal vous permet ici de la condamner à un suivi socio-judiciaire. Je vous demande l’impossible car l’impossible me paraît juste. » Du haut de ses cinquante-trois années de barreau, l’avocat aux cheveux blancs conclut : « Véronique, acceptez d’avoir tué vos enfants et allez retrouver les autres. Les jurés de ce pays peuvent vous faire confiance. »

Au terme d’un délibéré de sept heures, la cour d’assises de Tours a condamné Véronique Courjault à huit ans de prison.

Remerciements

Mes premiers remerciements vont à Geneviève Courjault pour la patience, et il lui en a fallu, et la confiance qu'elle m'a témoignées.

Merci à tous les membres de sa famille qui ont eu le courage de répondre avec sincérité à mes questions.

Ce livre n'existerait pas si Arlette Nachbaur et Vincent Wackenheim ne m'avait pas soutenue.

Toutes mes félicitations au service de documentation de *La Nouvelle République*, en particulier à Catherine Raynaud, et de France 3 pour leur efficacité.

Une pensée émue à Claude, Rémi, Joy et Jean-Michel, pour leur présence dans les moments difficiles.

Une mention spéciale à Michèle Fournier, Marie-Hélène Inquimbert, Jacques et Michèle Trolliet pour l'amitié indéfectible qu'ils prodiguent à ma famille depuis des années.